

La dépopulation en
France : thèse... / par
René Gonnard,... ;
Université de Lyon.
Faculté de droit

Gonnard, René (1874-1966). La dépopulation en France : thèse... / par René Gonnard,... ; Université de Lyon. Faculté de droit. 1898.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

86
UNIVERSITÉ DE LYON. — FACULTÉ DE DROIT

La dépopulation
LA

DÉPOPULATION

EN FRANCE

2891

THÈSE

POUR LE DOCTORAT

PRÉSENTÉE ET SOUTENUE DEVANT LA FACULTÉ DE DROIT DE LYON

Le 5 Mars 1898

PAR

René GONNARD

LICENCIÉ ÈS LETTRES

SIX FOIS LAURÉAT DE LA FACULTÉ

QUATRE FOIS LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

LAURÉAT DU CONCOURS GÉNÉRAL DES FACULTÉS DE DROIT



LYON

A.-H. STORCK, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

78, rue de l'Hôtel-de-Ville

1898

LA
DÉPOPULATION EN FRANCE



8°F
10191

FACULTÉ DE DROIT DE LYON

MM. CAILLEMER, O *, Q I, C ✕, doyen, professeur de Droit civil;
MABIRE, *, Q I, C ✕, assesseur du doyen, professeur de Droit civil;
GARRAUD, Q I, professeur de Droit criminel;
APPLETON (Charles), Q I, professeur de Droit romain;
FLURER, Q I, professeur de Droit civil
ROUGIER, Q I, professeur d'Économie politique;
AUDIBERT, Q I, professeur de Droit romain;
COHENDY, Q I, professeur de Droit commercial;
BERTHÉLEMY, *, Q I, professeur d'Histoire du Droit;
PIC, Q I, professeur de Droit international;
BARTIN, Q A, professeur de Procédure civile;
SOUCHON, Q A, professeur d'Histoire des doctrines économiques;
APPLETON (Jean), agrégé;
LAMBERT, agrégé;
BOUVIER, agrégé;
LAMEIRE, agrégé;
BECQ, Q A, secrétaire.

JURY DE LA THÈSE

MM. SOUCHON, *président*.
ROUGIER } *Suffragants*.
PIC }

UNIVERSITÉ DE LYON. — FACULTÉ DE DROIT

LA
DÉPOPULATION
EN FRANCE



THÈSE
POUR LE DOCTORAT

PRÉSENTÉE ET SOUTENUE DEVANT LA FACULTÉ DE DROIT DE LYON

Le 5 Mars 1898

PAR

René GONNARD

LICENCIÉ ÈS LETTRES

SIX FOIS LAURÉAT DE LA FACULTÉ

QUATRE FOIS LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

LAURÉAT DU CONCOURS GÉNÉRAL DES FACULTÉS DE DROIT



LYON

A.-H. STORCK, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

78, rue de l'Hôtel-de-Ville

—
1898

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages (1)

PLATON	<i>République. — Lois.</i>
ARISTOTE	<i>Politique.</i>
ORTÈS.	<i>Riflessione sulla popolazione delle nazioni (1790).</i>
MIRABEAU	<i>L'Ami des hommes (1756).</i>
MALTHUS.	<i>Essai sur le principe de population (1798).</i>
ROMAGNOSI.	<i>Sulla crescente popolazione (1845).</i>
SISMONDI.	<i>De la richesse dans ses rapports avec la population (1819).</i>
F. PASSY	<i>Le principe de la population.</i>
GUILLARD	<i>Démographie comparée (1855).</i>
A. BERTILLON.	<i>La statistique humaine de la France (1855).</i>
LE PLAY	<i>Réforme sociale (1864).</i>
ANNIE BESANT	<i>La loi de la population.</i>
LEVASSEUR.	<i>La population française (1889-1892).</i>
PUTOIS	<i>La dépopulation (1890).</i>
GUÉRY.	<i>Mouvements et diminution de la population agricole en France (1894).</i>
NITTI	<i>La population et le système social (1896).</i>
SALVATORE DEL VECCHIO	<i>Gli Analfabeti e le nascite (1894).</i>
DE MOLINARI.	<i>La Viriculture (1897).</i>
NORDAU	<i>Dégénérescence (1894).</i>
—	<i>Paradoxes psychologiques (1896).</i>
GUYAU	<i>L'Irreligion de l'avenir (6^e édition, 1895).</i>
NOVICOW	<i>L'Avenir de la race blanche (1897).</i>
DE NADAILLAC	<i>La fin de l'humanité (1897).</i>
BRIALMONT.	<i>L'accroissement de la population (1897).</i>
A. DUMONT	<i>Dépopulation et civilisation (1890).</i>

(1) Nous n'indiquons pas ici les innombrables ouvrages qui ont traité de la dépopulation d'une manière accessoire. Il nous suffira de les signaler en note quand l'occasion se présentera.

Académie des sciences morales et politiques

BAUDRILLART	<i>Rapports sur les populations agricoles de la Lozère, de l'Ariège, de l'Hérault, etc. (années 1893, et s., Vergé).</i>
BOUTMY	<i>Les conditions démographiques de la nationalité aux États-Unis (1892).</i>
D ^r LAGNEAU	<i>Conséquences démographiques des guerres en ce siècle (Id., 2^e sem. p. 456).</i>
LEROY-BEAULIEU	<i>La vraie loi de population (1896, Vergé, 1^{re} sem. p. 553).</i>

Articles

REVUE DES DEUX MONDES

LÉON LE FORT	<i>Le mouvement de la population en France (13 mai 1887).</i>
CH. RICHTER	<i>L'accroissement de la population française (1^{er} juin 1882).</i>
ROCHARD	<i>L'hygiène en 1889 (1^{er} novembre 1889).</i>
DE VARIGNY	<i>La théorie du nombre (1^{er} décembre 1890).</i>
MILÉ	<i>Le néo-malthusianisme en Angleterre (13 décembre 1891).</i>
CHEVRILLON	<i>La vie américaine (1^{er} avril 1892).</i>
DE FOVILLE	<i>La population française (15 novembre 1892).</i>
LEROY-BEAULIEU	<i>La question de la dépopulation et la civilisation démocratique (15 octobre 1897).</i>

RÉFORME SOCIALE

CH. RICHTER	<i>L'accroissement de la population française (1^{er} avril 1891).</i>
—	<i>La dépopulation de la France (1^{er} mai 1891).</i>
BLONDEL	<i>L'expansion de l'Allemagne (16 octobre 1894).</i>
RAMEAU DE SAINT-PÈRE	<i>Le recensement canadien de 1891 (1^{er} mars 1894).</i>
E. DUBOIS	<i>Condition des ouvriers agricoles en Allemagne (16 août 1893).</i>
ARMINJON	<i>La question agraire en Angleterre (octobre, novembre, décembre 1895).</i>

✓ TURQUAN	<i>Les mouvements intérieurs de la population en France (janvier, février, mars 1895).</i>
—	<i>Constitution de l'Alliance nationale (16 juin 1896).</i>
✕ CAZAJEUX	<i>L'alcoolisation des femmes et des enfants en Normandie (16 novembre 1896).</i>
✕ —	<i>La population française d'après le dernier recensement (16 janvier 1897).</i>
—	<i>Mouvement social (avril 1897).</i>
MASCAREL	<i>Le féminisme en Amérique (1^{er} octobre 1896).</i>

REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE

✓ J. ANNES	<i>Influence de l'émigration des campagnes sur la natalité (février 1895).</i>
✓ LEVASSEUR	<i>Lettre au sujet de l'article ci-dessus (mars 1895).</i>
BOURCART	<i>Le péril de l'alcoolisme (janvier 1896).</i>
✕ CHEYSSON	<i>La question de la dépopulation (octobre 1896).</i>
CH. DUPUY	<i>L'alcool et l'alcoolisme (novembre 1896).</i>
✕ J. BERTILLON	<i>Le problème de la dépopulation (juin 1897).</i>

ÉCONOMISTE FRANÇAIS

LUNIER	<i>Note à l'Académie de médecine (février 1885).</i>
✕ G. MICHEL	<i>Une enquête locale sur la dépopulation (28 mars 1896).</i>
✕ —	<i>La dépopulation des campagnes (30 mai 1896).</i>
—	<i>Le recensement du 28 mars (8 août 1896).</i>
✓ PIERRE LEROY-BRAULIEU	<i>La natalité dans les pays neufs à civilisation avancée (2 mai 1896).</i>

REVUE D'ÉCONOMIE POLITIQUE

DE LAPOUGE	<i>Recherches anthropologiques sur la dépopulation (année 1895).</i>
—	<i>Chronique (février 1897).</i>
✓ WINIARSKY	<i>Étude critique sur le 3^e volume du Capital de K. Marx (mai 1897).</i>
✓ FOURNIER DE FLAIX	<i>Coup d'œil sur l'histoire de l'économie politique (1888).</i>
✕ KORÓSI	<i>De la mesure des lois de la fécondité conjugale (janvier 1895).</i>

MONDE ÉCONOMIQUE

- LEPAULLE *L'œuvre de la repopulation* (15 août 1891).
 TURQUAN. *Le dénombrement de la population en 1891*
 (15 novembre 1891).
 A.-V. *A propos de la population* (25 mai 1895).
 — *Les étrangers en Autriche* (27 juillet 1895).
 BÉRARD *La dépopulation des campagnes françaises*
 (janvier 1896).
 — *Le mouvement économique* (20 septembre 1896).

JOURNAL DES ÉCONOMISTES

- REPECAUD *Article* (1851, p. 91).
 BAUDRILLART. *Les populations agricoles* (année 1881).
Comptes rendus de la Société d'Économie politique (15 mars 1896, 15 jan-
 vier 1897, 15 mai 1897).

REVUE SOCIALISTE

- ROUANET *Article* (8 octobre 1888).
 AIMEL. *Dépopulation de la France* (janvier 1892).
 — *Correspondance* (avril 1896).
 D. DESCAMPS. *Le problème de l'amour* (1897).

ARCHIVIO GIURIDICO

- SINIGAGLIA. *La teoria economica della popolazione in*
Italia (1881).

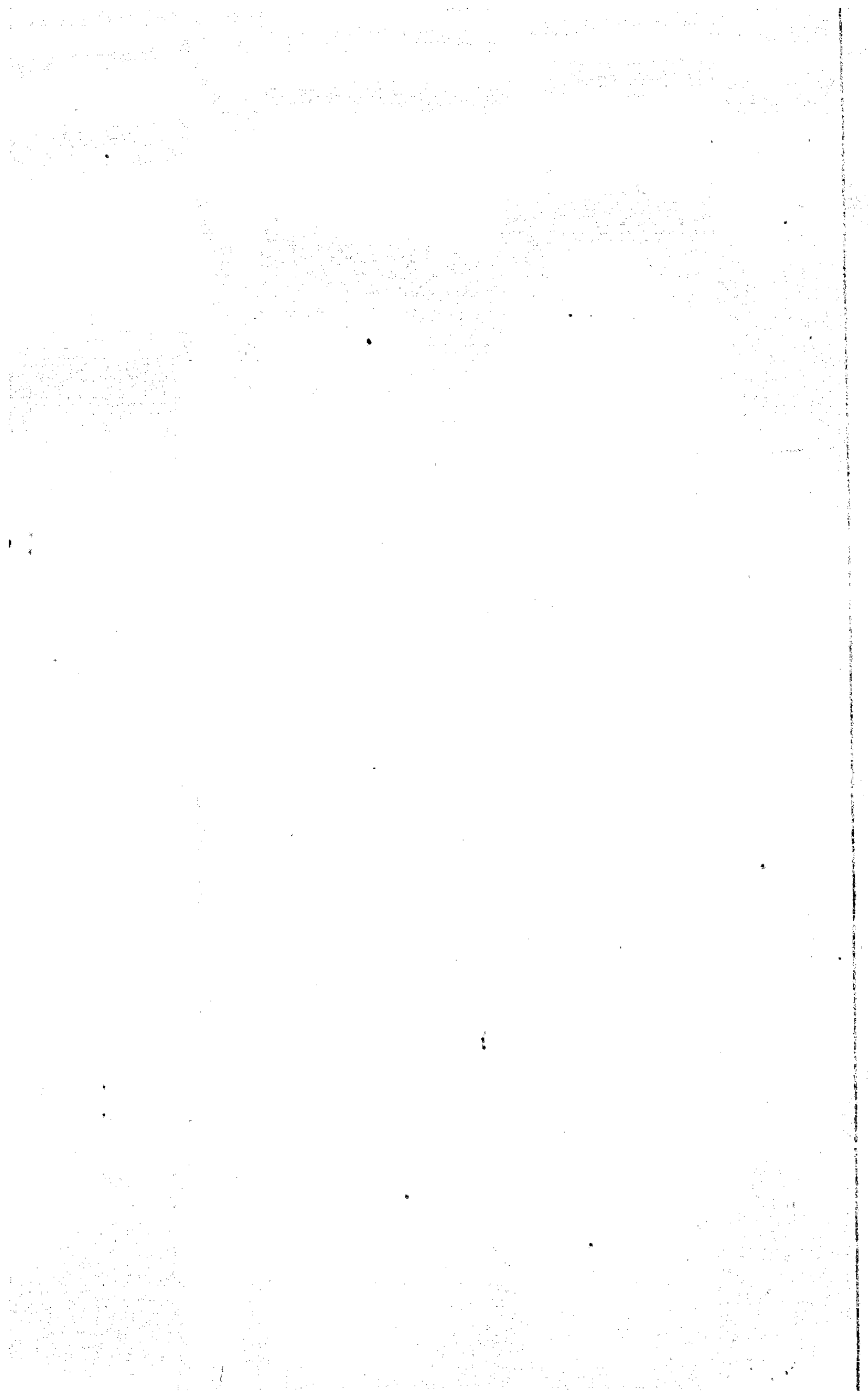
PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES OU LITTÉRAIRES DIVERSES

- REVUE ROSE *La population de l'Algérie* (19 juin 1897).
 CAILLET. *Officiel médical, La protection de l'enfance*
 (20 juin 1897).
 BATAILLE *Bulletin médical, Congrès d'assistance de Rouen*
 (20 juin 1897).
 DUQUESNEL. *Petit Journal, Faut-il rétablir les tours?*
 (5 juillet 1897).

x DAGAN	<i>Revue de métaphysique et de morale, Un aspect de la dépopulation (mars 1897).</i>
x PARODI	<i>Revue de métaphysique et de morale, A propos de la dépopulation.</i>
SAURIN	<i>Revue de Paris, Le peuplement français de la Tunisie (15 novembre 1897).</i>
DIE NEUE ZEIT	<i>Das Wachstum der Stadtischen Bevölkerung (X^e année, t. I).</i>

Société d'Économie politique de Lyon :

P. VILLARD	<i>Dans cent ans (1897).</i>
D ^r BARD	<i>L'importance sociale de l'hygiène publique (1889).</i>
—	<i>La dépopulation de la France (1897).</i>
Δ PAGON	<i>Les progrès du féminisme (1897).</i>



LA DÉPOPULATION EN FRANCE

INTRODUCTION

Depuis quelques années, un cri d'alarme, jeté déjà par quelques écrivains il y a un quart de siècle et plus, sans avoir rencontré beaucoup d'écho ; un cri d'alarme s'est élevé, persistant, répété à des intervalles de plus en plus courts par tous les penseurs, philosophes, économistes, publicistes, romanciers même, et s'imposant enfin à l'attention de tous : « La France se dépeuple ; la France va disparaître. »

De fait, les chiffres que nous devons citer plus loin (chapitre II) n'établiront que trop clairement une chose, c'est que si, à l'heure présente, la France ne se dépeuple pas encore, au sens strict du mot, du moins elle a cessé de se peupler ; de recensement en recensement, le chiffre du gain de la population française s'est atténué de plus en plus, jusqu'à ne présenter, pour les derniers calculs de ce genre, que des excédents dérisoires, et l'on peut se demander si des déficits réels n'apparaîtront pas bientôt, succédant à l'équilibre actuel, équilibre bien instable, qu'une épidémie ou une guerre suffirait à détruire.

L'éventualité redoutée s'est d'ailleurs déjà produite, sinon pour une période quinquennale, du moins pour des années isolées, et nous constaterons que ces années de pertes se sont singulièrement multipliées pendant les derniers lustres.

D'autre part, si la France, dans son ensemble, se borne à ne plus se peupler, il y a telles et telles provinces qui se dépeuplent purement et simplement ; la Normandie, par exemple, qui a perdu le tiers de sa population depuis le commencement du siècle.

Évidemment, si la question devait se poser pour la France entière dans de pareils termes, et il est à craindre qu'il en soit un jour ainsi, la discussion ne saurait porter que sur un point : les remèdes à apporter au mal, car ce serait un mal, à n'en pas douter. Seuls, les disciples convaincus de Schopenhauer et de Hartmann, les partisans du « suicide cosmique » pourraient se montrer d'une opinion différente en face de ce « suicide national » et à la vue de ce peuple s'acheminant doucement vers le Nirwana.

Mais le problème ne se présente pas sous cette forme simple. Le fait actuel, le fait présent, le voici : Nous voyons un grand peuple, le peuple français, l'un des trois ou quatre qui représentent la civilisation à son plus haut degré, celui de tous peut-être qui, dans son ensemble, est arrivé au plus grand raffinement intellectuel, et qui devrait, par conséquent, s'être fait de la vie la conception la plus adéquate ; nous voyons ce peuple, content de se maintenir et de se recruter, cesser de se développer et de s'accroître. Est-ce aberration ? est-ce sagesse ? Quelles peuvent être les causes d'un pareil phénomène, qui, à première vue tout au moins, nous apparaît comme isolé dans le monde moderne ? Cette situation doit-elle être passagère et accidentelle ? Doit-elle au contraire persister, se généraliser même, et s'étendre à d'autres peuples ? Une fois de plus, la France n'aurait-elle fait que montrer le chemin ? D'autre part, si après examen, il est bien constaté qu'il y a dans la dépopulation (1) un danger réel, est-il possible de remédier au mal dans une certaine mesure ? Telles sont les principales questions qui se posent devant nous ; questions qu'il faut résoudre, car l'énigme est ici semblable à celle du sphinx antique : on doit répondre — explicitement ou non — ou mourir.

Il nous apparaît que, dans cette question de la dépopulation, il y a trois éléments à dégager : un élément moral, un élément politique, et un élément purement économique. Nous pourrions, dans une certaine mesure, faire abstraction du premier ; mais les deux autres nous semblent étroitement unis.

Encore faut-il nous expliquer sur le sacrifice dont nous parlons au sujet du premier des trois éléments. Nous n'entendons pas rejeter,

(1) Nous prendrons désormais, pour plus de rapidité, le mot de « dépopulation » dans le sens que lui donne la polémique courante, pour caractériser l'état d'un peuple qui cesse de s'accroître ou qui ne s'accroît que d'une manière négligeable.

dans la recherche des causes de la dépopulation, les causes morales loin de là, peut-être nous apparaîtront-elles comme les plus importantes de toutes. Je veux dire seulement que je ne m'attacherai pas au débat métaphysique que fait naître la question de la dépopulation.

Ce débat, indiquons au moins ce dont il s'agit, se lie à la question célèbre: « La vie vaut-elle la peine de vivre ? » (1). Il est évident que si l'on répond, avec la plupart des philosophies, et avec le sens commun (qui a bien quelque autorité en cette matière), que la vie est bonne en soi, la dépopulation apparaîtra, *a priori*, et avant tout examen plus serré, comme un mal. Ce serait sortir du cadre d'une étude économique que nous attarder à réfuter la thèse pessimiste; nous nous contenterons de remarquer que la doctrine de l'anéantissement n'a jamais prévalu que chez des nations très prolifiques, comme les Hindous d'autrefois ou les Allemands d'aujourd'hui. C'est là une observation que nous rattacherons plus loin à une théorie générale touchant les rapports des faits économiques avec les doctrines des penseurs.

La vie étant considérée comme un bien en soi, restent deux questions:

1° La *quantité de bonheur* se trouve-t-elle augmentée pour chacun de nous par le fait d'une population s'accroissant rapidement, ou au contraire est-elle diminuée par ce fait, et accrue seulement par la dépopulation ?

2° N'est-il pas *de notre devoir*, la question du bonheur mise de côté, de considérer qu'il convient de donner la vie au plus grand nombre d'êtres possible ?

La première de ces deux questions est la question proprement économique et politique, avec la seconde, nous retombons dans le domaine métaphysique et moral. Le problème se décompose donc en trois problèmes: un problème métaphysique sur lequel il faut tout d'abord prendre parti: optimisme ou pessimisme; un problème économique, qui suppose le premier problème résolu dans le sens optimiste (car dans le système opposé, que serait l'économie politique tout entière, sinon une œuvre de contradiction ?); enfin, un nouveau pro-

(1) Voyez l'ouvrage de Mallock qui porte précisément ce titre.

blème, de haute morale, que, heureusement, nous n'avons pas à résoudre ici, et que nous n'indiquons qu'afin de mieux délimiter notre sujet et le mieux dégager des éléments étrangers.

Je dis: heureusement, parce que je considère cette troisième difficulté comme presque impossible à trancher, en dehors d'un commandement direct de la divinité, tel que le célèbre: « Croissez et multipliez » de la loi hébraïque (1); hors du terrain religieux, et il faut remarquer que, sur ce point, l'accord est loin d'exister, même d'une façon très générale, entre les religions, on reste à peu près sans fil conducteur. Une des prémisses apparaît distinctement: il faut que *l'être se réalise le plus pleinement possible*; mais se réalisera-t-il mieux en un million d'hommes pauvres et souffrants qu'en cent mille individus heureux et paisibles? Je ne suis pas convaincu, je l'avoue, qu'il y ait une complète expression de la vérité dans ce mot bien connu: « Mieux valent deux millions de Suisses satisfaits que cinq millions d'Irlandais misérables. » Mais je n'oserais affirmer pourtant qu'il suffise de renverser la proposition pour être dans le vrai absolu (2). Quoi qu'il en soit, il doit nous suffire ici d'avoir entr'ouvert ces horizons, que l'on ne saurait s'empêcher de signaler, mais qui se développent au delà des frontières propres de l'économie politique.

Toutefois, avant de rentrer dans la sphère propre de cette science il est encore une objection d'ordre philosophique qu'il importe de pouvoir écarter. C'est l'objection qu'élève si fréquemment contre les recherches des sciences dites morales, le déterminisme scientifique contemporain. Ici elle se présente sous la forme suivante: « Qu'im-

(1) « Vaut-il mieux acheter au prix d'un rude labeur un accroissement de population, ou payer par un déchet de la population, plus d'aisance, de loisir, d'élégance et même (dans certains cas au moins) plus de moralité dans la vie commune?... L'amélioration dans les conditions de la vie serait-elle trop payée par le sacrifice d'un grand nombre de vies? La réponse est le secret de Dieu. » (COURNOT, *Principes de la théorie des richesses*, livre IV, chapitre 1^{er}.)

(2) Qu'il y ait plus de bonheur humain enclos entre les frontières de l'Helvétie qu'entre les rivages d'Érin, c'est à peu près certain; que même le citoyen suisse puisse arriver, en général, à un développement intellectuel et moral supérieur à celui de l'Irlandais, nous ne le contesterons pas. Mais qui osera soutenir que la surpopulation soit la plus grande plaie de l'Irlande, et que l'oppression anglaise ne soit pas le véritable fléau de ce malheureux pays? Et n'est-ce pas cette surpopulation même, qui, par l'émigration suscitée, a créé aux États-Unis, cette colonie puissante d'Irlandais, aujourd'hui déjà protecteurs de leurs frères d'Europe, et peut-être leurs émancipateurs demain?

porte-t-il de déterminer si la dépopulation d'une part, la surpopulation de l'autre sont un bien ou un mal? Ces phénomènes, comme tous les autres, obéissent à des lois générales; c'est folie que d'espérer agir sur eux; nous ne pouvons que les constater, les enregistrer, en un mot faire œuvre de statistique; tout au plus, essayer de dégager ces grandes lois qui les régissent, et qui sont hors de notre atteinte sinon quand nous voulons les contempler, du moins assurément quand nous prétendons les modifier. Ces lois d'ailleurs, nous les connaissons déjà. Spencer les a exposées (1) et d'autres avec lui. Que comptez-vous faire de plus? »

Je répondrai d'abord qu'en cette matière, la statistique même ne manque pas d'intérêt, et que la recherche de ces lois générales est au moins aussi intéressante que celle des lois du monde physique ou biologique. Mais je répondrai surtout que nous ne sommes pas ici sur un terrain purement biologique, j'affirmerai même, à l'encontre de certains hygiénistes, qu'en matière de population, les causes de beaucoup les plus énergiques et les plus efficaces appartiennent à l'ordre social ou à l'ordre moral; et je puis dès à présent indiquer en ce sens un argument qui me semble décisif: c'est que les causes d'ordre biologique sont impuissantes à expliquer la dépopulation française, attendu qu'elles agissent, avec la même force que chez nous, chez d'autres nations, sans y produire le résultat qu'on veut leur attribuer.

Or, du moment qu'un élément psychologique intervient, le déterminisme lui-même n'est plus pour nous qu'un allié, loin d'être un adversaire. Si en effet les causes les plus puissantes de la dépopulation ou du phénomène contraire sont des conceptions, des croyances ou des désirs, la conception qu'un peuple se fait de la vie, la croyance en un ordre divin, le désir du bien-être ou celui d'une nombreuse postérité, il suffira que de nouvelles théories ou de nouveaux dogmes interviennent pour que le résultat soit changé. Je n'entends point du tout soulever ici la question éternellement débattue du libre arbitre; je ne prétends pas que par un « fiat » de ma volonté, je ne puisse me soustraire pleinement aux influences du dehors et aux exigences de ma constitution mentale; je pose seulement ce fait: si dans un état

(1) *Principes de biologie* 6^e partie: Lois de la multiplication. Notamment les chapitres I, II, III, VIII, XII et XIII.

social donné, comportant certaines habitudes de restriction quant à la natalité, par exemple, un esprit *est amené* à formuler une doctrine d'opposition, cette doctrine *pourra*, suivant les circonstances, agir sur d'autres esprits et changer les mœurs de la nation. Je dirai plus : de simples lois peuvent ne pas être inefficaces.

Il y a un vers malheureux d'Horace, mille fois paraphrasé depuis l'époque du sceptique épicurien, qui a découragé peut-être bien des réformes législatives utiles, et annihilé plus d'une initiative courageuse.

*Quid leges sine moribus,
Vanæ proficiunt ?*

Peut-être, sans exagérer l'action que le législateur peut exercer sur les mœurs d'une nation, y aurait-il beaucoup à dire là-dessus ; de mauvaises lois peuvent bien amener de mauvaises mœurs ; cela, on ne le conteste pas. Pourquoi ne pas attribuer au bien, au moins en partie, la puissance que l'on n'hésite pas à reconnaître au mal ? Si par exemple, une législation maladroite des successions fait sévir dans une contrée une dépopulation marquée, pourquoi n'arriverait-on pas à guérir le mal par une législation plus sage ?

Il y a, il est vrai, ou, du moins, il semble y avoir contre notre thèse, un argument qui, s'il est solide, est bien fait pour la détruire : on le tire des célèbres lois d'Auguste, auxquelles Horace faisait précisément allusion, et qui, précisément aussi, avaient pour but d'enrayer la dépopulation romaine. C'est donc sur le terrain même où nous nous sommes placés que l'impuissance des lois serait démontrée par cet exemple ; mais l'exemple ne nous paraît pas si probant qu'on est tenté de le croire d'abord.

On oublie trop, en effet, lorsqu'on parle de l'inefficacité des lois d'Auguste que l'Empire romain a duré, après lui et après elles, cinq longs siècles. Qui sait pour quelle part, peut-être point négligeable, ces lois décriées sont entrées dans cette longue survivance (1) ? Pour affirmer avec certitude qu'elles n'ont eu aucune utilité, il faudrait posséder bien des éléments de discussion qui font défaut. Un fait s'impose : c'est que, sous la dictature de César, il ne restait déjà plus en

(1) Nous ne soutenons pas que la dépopulation fut absolument enrayerée par ces lois, mais seulement que ses effets en furent atténués dans une certaine mesure.

Italie que 450,000 citoyens de dix-sept à soixante ans, ce qui suppose une population totale de 2,000,000 d'âmes à peine. La dépopulation devait être commencée depuis longtemps ; elle ne paraît pas s'être accentuée beaucoup sous l'Empire. Les campagnes continuèrent à être désertées ; mais Rome vit sa population monter de 300,000 à 560,000 âmes (chiffres cités par DUREAU DE LA MALLE, *Économie politique des Romains*.)

La question économique de la dépopulation se trouve donc désormais précisée dans son étendue ; et les recherches que nous allons tenter sont, de leur côté, justifiées quant à leur utilité. Il nous reste maintenant, et ce sera la dernière partie de notre introduction, à jeter un très rapide coup d'œil sur les écrits qui ont touché à cette question, et sur les conceptions que les peuples se sont faites jusqu'à notre époque en matière de population.

Les peuples primitifs paraissent avoir considéré la multiplication des naissances comme un très grand bien. Il y avait à cela plusieurs raisons ; l'accroissement de richesse que l'enfant apportait en naissant au père de famille, à une époque où la terre était à la disposition de tous et où les bras seuls manquaient, époque aussi où la toute-puissance du père sur ses descendants faisait de ceux-ci en quelque sorte des esclaves-nés ; — en second lieu, le besoin que la tribu, puis la cité avaient de soldats pour les défendre, alors que la guerre était le seul mode normal de relations entre les groupes sociaux ; les croyances religieuses enfin, qui faisaient du fils ou du petit-fils le prêtre d'un culte dont le père ou l'aïeul était le dieu. Dans la plupart des États antiques nous trouvons des indices de cette faveur avec laquelle on voyait l'accroissement de la population ; partout les pères de famille sont honorés ; les célibataires sont considérés comme des citoyens incomplets ; l'état de virginité prolongée est regardé par les femmes comme un déshonneur. Aussi la population paraît-elle avoir été très dense dans plusieurs contrées du monde antique, en Égypte notamment, et aussi en Asie où l'on aurait certainement de la peine aujourd'hui à recruter, dans les limites de l'ancien empire persan, les quatre ou cinq millions d'hommes que Xercès poussa vers la Grèce. Nous pourrions citer ici bien des chiffres, mais il est trop facile de les retrouver dans les ouvrages consacrés à l'histoire ancienne, pour qu'il soit nécessaire de le faire.

Les Grecs, avec ce goût du mesuré et du limité qu'ils apportaient en tout, et qu'Aristote exprime très nettement (1), furent les premiers peut-être à concevoir d'une façon différente le développement de l'État. Les théories de Platon et d'Aristote s'opposent sur ce point d'une manière saisissante à la loi juive (2) et à la manière de penser propre aux patriarches hébreux dont l'espérance la plus chère était, suivant les termes bibliques, d'avoir une postérité plus nombreuse que les étoiles du ciel ou les grains de sable des rivages. Platon et Aristote forment un rêve tout différent : celui d'un État pour ainsi dire statique, dont la population resterait toujours égale à elle-même, et maintiendrait, entre les différentes classes, cet équilibre qui constitue la justice sociale. Pour y arriver, les deux grands Socratiques n'hésitent pas à recourir aux mesures d'une effrayante tyrannie sociale : fixation de l'âge des mariages, prohibition de la paternité passé un certain âge, exposition des enfants chétifs ou difformes, avortements provoqués. (Voyez Platon, *la République*, livre V, et *les Lois*, livre IV, *passim* ; et Aristote, *la Politique*, livre IV, chapitre XIV). — L'un et l'autre considèrent comme un fléau l'exubérance de la population, qui rend l'État plus difficile à gouverner et l'ordre plus difficile à maintenir. L'histoire de Sparte vint montrer aux Grecs qu'un État ne périt pas par l'excès, mais bien par le déficit de la natalité.

Pour les Romains, race guerrière avant tout, la question de la population se ramena à une question de recrutement, — et, plus tard, sous l'Empire, à une question de fiscalité. Avoir beaucoup de citoyens, pour avoir beaucoup de soldats, telle fut la politique de Rome républicaine ; avoir beaucoup de sujets, pour avoir beaucoup de contribuables, telle fut la politique de Rome impériale. La dépopulation n'en survint pas moins, quoique retardée peut-être par les efforts des empereurs, et due, suivant toute apparence, à la démoralisation

(1) « Les États ont aussi une certaine mesure de grandeur, comme toutes les autres choses : animaux, plantes, instruments. Trop petite ou trop grande, chacune de ces choses perdra ses propriétés... La limite la plus convenable à la population d'une cité, c'est qu'elle renferme le plus grand nombre possible d'habitants pour suffire aux besoins de la vie, mais sans que la surveillance cesse d'être facile. » (*Politique*, livre IV, chapitre IV, traduction Thurot.)

(2) « Alors Dieu bénit Noé et ses enfants, et leur dit : Croissez et multipliez-vous et remplissez la terre. » (Genèse, chapitre IX, verset 1^{er}.)

causée par une civilisation trop raffinée, et dépourvue de contrepoids moral. Mais, heureuses ou non, les seules tentatives romaines en matière de population eurent pour but d'accroître celle-ci, et non d'en restreindre le développement.

Un phénomène à noter, sauf pendant les derniers siècles où la misère et les invasions devinrent les causes les plus actives du dépeuplement, c'est que les classes aisées furent celles où le mal sévit tout d'abord. C'est ainsi que dès le règne de Vespasien (69-79 après J.-C.), sur 1000 familles qui avaient recruté le Sénat, il n'en restait que 200. Un fait analogue s'était produit à Sparte où la dépopulation avait surtout frappé la classe des citoyens, sans atteindre pareillement les hilotes. Il y a là, nous le verrons plus loin, l'application d'une loi générale, qui s'exerce encore aujourd'hui, dans les États de l'Europe et de l'Amérique.

Le christianisme apporte un élément nouveau au problème. A la préoccupation de l'intérêt de l'État, il ajouta celle du perfectionnement individuel et fit une question morale de ce qui n'avait guère été jusqu'alors qu'une question sociale. On pourrait croire, à première vue, qu'en exaltant l'état de virginité, le christianisme devait exercer une influence fâcheuse sur le développement de la population. Mais les docteurs de la primitive Église savaient bien que cet état, considéré comme le seul état d'absolue perfection, ne pourrait jamais grouper, soit dans le monachisme, soit dans la vie séculière, qu'un petit nombre d'esprits exceptionnellement fervents. Maintenant et conservant le mariage, la doctrine chrétienne l'ennoblit par la proclamation de son indissolubilité, et par l'exaltation des unions chastes et fécondes.

Jamais les monastères n'enlevèrent au monde un nombre d'individus assez considérable pour que les progrès de la population en ressentissent un arrêt notable. Et en ramenant une relative pureté dans les mœurs, le christianisme fit beaucoup pour le repeuplement de l'Europe occidentale, à demi déserte après les invasions. Il est à remarquer que c'est à la grande époque chrétienne du moyen âge, pendant le xiii^e et le début du xiv^e siècle, que la France atteignit un chiffre de population déjà très élevé, et retrouvé seulement plusieurs siècles après.

La doctrine d'Aristote, si puissante au moyen âge, n'exerça pour-

tant, au point de vue qui nous occupe, aucune influence : « *Quæ familia plus multiplicatur in prolem, dit saint Thomas, amplius cedit ad firmamentum politicæ.* » (1) Et Gilles Colonna de Rome, dans son *De regimine principis*, s'exprime ainsi : « *Tota illa domus dicitur imperfecta, ubi non est pullulatio filiorum.* » Contre l'excès de population, Francisco Patrizzi, au xv^e siècle, conseille l'émigration. Certains condamnent, bien avant Luther, le célibat volontaire ; mais saint Thomas, dépositaire de cette doctrine raisonnable et « juste milieu » qui était celle du Saint-Siège, répondait (*Somme*, livre III, chapitre 136) que les vocations sont variables ; que la chasteté est bonne en soi, mais que cette vertu dépasse la condition générale de l'humanité. « La multiplication de l'espèce est un devoir de la multitude, mais non un devoir individuel. »

L'auteur du *Songe du Vergier* prévoit déjà, cinq cents ans avant Malthus, une surabondance de la population, telle que la terre ne pourra plus nourrir les hommes devenus trop nombreux. Alors, selon lui, l'ordre de la nature et de la raison sera de recourir à l'abstention (2). Même dès le moment présent, il conseille la modération (3).

Lorsque fut passée la période qu'on peut appeler l'âge d'or du christianisme, les préoccupations d'utilité sociale reprirent le dessus. De même que le plus puissant entre les seigneurs était celui qui avait le plus grand nombre de vassaux, le plus respecté parmi les souverains fut celui qui commandait au plus grand nombre de sujets. La nécessité pour le roi de multiplier ses contribuables et ses réserves d'hommes, apparut bientôt comme s'imposant à tous les monarques de l'Occident. Leur prototype au xv^e siècle, Louis XI, attachait tant de prix à la vie de ses sujets qu'il eût préféré « sacrifier dix mille écus que la vie d'un archer ». Lorsque, sous l'influence de Machiavel, la doctrine de l'intérêt du prince eût triomphé partout, les encouragements au peuplement devinrent une des habitudes de

(1) *Summa*, I. IV, ch. IX.

(2) « Posset et esse tanta multitudo, quod si ulterius exerceret, terra non esset sufficiens ministrare cibum hominibus, propter quod, illo tempore, naturæ viâ et ordo permitteret, imo juberet continere. » (*Songe du Vergier*, I. II, ch. CCXCII-8).

(3) Voyez V. BRANTS, *les Théories économiques aux XIII^e et XIV^e siècles*, ch. IX.

la politique. Bodin admirait les lois Julia et Papia Poppæ. Henri IV, dans un édit du 8 avril 1599, s'exprime ainsi : « La force et la richesse des rois consistent en l'opulence et le nombre de leurs sujets. » En Italie, Botero, écrivain du xvi^e siècle, vantait les avantages d'une population nombreuse, indispensable à la défense des États. Il parlait de l'agriculture et de l'industrie comme du « *fundamento della propagatione* ». Il écrivait (1) : « Le prince qui veut rendre son état peuplé doit y introduire toutes sortes d'arts et d'industries. » C'était la formule du colbertisme, donnée par avance. A l'encontre d'Aristote, Botero considérait qu'une nombreuse population assurait dans l'État plus d'ordre et de sécurité ; il remarque encore que le nombre plus ou moins grand des mariages n'est pas le seul facteur du développement de la population ; et comme remède à un réel excès de citoyens, il propose l'émigration dans les colonies. Comme Machiavel, « il place dans la multitude des habitants la base fondamentale de la sécurité, de la félicité et de la grandeur de l'État (2) ».

Aux xvi^e et xvii^e siècles, la même théorie prévaut presque sans conteste. Louis XIV et Colbert encouragent les familles nombreuses, dans le peuple, par des exemptions d'impôts ; dans la noblesse, par des pensions et des gratifications. Vauban, Locke reprennent les arguments de Botero. Quesnay énonce (maxime 26) : « Qu'on soit plus attentif à l'augmentation de la population qu'à l'accroissement des revenus. » Une discussion s'engage entre Hume et Wallace touchant la population chez les anciens. Celui-ci soutenant contre celui-là qu'elle était plus dense que chez les modernes, semble gagner sa cause dans l'opinion publique contre le célèbre philosophe.

En Allemagne (3), les caméralistes se montrent des populationnistes déterminés. Ils se placent d'ailleurs au point de vue de l'ancienne Rome, et ne voient dans l'homme que le soldat à armer ou le contribuable à tondre ; quelquefois même une sorte d'esclave blanc à vendre, comme les milliers de malheureux que les petits princes allemands envoyèrent mourir sur les champs de bataille de l'Amé-

(1) *Ragion di Stato*, p. 205.

(2) SINIGAGLIA, *la Teoria economica della popolazione in Italia*, Archivio giuridico, 1886, vol. 26.

(3) *A propos de la population*, A.-V, *Monde Économique*, 25 mai 1895.

rique, lors de la guerre de l'indépendance, pour le compte du roi d'Angleterre (1). Frédéric II, qui exemptait d'impôts les familles de sept enfants et plus, pensait, comme Süßmilch, que « le peuplement rationnel de l'État est un devoir primordial et qui comprend tous les devoirs du prince ». Il ne le montra que trop bien en peuplant le Brandebourg de réfugiés français et en préparant ainsi la future grandeur d'une province jusqu'alors pauvre et stérile. Justi et Sonnenfels sont aussi partisans de l'extension rapide de la population. Pfeiffer préconise les unions temporaires, l'organisation du concubinat, et même la polygamie. Un peu plus tard, au début du XIX^e siècle, Lips proposera de créer une noblesse à base populationniste. Ces propositions singulières devaient d'ailleurs être dépassées en bizarrerie par les propositions faites dans un but contraire par les malthusiens d'Allemagne.

La Révolution, par l'organe de ses différentes assemblées, se montra préoccupée aussi de favoriser le peuplement, en imposant les célibataires plus que les pères de famille (décret du 13 janvier 1791, faveurs aux pères de famille en matière de contribution mobilière; décret du 7 thermidor an III, surcharge d'un quart quant à la contribution personnelle des célibataires de plus de trente ans; loi du 3 nivôse an VIII, augmentation de moitié de la valeur imposable de leur loyer). Napoléon, qui avait besoin d'hommes, voulut que le père de sept enfants mâles pût en faire élever un aux frais de l'État (loi du 29 nivôse an VIII).

Pendant toute cette période, les théories mises en pratiques avec tant de suite par les gouvernements de France et d'Allemagne commençaient pourtant à être battues en brèche par les économistes italiens : Ortès, Ricci, Beccaria, Briganti, Filangieri.

Ortès (2) établit que la race humaine a une puissance illimitée de multiplication quand aucun obstacle n'intervient; mais les moyens de substance sont limités comme le sol (*lo spazio*) d'où ils sont extraits; la multiplication des mariages n'accroît pas la population, mais la misère. Ricci (3) énonce avant Malthus que les secours

(1) Les princes de Hesse se signalèrent dans l'application de ce honteux trafic.

(2) *Riflessioni sulla popolazione delle nazioni per rapporto all'economia nazionale* (1790).

(3) *Riforma degli istituti pii della città di Modena*.

répandus sans discernement développent le paupérisme en favorisant la tendance de la population à un accroissement indéfini ; il blâme le système d'assistance suivi de son temps comme contraire « aux lois naturelles de la population », « La facilité des subsistances, dit-il (1), est la seule distributrice des hommes sur la terre. » Il insiste, point à noter, sur l'importance d'une bonne répartition des richesses, pour arriver à une augmentation stable et raisonnable de la population ; thèse d'ailleurs contestable, mais qui ouvre des horizons nouveaux. Beccaria (2) constate que la quantité de travail augmente la population, parce que la quantité de travail plus grande représente une plus grande abondance d'aliments ; et que l'excédent de population n'est avantageux que lorsqu'il se présente corrélativement à une plus grande quantité d'aliments produite. On ne doit donc s'efforcer d'obtenir que l'accroissement des moyens de subsistance, « *e lasciare il resto alle cure segrete e imperscrutabili della natura perpetuatrice delle generazioni* ». Beccaria montre d'ailleurs que le rendement de la terre est non proportionnel.

Filippo Briganti (3) croit aussi que partout où l'industrie humaine parvient à stimuler « la paresse de la terre », et à rendre les moyens de subsistance abondants, le nombre des hommes s'accroît infailliblement. Il montre le peu d'influence relative des grandes calamités, telles que les guerres ou les épidémies. « *Una notte di Parigi*, dit-il, *basta a rimpiazzare la strage di Senef.* » Il croit que la population en général est toujours égale à elle-même et ne comporte en réalité que des variations locales et il préfère le peuple « qui se nourrit dans l'aisance à celui qui se multiplie dans l'indigence ». Toutefois une population nombreuse est, à ses yeux, un signe de prospérité, à condition de conserver un certain équilibre dans l'accroissement même.

Filangieri (4), à tort signalé par Mohl comme populationniste, professe à peu près les mêmes opinions. Giuseppe Palmieri (5) se

(1) Chapitre I^{er}, part. 2.

(2) *Elementi di economia politica*, ch. 2, § 21 ; — id, 31.

(3) *Esame economico del sistema civile*.

(4) *Scienza della legislazione*, l. II, ch. I-VIII.

(5) *Riflessioni sulla pubblica felicità relativamente al regno di Napoli* (ch. I-IV et *Della Ricchezza nazionale* (X-XII).

montre l'adversaire de l'augmentation artificielle de la population, et exprime déjà, quant aux questions d'assistance, les mêmes idées que Malthus va bientôt rendre célèbres. Tedeschi et Bottone reviennent à cette conception que l'équilibre est nécessaire à la prospérité de l'État.

Pourtant, même en Italie, l'ancienne conception conservait des partisans. Les émigrations et les guerres fréquentes faisaient naître le besoin d'encouragements à la population. On voyait les nations les plus peuplées avoir plus de prospérité, et l'on attribuait celle-ci, peut-être non sans raison, à l'abondance des hommes sur leur sol. Genovesi (1) énumère diverses causes de la dépopulation et conseille des lois somptuaires pour y remédier; il admet qu'un excédent peut se produire, mais le déclare facile à corriger. Pietro Veri (2) considère la population comme un élément de richesse nationale. Bandini (3) recherche les causes du dépeuplement de la Maremme siennoise et les trouve dans des mesures anti-économiques de fiscalité et d'entraves à l'exportation. Galiani (4) pose cette formule: « *Un regno vale quanti uomini ha* ». Gorani en 1768, écrit contre les célibataires; et Villano, la même année, préconise la suppression de la dot. Donandi delle Mallere (5), ennemi de l'émigration, croit que, en se multipliant, les hommes développent proportionnellement les moyens d'existence. Comme partisans des mêmes idées, on pourrait citer encore Zanon, Parruca de Milan, Marchesini, Fierentino, Constantini, Carlo Maggi, qui, tous, écrivent entre 1760 et 1800. A la même époque, Mirabeau le père disait: « La mesure de la subsistance est celle de la population. Les hommes multiplient comme des rats, s'ils ont les moyens de subsister. » On le voit, la plupart des idées qui constitueront au XIX^e siècle la trame des deux systèmes opposés, populationniste et malthusien, ces idées sont énoncées par les économistes italiens ou français du XVIII^e. Il n'est pas sans intérêt de retrouver ces origines latines de théories dont on est trop disposé à faire honneur à la race anglo-saxonne.

(1) *Lezioni d'economia civile*, ch. V.

(2) *Meditazioni sull' economia politica* (XXI-XXVI).

(3) *Discorso sulla Maremma Sienese*.

(4) *Della moneta*.

(5) *Saggio di economia civile* (année 1776).

Dans ce rapide rappel des théories touchant le peuplement, nous n'avons pas à refaire l'exposé déjà souvent fait des idées célèbres qu'énonça Malthus dans son *Essai*, paru en 1797, sous une forme concise, et en 1803 sous une forme plus développée. Toute sa doctrine peut se ramener à une *constatation de faits* (ou du moins à une observation qui se prétend telle) et à une *règle de conduite*; la constatation que l'espèce humaine tend à s'accroître plus vite que les moyens de subsistance (1) et cette règle que l'homme, pour éviter la famine et la misère, doit restreindre sa reproduction. Que s'il se refuse à le faire de son plein gré, les fléaux naturels se chargeront d'effectuer, dans le troupeau trop serré, les vides nécessaires; la guerre, les épidémies, la faim joueront le rôle d'obstacles destructifs ou répressifs, si nous n'avons pas assez de fermeté pour opposer le « mobile économique » au « mobile physiologique » et empêcher la population de s'accroître trop vite, par l'usage du *moral restraint*. « La seule circonstance qui soit laissée à notre choix, dit Malthus (2), est la détermination de l'obstacle le moins préjudiciable à la vertu et au bonheur. » Cet obstacle consistera dans le recul de l'époque du mariage jusqu'à l'époque où l'individu se sera procuré les ressources nécessaires pour élever une famille (3). Quant aux imprudents qui enfreindront ce précepte, ils seront punis dans leurs enfants qui ne trouveront point de place libre parmi les convives assis au banquet de la vie. L'abbé Raynal ayant proclamé qu'avant toute loi sociale, l'homme avait le droit de subsister, Malthus lui répond qu'autant vaudrait dire : « Avant l'établissement des lois sociales, l'homme avait le droit de vivre cent ans (4). » « Il faut désavouer publiquement, dit-il encore,

(1) Nous ne nous attacherons pas à discuter les deux progressions géométrique et arithmétique, si souvent combattues. Au fond, il importe assez peu de déterminer exactement de combien la population tend à s'accroître plus vite que les moyens de subsistance; il suffirait pour la thèse de Malthus que cette tendance, en elle-même, soit démontrée, alors même qu'il serait impossible de donner des chiffres précis.

(2) *Essai*, ch. III.

(3) Il est inutile de réfuter, après tant d'autres, les calomnies dont la mémoire de Malthus a été l'objet et qui sont restées cristallisées dans le mot de malthusianisme, appliqué à des pratiques que l'auteur de l'*Essai* a jamais conseillées. La chasteté avant le mariage, et une attente plus ou moins longue précédant celui-ci, tels sont les seuls moyens que préconise Malthus, et qui constituent le fameux *moral restraint*. Comme il arrive souvent, ce sont les disciples qui ont corrompu la doctrine du maître.

(4) *Essai*, ch. VII.

le prétendu droit des pauvres à être entretenus aux frais de l'État (1). »

Le pessimisme de Malthus rencontra en vain un adversaire dans Godwin, qui, attribuant à la mauvaise constitution de la société seule la misère et le paupérisme, croyait qu'il suffisait de réformer la société pour que ces maux disparussent. Le succès de Malthus fut rapide et énorme, ses théories se propagèrent en Angleterre, en Allemagne et en Italie, tandis qu'elles trouvaient en France un terrain probablement mieux préparé encore, sur lequel elles furent mises en pratique d'une manière bientôt inquiétante.

Les Allemands adoptèrent en grand nombre la doctrine de Malthus, W. Roscher, R. von Mohl, Rümelin sont au moins partiellement ses disciples. Wagner veut que l'État intervienne pour limiter le nombre des naissances. Cohn préconise le *moral restraint* et redoute la surpopulation (*Uebersättigung*). Marlo réclame une législation contre les mariages inconsidérés. Marx compte au nombre des crimes du capitalisme l'excès facile de population qu'il organise systématiquement pour provoquer la concurrence parmi les travailleurs. Schäffle demande, comme Marlo, des lois restrictives du mariage (2). Un écrivain, Wemhold, n'était-il pas allé jusqu'à proposer l'infibulation des mâles depuis l'âge de 14 ans jusqu'au moment où ils justifieraient de ressources suffisantes pour pourvoir à l'éducation d'un enfant ?

En Angleterre, Malthus avait de suite fait école. Parmi ses partisans, l'on compte Russels, Brougham, Mackintosh, Place, Ricardo, Mill qui espérait qu'un jour on en arriverait à considérer les familles nombreuses avec mépris; Doubleday, pour qui c'est précisément l'insuffisance de nourriture qui produit l'*overpopulation*, l'effet réagissant ainsi sur la cause et créant un cercle vicieux fatal; Darwin qui fonde sur la loi de Malthus ses théories de la concurrence vitale et de la sélection naturelle, enfin les néo-malthusiens, Charles Bradlaugh et Annie Besant (3).

La campagne néo-malthusienne, — car ce fut une véritable campagne de propagande — commença en 1877 par la publication par

(1) *Essai*, ch. VIII.

(2) Voyez NITTI, *la Population et le système social*, livre I.

(3) Voyez à ce sujet l'intéressante étude de M. P. MILE *le Néo-Malthusianisme en Angleterre*. (*Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1891.)

Annie Besant d'un livre de Knowlton, intitulé : *Fruits de la philosophie, Conseils aux jeunes mariés*. Avec une ardeur remarquable de prosélytisme, Annie Besant et Bradlaugh préconisèrent, non seulement le mariage tardif, mais la *prudence conjugale* qui, disait Annie, a sauvé la France du paupérisme ; elle invoquait aussi l'exemple de notre pays pour établir que la restriction volontaire pouvait s'allier à l'amour filial et à un esprit de famille très développé. Elle publia encore la *Loi de la population*, exposé des principes malthusiens et des misères qu'amène la surpopulation. Puis elle abjura solennellement ses principes et s'efforça de détruire l'effet de sa propagande.

Le malthusianisme rencontra d'ailleurs dans son pays natal une certaine opposition dès le début, dans Sadler, Thornton, Bagehot, pour qui l'hyperdémie doit disparaître par les progrès de l'évolution, Spencer qui croit que l'individuation et la genèse sont en proportions inverses, Graham, Galton, Ingram, Marshall, surtout Ogilvy et Toynbee.

Les économistes italiens du début du siècle se montrent généralement partisans d'un malthusianisme plus ou moins mitigé. Bosellini (1) fait appel à la continence ; Gioja, Scuderi (2), Sanfilippo, Giuseppe delle Valle (3) qui écrivent de 1815 à 1840 professent les mêmes doctrines, mais tous croient qu'on peut trouver un remède à la surpopulation par le développement de l'industrie : ils ne comprennent pas que la vraie racine du malthusianisme est dans la production limitée des terres.

Car la population ne peut évidemment s'accroître dans un pays manufacturier que s'il y a d'autres pays, agricoles ceux-là, où il peut écouler le produit de ses manufactures. Pellegrino Rossi, le premier, exposa nettement, en Italie, la doctrine malthusienne ; pour lui, le *moral restraint* est le seul remède à la surpopulation ; une meilleure distribution des richesses serait impuissante ; l'émigration ne résout pas le problème, elle ne fait qu'en reculer la solution. Serait-elle efficace, qu'il serait toujours regrettable d'être réduit à l'employer.

(1) *Nuove esame delle sorgenti della privata e pubblica ricchezza*, 1816.

(2) *Principi di civile economia*, 1827.

(3) Gioja écrit en 1815 ; Ignazio SANFILIPPO, en 1831 ; Giuseppe DELLE VALLE, en 1837. A citer encore F. Fuoco, *Saggi economici* (1825-1827).

Comme conclusion, Rossi demande une grande prudence en matière d'assistance. En 1833, Boccardo (1) fait remarquer que ce que Malthus a dit des aliments doit s'entendre aussi des autres moyens d'existence, ce qui est pourtant moins évident. Minghetti (2) observe que le problème doit être considéré historiquement. Evola (3), Ciccone (4) sont également malthusiens. A la même école on peut encore rattacher de nos jours Cossa et Nazzari.

Parmi les adversaires déterminés de l'école, il faut citer Romagnosi (5) qui, en 1845, proclame le malthusianisme comme « *la piu empia, la piu esecranda, la piu spaventosa delle eresie* » ; Matteo de Augustinis (6), Baldassare, Poli, Taddei, Rusconi, Scopoli, Meneghini, Marescotti (7) qui tous nient la tendance à la surpopulation, ou lui trouvent des remèdes dans une meilleure organisation sociale, à l'exemple de Godwin. Dans la période contemporaine, il faut citer encore Grecco, Marletta, Zobi, Giuliano, Doveri, Garelli.

D'autres se bornent à corriger ou critiquer certains points de la doctrine. Nous devons signaler l'idée très juste de Ressi (8) qui, tout en admettant les deux principes de Malthus, dit que c'est une erreur de croire qu'ils puissent agir indépendamment l'un de l'autre ; ils constituent, non des forces distinctes, mais un système de forces combinées. Messedaglia (9) apporte aussi une remarque importante, en constatant que la permanence et l'identité à soi-même de la force reproductrice ne peut s'accepter comme loi absolue.

En France, dès le début du siècle, Jean-Baptiste Say jetait ce conseil trop bien suivi qu'« il faut augmenter les épargnes plus que les enfants » ; Fourier (10) proposait quatre digues à la surpopulation :

(1) *Trattato teorico-politico di economia politica*, 1853.

(2) *Della economia pubblica*, 1868. (Livre II. p. 146 et suiv.)

(3) *La dottrina cattolica e l'economia politica*, 1859.

(4) *Principi di economia politica*, 1874 (Vol. III, chapitre X.)

(5) *Sulla crescente popolazione*, 1845.

(6) *Elementi di economia sociale*, 1843.

(7) Tous ces derniers auteurs écrivent de 1840 à 1860.

(8) *Dell'economia della specie humana*, 1818.

(9) MESSEDAGLIA montre l'absurdité de la progression malthusienne :

1 2 3 4 5 6 et l'impossibilité d'une autre progression que celle-ci :

1 2 4 8 16 32

1 2 3 4 5

1 2 4 6 8

(10) *Le Nouveau Monde industriel et sociétaire* (pages 335 et suiv.).

1° la vigueur des femmes, 2° la gastrosophie, 3° la phanérogamie, 4° l'exercice intégral ; théorie qui témoignait à la fois de préoccupations singulières et d'une certaine finesse d'observation. Quetelet (1), Courcelle-Seneuil (2), Block (3), Frédéric Passy (4), Sismondi (5) se déclaraient aussi partisans plus ou moins absolus du malthusianisme. Dès 1848, l'oliganthropisme commençait à triompher en France, et nous devons clore cet historique sur le cri d'inquiétude et d'alarme que jetèrent bientôt Guillard (6), Bertillon père (7), Proudhon (8) et Bastiat (9), Le Play (10) et Wolowski (11). Nous retrouverons leurs doctrines, et plus encore, celles des écrivains qui suivirent, dans la discussion même que nous essayerons aux chapitres suivants.

On le voit par ce résumé, il y a quelque chose de singulièrement flottant, dans la théorie historique du peuplement. Il semble que les doctrines opposées se soient livrées à un jeu de balancement qui tour à tour les a fait triompher et tomber. La vérité est qu'en cette matière comme en beaucoup d'autres, les faits ont commandé les théories. Aux âges primitifs, abondance de terrains et manque d'hommes : les législateurs, les livres saints, la Bible et l'Avesta proclament la loi de la multiplication. — Dans les États grecs, la turbulence d'une population oisive fait redouter des troubles, si elle s'accroît trop : Aristote et Platon rêvent d'une population iminuable ; l'Empire romain se dépeuple de soldats et de contribuables : les souverains légifèrent pour y remédier. Dans le même esprit les monarques chrétiens de l'Europe s'efforcent de multiplier le nombre de leurs sujets. L'inven-

(1) *Physique sociale*, 1869.

(2) *Traité d'économie politique*, 1858 et 1865.

(3) *Les Progrès de la science économique depuis Adam Smith*, chapitre XV.

(4) *Le Principe de la population*.

(5) Il faut « que le revenu croisse avec le capital, que la population ne dépasse pas le revenu qui doit la faire vivre... et que la reproduction se proportionne également au capital qui la produit, et à la population qui la consomme. » (*Nouveaux Principes d'économie politique*, tome II, p. 257.)

(6) *Démographie comparée* (1855).

(7) *La Statistique humaine de la France*.

(8) *Sur les malthusiens* (article paru dans le *Représentant du Peuple*, 10 août 1848). Voyez aussi la *Justice dans la Révolution* et dans l'*Église, Amour et mariage*.

(9) *Harmonies économiques* (1850).

(10) *La Réforme sociale en France*, 1864.

(11) *Revue des Deux Mondes*, 5 nov. 1862.

tion des premières machines, la crise industrielle qui commence à sévir engendrent le paupérisme anglais : Malthus écrit son Essai, et les économistes français le paraphrasent. Cinquante ans après, la France souffre d'une diminution des naissances : aussitôt la dépopulation devient l'objet des préoccupations des politiques et des économistes, et l'on jette à bas de son piédestal la théorie de l'oliganthropisme.

Il est juste de remarquer d'autre part que les doctrines ont influé sur les faits (et sans cela, à vrai dire, quel pourrait être le sens de cette étude ?) — La conception religieuse, morale, politique, que se sont faite les penseurs, en notre matière, s'est le plus souvent traduite dans la réalité par des habitudes de vie imposées aux peuples. Et pour ne citer qu'un exemple, le malthusianisme (j'entends la doctrine malthusienne) n'a certainement pas été étranger à la dépopulation de la France depuis un siècle. Je ne veux pas dire qu'il ait causé tout le mal, ni même qu'il ait créé, à proprement parler, certaines causes de ce mal, mais seulement qu'en mettant ces causes en lumière, en les légitimant et les approuvant même, il a développé des habitudes qui végétaient seulement et donné libre essor aux instincts égoïstes qu'on flétrissait jusque-là. C'est cette influence réciproque exercée par les faits et les doctrines les uns sur les autres ; c'est cette action psychologique étroitement unie aux influences physiologiques et physiques en matière de dépopulation, qui rendent particulièrement intéressant le sujet que nous nous proposons de traiter ; — intéressant, et difficile aussi, exigeant beaucoup de prudence dans la détermination des causes et beaucoup de réserve dans l'indication des remèdes.

Nous devons préciser maintenant la situation de la France actuelle et les progrès de la dépopulation française depuis un siècle ; nous rechercherons ensuite, successivement, les causes, les conséquences, et les remèdes du mal, si toutefois l'étude des conséquences nous révèle qu'il y a là un mal véritable et un danger national pour notre pays.

CHAPITRE PREMIER

La Démographie de la France au XIX^e siècle

Dans ce chapitre, les chiffres vont occuper la plus grande place ; et il ne saurait guère en être autrement. Étant donné le sujet qui nous occupe, il est évident que la statistique est le point de départ nécessaire de toute notre étude, et la seule base solide sur laquelle nous puissions nous appuyer (1). Nous nous efforcerons seulement d'introduire autant que possible l'ordre et la clarté au milieu des documents un peu arides qui vont suivre, de façon que les enseignements ressortent pour ainsi dire d'eux-mêmes du rapprochement des chiffres et des faits.

Dans ce but nous étudierons successivement :

- 1^o Les progrès de la dépopulation en France, notre pays étant considéré isolément ;
- 2^o La démographie générale des autres peuples civilisés et spécialement de nos voisins immédiats, en comparaison avec la nôtre ;
- 3^o Certains points spéciaux de statistique pouvant servir à éclairer ou à modifier les résultats des deux premières parties.

§ I. LES PROGRÈS DE LA DÉPOPULATION EN FRANCE

C'est depuis un siècle environ que la France a commencé à souffrir du mal qui attire aujourd'hui si vivement l'attention des économistes.

(1) « La statistique est la lumière de l'économie politique. » (LEVASSEUR, *la Population française*, introduction sur la statistique.)

Assurément, depuis les origines de notre histoire, la population vivant sur notre sol ne s'est pas accrue sans interruption ; il y a eu, au cours des siècles, des moments d'arrêt et même des reculs marqués. C'est ainsi que la Gaule ancienne, après avoir compté, lors de l'indépendance, environ 8,000,000 d'habitants, dont 6,700,000 environ pour la France actuelle, et être arrivée sous les Antonins au chiffre de 10,000,000, subit aux derniers siècles de l'Empire et pendant les invasions, une perte d'hommes telle, que sous Charlemagne, elle n'avait pas encore retrouvé une population aussi dense qu'au temps d'Hadrien. La période qui s'étend du ix^e au xi^e siècle, toute remplie par les invasions normandes et sarrasines, les guerres privées, les famines, les épidémies, fut signalée par une nouvelle dépopulation qui cessa au xii^e siècle et fit place à la prospérité réelle du xiii^e. A la veille de la guerre de cent ans, on estime que la France comptait près de 22,000,000 d'âmes, soit 38 par kilomètre carré. Les luttes sanglantes qui suivirent et la peste noire causèrent de nouveaux vides dans la population française, et lorsqu'elle commençait à s'accroître de nouveau, les guerres d'Italie, et surtout les guerres de religion vinrent arrêter l'essor. A la fin du xvi^e siècle, il y avait en France environ 20,000,000 d'habitants. Malgré les efforts de Colbert, les guerres de Louis XIV et la misère qui s'ensuivit vinrent encore arrêter un élan qui se manifestait depuis 1600 ; l'émigration de 300,000 protestants, à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes, accrut le mal ; Vossius, en 1683, estimait à 5,000,000 d'âmes seulement la population française à cette époque. Vauban semble être beaucoup plus proche de la vérité quand il la porte à 19,000,000. D'après M. des Cilleuls, il y aurait eu, en 1700, 20,000,000 de Français, ce qui donnerait 21,000,000 d'âmes environ pour le territoire qui constitue actuellement la France (avec l'Alsace en moins, une partie de la Lorraine, la Corse, Nice, la Savoie, Avignon et Montbéliard en plus). Au xviii^e siècle, l'accroissement semble avoir été assez constant. Mirabeau le père, il est vrai, n'estimait qu'à 18,000,000 d'âmes notre population en 1768. Mais quatre ans après, Expilly, avec plus de vraisemblance, l'évaluait à 22,000,000, Paris et la Lorraine compris, mais sans la Corse, et Necker, en 1783, fixait le total des sujets du roi à 24,800,000, soit pour le territoire de la France actuelle, environ 26,000,000 d'habitants. Lyon avait alors 135,000 habitants.

Mentionnons encore que nos colonies (moins les Indes) comptaient en 1779, environ 74,000 citoyens français, dont 32,650 à Saint-Domingue, 43,960 à la Guadeloupe, 42.720 aux Mascareignes, 41,649 à Saint-Martin (1).

A partir de 1801, la France a été soumise à des dénombrements périodiques, qui ont permis de constater : 1° que sa population a continué de s'accroître, quoique lentement ; 2° que l'accroissement devenait de plus en plus faible de période en période. Ces deux constatations résultent du tableau suivant :

ANNÉES	CHIFFRE DE LA POPULATION	POPULATION PAR KILOMÈTRE CARRÉ
1801	27.347.800	51.6
1806	29.407.420	54.9
1821	30.461.875	57.4
1831	32.569.223	61.4
1841	34.230.478	64.5
1851	35.783.170	67.5
1861	37.446.313	69
1872	36.402.921	68.4
1881	37.672.048	71.3
1886	38.218.903	72.3
1891	38.342.948	72.6
1896	38.517.975	72.8

Les chiffres qui précèdent appelleraient bien des observations ; Énonçons-en brièvement quelques-unes. Il est à remarquer que, malgré la saignée des guerres de l'Empire qui coûtèrent à la France le total effrayant de 3,000,000 d'hommes, dont un tiers tué par l'en-

(1) Nous avons emprunté à M. LEVASSEUR (*la Population française*) la plupart des chiffres précédents, comme ceux qui suivront, jusqu'à l'époque contemporaine. Pour ceux-ci, nous les avons recueillis dans les *Revue*s spéciales et l'*Officiel*.

nein (1), la population française s'accrut, entre 1806 et 1821, de plus de 1,000,000 d'âmes, ce qu'elle n'a pas pu faire pendant la période équivalente de 1881 à 1896, période de pleine paix, pourtant. Remarquons encore que l'accroissement de 4,000,000 à peine obtenu en vingt ans de paix (1821-1841) se maintient à peu près pour la période suivante (1841-1861, 3,216,000 âmes de gain) malgré les premières et sanglantes guerres du second Empire. C'est surtout depuis cette époque, — sans parler de la diminution résultant de la perte de l'Alsace-Lorraine — que s'est accentuée la dépopulation. Tombée en 1872 à 36,100,000 âmes, la population française a mis quatorze ans à regagner son total de 1866 (2), et depuis, à peine s'est-elle accrue de 200 ou 300,000 habitants.

Pendant ces dernières années, l'équilibre s'est même plusieurs fois rompu au détriment des naissances dans leur comparaison avec les décès. Le tableau suivant le montrera.

ANNÉES	EXCÉDENTS DE NAISSANCES	EXCÉDENTS DE DÉCÈS
1882	97.000	
1883	96.000	
1884	78.000	
1885	87.000	
1886	52.000	
1887	56.000	
1888	44.000	
1889	85.000	
1890		38.000
1891		10.000
1892		20.000
1893	7.000	
1894	39.000	
1895		17.000

(1) Charles RICHET, *Réforme sociale*, 1^{er} avril et 1^{er} mai 1891.

(2) 36,192,064.

Dans les trois dernières années (sauf en 1895), l'avantage est revenu aux naissances ; mais les deux plateaux de la balance sont à peu près de niveau, et le moindre événement tendant à accroître les décès peut suffire à ramener le déficit pur et simple. Quand on se rappelle que le recensement du 29 mars 1896, même en adoptant le chiffre de 38,517,975 substitué en chiffre primitivement donné de 38,228,960 (1), ne nous assure qu'un gain de 175,000 âmes environ pour une période de cinq ans et de moins de 300,000 pour une période de dix, on peut se demander quelles seront les surprises des prochains recensements.

En vain dira-t-on que le chiffre officiel est un peu inférieur à la réalité ; que les opérations du recensement se heurtent à certains mauvais vouloirs, à des négligences, à des dissimulations, des municipalités ayant intérêt à falsifier les résultats pour éviter certains impôts. Je répondrai que ces observations s'appliquaient aussi bien et mieux aux recensements antérieurs ; et que d'autre part, certaines grandes villes ne se font pas faute d'enfler leur population sur le papier, dans le but de conserver ou d'acquérir une sorte de préséance.

Encore convient-il de remarquer que nous n'avons jusqu'ici considéré que l'état de la France en général ; mais lorsque l'on considère certaines provinces prises séparément, on se trouve en présence d'un spectacle singulièrement inquiétant. La Normandie est en décroissance pour presque tous ses arrondissements depuis 1826 (2) ; de cette date à nos jours Pont-Audemer a perdu 23 p. 100 de sa population, Argentan 20 p. 100, Bernay 19 p. 100 ; il en est de même dans le Sud-Ouest, où l'arrondissement d'Agen par exemple, a également subi une perte de 23 p. 100. Le département de Vaucluse qui avait gagné 74,000 habitants de 1801 à 1865 en a perdu 22,000 de 1865 à 1881. Le Gard se dépeuple depuis 1876 ; la Dordogne, en dix ans (1866-1876), a perdu 12,000 habitants. Le Tarn-et-Garonne, le Lot, tous les départements bourguignons, sauf la Saône-et-Loire, voient aussi leur population diminuer ; les Cévennes et le massif central, également. En 1886, il y avait accroissement dans 58 départements, diminution dans 29. Dès 1891 la proportion se renverse : augmentation dans 32 départements,

(1) Voyez *l'Économiste français*, 8 août 1896 ; la *Réforme sociale*, 16 janvier 1897 et avril 1897 ; la *Revue d'économie politique*, février 1897.

Au dernier moment, nous apprenons que les résultats officiels du mouvement de la population donnent, pour 1896, un excédent de 94,000 naissances.

(2) Voyez BALDRILLART, *la Normandie, passé et présent* (1880).

diminution dans 55. En 1896, 24 départements seuls s'accroissent, 63 sont en perte. Parmi eux, il en est 5 qui ont perdu plus de 13,000 âmes en 5 ans :

Haute-Garonne, perte : 13.000 âmes
 Lot. — 13.536 —
 Dordogne . . . — 13.649 —
 Manche — 13.763 —
 Orne — 15.225 —

Les départements urbains sont les seuls à accroître rapidement leur population, non par l'excédent des naissances le plus souvent, mais par l'immigration :

Seine-et-Oise. . . . gain : 40.308 habitants
 Bouches-du-Rhône. — 43.198 —
 Nord — 75.527 —
 Seine. — 198.919 —

Paris seul a gagné 88,877 h. en cinq ans, et 548,028 en 15 ans.

Les villes de plus de 10,000 âmes, qui n'étaient en 1836 que 119 avec 3,764,000 habitants, étaient en 1886 au nombre de 235 avec 8,710,000 habitants. Voici le progrès de l'accroissement pour quelques grandes cités :

VILLES	En 1801	En 1836	En 1886
Paris	547.000	899.000	2.311.000
Lyon	109.000	150.000	401.000
Marseille.	111.000	116.000	376.000
Bordeaux	90.000	98.000	240.000
Lille.	54.000	72.000	188.000
Toulouse.	50.000	77.000	147.000
Nantes.	73.000	75.000	127.000
Saint-Étienne	16.000	41.000	117.000
Rouen.	87.000	92.000	100.000
Le Havre	16.000	25.000	112.000

La population de Saint-Étienne et du Havre a sextuplé ; celle de Paris a quadruplé ; celle de Lyon, plus que triplé. Celle de Roubaix, qui était de 8,000 âmes en 1801, en compte plus de 100,000 aujourd'hui. Mais à côté de ces quelques villes qui s'accroissent, peut-être plus rapidement qu'il n'est désirable, des provinces entières dans le Centre, le Sud et le Sud-Ouest s'appauvrissent d'habitants, au point de devenir, comme la Lozère, à demi désertes. Seules, la Bretagne, une partie du bassin parisien, l'extrême Nord de la France et une partie des régions de l'Est (les Vosges notamment) conservent une population relativement ascendante.

Il existe trois facteurs de la population (j'entends ici *les facteurs immédiats* et pour ainsi dire matériels, qu'il ne faut pas confondre avec les causes de surpopulation ou de dépopulation, qui n'agissent elles-mêmes que par l'intermédiaire de ces facteurs). Ce sont la natalité, la nuptialité, et la mortalité. Il importe de voir quel est celui de ces facteurs qui agit en ce moment soit avec une intensité trop faible (natalité ou nuptialité) soit avec une intensité trop grande (mortalité). Si de ces trois facteurs deux nous paraissent rester normaux, ce sont les causes propres à agir sur le troisième, et sur lui seulement que nous devons rechercher dans notre chapitre suivant, quand nous étudierons les racines du mal.

Disons tout d'abord qu'il ne semble pas que la nuptialité diminue en France d'une manière appréciable.

Voici le chiffre des mariages pour une moyenne de 1000 habitants, déterminé par périodes décennales depuis 1801 :

De 1801 à 1810.	7,6
De 1810 à 1820.	7,9
De 1820 à 1830.	7,8
De 1830 à 1840.	8,0
De 1840 à 1850.	8,0
De 1850 à 1860.	7,9
De 1860 à 1870.	7,8
De 1870 à 1880.	8,0
De 1880 à 1888.	7,4

Donc, sauf une légère diminution dans la toute dernière période, il y a eu plutôt accroissement du nombre des mariages au courant de notre siècle. Il faut toutefois remarquer que le divorce vient dissoudre prématurément un certain nombre de mariages. (Sur 100 mariages,

89 sont dissous par la mort, 11 par le divorce). Mais le vrai facteur de la dépopulation ne saurait être là.

Serait-il dans une mortalité excessive ? On s'est plaint beaucoup des résultats donnés à ce sujet par nos démographes ; les hygiénistes ont déclaré qu'il y aurait moyen, avec des précautions sanitaires judicieuses, de sauver au moins 150.000 Français par an, soit en protégeant mieux les nouveau-nés, soit en combattant mieux les maladies infectieuses. Nous retrouverons cette thèse plus loin. Sans nous attarder en ce moment à l'examiner, constatons que la mortalité de la France a subi depuis le commencement du siècle, une forte diminution. Voici un tableau établissant le nombre de décès par 1,000 habitants à différentes dates depuis l'an XI.

An XI.	31,9	
1810	24,6	
1814	29,3	(année d'invasion)
1819	26,2	
1828	26,0	
1832	28,5	(choléra)
1836	22,3	
1845	21,2	
1849	27,3	(choléra)
1855	27,4	(choléra, guerre de Crimée)
1859	27,9	
1865	24,0	
1870	28,3	(Guerre, invasion)
1871	34,8	— —
1872	24,9	
1873-85.	22,3	
1891	22,0	

Si notre nuptialité se maintenant, et notre mortalité diminuant, la population décroît néanmoins, évidemment, c'est notre natalité seule qu'il faut incriminer. Les chiffres ne vont que trop montrer la vérité de cette déduction. Voici le nombre des naissances pour 1,000 habitants par périodes décennales depuis 1801.

1801-1810	32,2
1811-1820	31,6
1821-1830	30,8
1831-1840	29,0
1841-1850	27,4
1851-1860	26,3
1861-1870	26,3
1871-1880	25,4
1881-1888	24,0

Ainsi, en un siècle, diminution d'un quart (de 32 à 24) ; en 1887, le chiffre tombe à 23,5. Depuis il a baissé encore, et pour les dernières années (1890-1897), on ne l'estime plus qu'à 22 ou 22,5 à peine (1). Aussi l'excédent des naissances sur les décès, malgré la diminution de ceux-ci, disparaît-il de jour en jour :

Excédent des naissances sur les décès depuis 1810 :

En 1810.	6,8	pour 1,000 habitants.
En 1820.	6,3	
En 1830.	4,9	
En 1840.	4,2	
En 1850.	5,3	
En 1860.	4,8	
En 1870.	0,0	
En 1880.	1,7	
En 1888.	1,2	
En 1891.	0,0	

Ainsi donc, chute constante, qui pour plusieurs années récentes, a amené le déficit. Ajoutons que le chiffre des naissances illégitimes s'accroît ; il y avait sur 100 naissances :

En 1810.	5,4 naissances illégitimes.
En 1820.	6,6
En 1830.	7,2
En 1840.	7,4
En 1850.	7,1
En 1860.	7,5
En 1870.	7,5
En 1880.	7,2
En 1888.	8,2

Il est vrai que le nombre des légitimations s'accroît parallèlement. Si maintenant nous cherchons à exprimer par des chiffres la fécondité des mariages, nous arrivons à ces résultats :

(1) Et ce n'est qu'une moyenne. Dans le Gers, ce chiffre tombe à 14 en 1888. Il est vrai qu'il monte à la même époque à 28 dans le Finistère.

Enfants légitimes, par mariage :

De 1801 à 1815.	3,9
De 1815 à 1830.	3,7
De 1830 à 1835.	3,5
De 1835 à 1840.	3,2
De 1840 à 1845.	3,2
De 1845 à 1850.	3,2
De 1850 à 1855.	3,1
De 1855 à 1860.	3,0
De 1860 à 1865.	3,1
De 1865 à 1870.	3,2
De 1870 à 1875.	2,8
De 1875 à 1880.	3,1
De 1880 à 1885.	3,0
De 1885 à 1888.	2,9

Or il est admis en démographie qu'un peuple, pour se maintenir seulement, doit avoir trois naissances par mariage (1). Ajoutons, comme un assez fâcheux symptôme que la morti-natalité augmente (3,2 pour 100 naissances de 1841 à 1845 ; 4,3 de 1857 à 1862 ; 4,5 de 1885 à 1888). Il faut remarquer encore que nos faibles excédents de naissance sont influencés par la présence en France de plus d'un million d'étrangers, Allemands, Belges, Italiens et Espagnols, qui, en moyenne, ont plus de naissances et moins de décès que nous. Notons enfin que parmi les provinces françaises, celles qui ont la plus faible natalité, Gascogne et Normandie, celle-ci surtout, le grand fief du malthusianisme, semblent affligées d'une mortalité très forte.

En présence de ces chiffres inquiétants, nous sommes heureux de pouvoir en aligner d'autres qui montrent la race française transplantée aux colonies comme singulièrement plus prolifique que dans la métropole. Il y avait en 1891, en Algérie, 267,000 Français sans l'armée ; en 1896, ils étaient 306,000, en augmentation de 39,000, soit près de 8,000 par an, dont 6,000 environ par suite de l'immigration ou de la naturalisation. Reste un gain annuel de 4,500 à 2,000 naissances. Et cela alors que, dans la même période, la population italienne tombait de 39,000 à 35,000 ; maltaise, de 45,000 à 42,000 ;

(1) 17 0/0 seulement de nos familles ont plus de trois enfants. (*Réforme sociale*, 16 juiln 1896.)

allemande de 5,000 à 3,000, et que la population espagnole, de 151,000 s'élevait seulement à 158,000 (1).

La *Revue française de l'étranger et des colonies* estime qu'en 1916, il y aura en Algérie 1,000,000 d'Européens ; 600 à 700,000 seront Français.

Mais c'est surtout au Canada que notre race donne l'exemple d'une vitalité contrastant singulièrement avec son inertie en Europe. Les 70,000 Canadiens abandonnés en 1760 autour de Québec et livrés aux Anglais par le traité de Paris (1763), étaient 113,000 en 1784, 524,000 en 1844 ; 669,000 en 1851 ; 847,000 en 1861 ; 929,000 en 1871 ; 1,073,000 en 1881 ; 1,196,000 en 1891. Avec le contingent français des autres provinces, essaimé par le noyau primitif, le recensement de 1891 a donné le chiffre de 1,473,000 Canadiens français vivant dans le Dominion, sans parler de plusieurs centaines de milliers de Canadiens établis dans les plus proches états de l'Union. Le chiffre de la progression, qui était de 46 p. 100 jusqu'en 1881, n'est plus, il est vrai, que 42,2 p. 100 en 1891 ; mais il est encore supérieur au chiffre de 10 p. 100 qui représente l'accroissement de la population anglo-saxonne. On cite des familles canadiennes de 32 enfants vivants (2). Aussi nos colons, qui constituent la presque totalité de la population dans la province de Québec, la plus importante de toutes, ont encore l'avantage du nombre dans le Nouveau-Brunswick et le Manitoba.

§ II. — COMPARAISON AVEC L'ÉTRANGER

Nous avons vu de quelle façon la situation se présentait, au point de vue absolu ; si maintenant nous l'examinons relativement à la situation des autres États civilisés, elle nous apparaîtra comme plus critique encore.

A la fin du xvii^e siècle, il n'y avait guère en Europe que trois grandes puissances, la France, avec 20,000,000 d'habitants ; l'empire d'Allemagne, avec 19,000,000 ; l'Angleterre, avec 8,000,000. Total :

(1) *Revue Rose*, 19 Juin 1897. — V. aussi RICOUX : *Démographie de l'Algérie*.

(2) *Réforme sociale*, 1891, 1^{er} vol. *Le recensement canadien*, R. DE SAINT-PÈRE.

47,000,000, dont près de la moitié pour la France. En 1789, les quatre grands États (la Russie étant entrée en ligne) comptaient environ 90,000,000 d'âmes ainsi réparties :

France	26,000,000	
Russie	25,000,000	
Allemagne	28,000,000	{ Autriche 8,000,000
		{ Prusse 5,000,000
		{ Autres états allemands 15,000,000
Angleterre	12,000,000	

La France avait encore plus du quart de la population totale de l'Europe.

Cent ans après, en 1890, nous ne comptons plus, parmi les grands États que pour un septième ou un huitième. Voici en effet la population des six grandes puissances à cette époque (1) :

Russie	100,000,000 d'habitants.
Allemagne	49,000,000 —
Autriche	43,000,000 —
Angleterre	38,000,000 —
France	38,000,000 —
Italie	30,500,000 —

Et depuis 1890, alors que notre pays est resté à peu près stationnaire, l'Allemagne a gagné plus de 3,000,000 d'âmes, l'Angleterre 1,500,000, l'Italie, environ 1,000,000.

Dès 1867, Léon Le Fort (2) calculait ainsi les périodes de doublement de la population :

Angleterre	52 ans
Russie	54 —
Norwège	57 —
Espagne	57 —
Suède	63 —
Russie	66 —
France	198 —

(1) BERTILLON. *Le problème de la dépopulation*. (Revue politique et parlementaire, 10 juin 1897.)

(2) *Le mouvement de la population en France*. (Revue des Deux Mondes, 15 mai 1867.)

Depuis, la période de doublement n'a pas sensiblement changé pour les autres pays (1); quant à la nôtre, elle tend à s'exprimer par milliers d'années, et peut-être bientôt ne sera-t-il plus possible de la calculer, la population ne s'augmentant plus, même si peu que ce soit.

On a calculé encore que pour :

100 Anglais en 1801, il y en avait aujourd'hui	228
100 Russes.	237
100 Allemands	188
100 Prussiens	219
100 Autrichiens.	159
100 Italiens	168
100 Français.	133

, Notre race a-t-elle du moins fortement essaimé au dehors ? Non pas.

Si l'on excepte le Canada, nous trouvons tout au plus 1,000,000 de Français dans nos colonies, l'Algérie comprise, et à peine 500,000 à l'étranger, dont 200,000 en Europe (2), et environ 150,000 dans l'Amérique du Sud. Ce n'est donc pas l'émigration qui nous appauvrit. (D'autant plus que l'immigration nous apporte plus d'un million d'étrangers).

En présence de cette apathie de notre race, les races germaniques et slaves, même les autres branches de la race latine font preuve d'une force d'expansion redoutable. On sait ce qu'est l'émigration allemande. Dès le milieu du XVIII^e siècle, il y avait 200,000 Allemands dans les colonies anglaises. Vers 1825, on comptait en Allemagne, 6,000 émigrants par an. En 1847, plus de 100,000; en 1854, 215,000.

Aujourd'hui, l'émigration porte annuellement de 90,000 à 120,000 Allemands vers les terres nouvelles (1888-1893). C'est à peine chez nous si l'on compte en moyenne 5,000 émigrants. De plus, les colons Allemands se concentrent. En 1892, sur 110,000, 107,000 se sont portés aux États-Unis. Ils sont 400,000 à New-York et autant à Chicago, ville toute allemande aujourd'hui (3).

Aux États-Unis, il existe actuellement 3,000,000 d'Allemands et peut-être le double d'individus de langue allemande. Même à la Nou-

(1) Elle a diminué pour l'Angleterre, la Russie, l'Espagne (LORIA, 1876).

(2) En Suisse, 51,000; en Belgique, 52,000; en Espagne, 17,000; en Italie, 10,000.

(3) BLONDEL, *L'expansion de l'Allemagne*. Voyez *Réforme sociale*, 1894. M. LEVASSEUR donne, il est vrai, un chiffre plus fort pour l'émigration française.

ville-Orléans, vieille terre française, ils sont 16,000 (1). Au Brésil, on compte 200,000 Allemands, qui ont des vellétés séparatistes dans certaines provinces.

Voici maintenant un tableau de l'émigration britannique.

En 1815	2,000 émigrants	
En 1819	34,700	—
En 1830	56,900	—
En 1832	103,000	—
En 1847	258,000	—
En 1852	368,000	—
En 1873	310,000	—
En 1882	413,000	—
En 1889	313,000	—

Il faut remarquer que l'Irlande a fourni une très forte part de cette colossale émigration. Aussi a-t-elle perdu plus de 3,000,000 d'habitants de 1840 à nos jours.

Les autres États européens suivent l'exemple de l'Allemagne et de l'Angleterre. Les 3,000,000 d'Espagnols qui ont été au xvi^e siècle, coloniser l'Amérique (Rosseeuw Saint-Hilaire) ont actuellement près de 15,000,000 de descendants, blancs ou métis ; sans parler des Portugais du Brésil. En 1880, 36,300 Suédois ont quitté l'Europe ; en 1882, 30,200 Norwégiens ; en 1889, 25, 000 Belges, par Anvers seulement ; en 1888, 193,900 Italiens et 106,700 en 1890. En 1888, l'émigration européenne totale comportait 800,000 personnes, dont à peine 1/40 de Français.

Aux États-Unis, l'on compte que de 1821 à 1890, il est arrivé 15,500,000 émigrants, ainsi répartis :

3,500,000.	Irlandais	} 6,300,000 Britanniques
2,800,000.	Anglo-Écossais	
1,500,000.	Allemands	
1,000,000.	Scandinaves	
450,000.	Autrichiens	
400,000.	Italiens	
360,000.	Français	

Tout en restant chez eux, nos nationaux n'en ont pas pour cela une densité territoriale de population plus grande. Il y a en France 72 habitants par kilomètre carré, L'Angleterre en a 120 ; la Hollande 139 ; la Belgique, 206.

Remarquons enfin que nos comparaisons n'ont porté que sur des

(1) *Revue de Paris*, 1^{er} janvier 1897, *La puissance économique de l'Allemagne*.

peuples de race blanche, et d'une civilisation très analogue à la nôtre. Elles seraient plus affligeantes encore peut-être, si nous les étendions aux peuples de race jaune. L'immensité de l'Empire chinois, et le vague des appréciations statistiques qui le concernent ne permettent guère de le prendre pour exemple. Mais à Java, dans un territoire bien délimité, les recensements de la population malaise, effectués par l'administration néerlandaise, ont donné :

En 1816	4,600,000	habitants
En 1849	9,580,000	—
En 1886	21,990,000	—

La France est-elle donc le seul peuple qui ait cessé d'accroître sa population ? Pas tout à fait. Il en est un autre, — et celui-là appartient à cette race, citée toujours comme la plus prolifique, — la race anglo-saxonne. Je veux parler du peuple yankee. Assurément, la population augmente aux États-Unis, mais seulement par l'afflux de l'immigration. Les autochtones, les descendants des colons anglo-saxons ont cessé de se reproduire. En 1890, la natalité était aux États-Unis de 26,7 p. 1,000, c'est-à-dire moins forte que la natalité moyenne européenne, plus forte encore il est vrai que la natalité française. Mais si au lieu de considérer les États-Unis dans leur ensemble, nous considérons les États de l'Est, qui forment la Nouvelle-Angleterre proprement dite, nous trouvons les chiffres suivants :

Massachusetts	21,5
Connecticut	21,3
Vermont	18,5
New-Hampshire	18,4
Maine	17,9 (1)

Encore le taux est-il relevé par la forte natalité des nombreux Canadiens établis dans toute cette région (300,000 au moins). — Aussi voit-on se produire ici, au profit de la race française, l'immigration qui se produit dans la métropole au profit des étrangers. Chose assez notable, cette « loi du Maine » (ainsi nomme-t-on en Amérique la loi de dépopulation) ne sévit pas dans les États du Sud, peuplés par les colons espagnols :

Texas	31	naissances p. 1000
Arkansas	33,8	—
Nouveau-Mexique	34	—

(1) Pierre LEROY-BEAULIEU, *La natalité dans les pays neufs à civilisation avancée*, *Économiste français*, 2 mai 1896.

Elle agit au contraire fortement en Australie. Dans ce pays, le taux de la natalité qui était, en 1866-1870, de 41,9 est tombé en 1891-1893 à 32,4. Dans le Queensland notamment, l'État où la natalité est la plus forte, la chute est représentée par les chiffres 44 et 33. — En Nouvelle-Zélande, le mal a progressé plus vite encore : Natalité, en 1881, 37,9; en 1894, 27,4.

Mais on le voit, sauf les petits États de la Nouvelle-Angleterre, on ne peut guère citer de nation civilisée dont l'état démographique soit aussi mauvais que le nôtre.

Reste à comparer notre mortalité, notre nuptialité et notre natalité à celles de l'étranger. — Pour la mortalité nous occupons un rang assez satisfaisant, comme il ressort du tableau suivant, dressé par le docteur Bertillon (1).

DÉCÈS ANNUELS POUR 1.000 HABITANTS (1881-1890)		
Au sud du 45° degré de latitude	Espagne	32
	Italie	27
FRANCE		22
Du 45° au 50° degré	Hongrie	32
	Autriche	29
	Bavière	28
	Wurtemberg	26
Du 50° au 55° degré	Bade	27
	Saxe	28
	Prusse	25
	Belgique	20
	Hollande	21
	Angleterre	19
Au nord du 55° degré	Irlande	18
	Écosse	19
	Danemark	19
	Suède	17
	Norwège	17

(1) *Revue politique et parlementaire*, 10 juin 1897.

On voit que plusieurs États, Hongrie, Autriche, Prusse, Bavière, Espagne, Italie, etc., ont une mortalité beaucoup plus forte que nous, et que nous nous trouvons au-dessous de la moyenne générale. Nous ne voulons pas dire qu'il n'y aurait pas de progrès à faire, mais nous pensons que notre infériorité relative, de même que notre infériorité absolue, ne vient pas de la mortalité. Il est vrai que depuis 1890, notre état sanitaire a plutôt empiré. M. Bodio porte le chiffre de nos décès pour 1,000 habitants en 1892-1894, à 23,3. Celui de l'Angleterre tombait au contraire à la même époque à 18,3 ; celui de la Hollande, à 19,6, celui de l'Autriche à 27,9, et celui de l'Italie à 25,7. D'après M. Pierre Leroy-Beaulieu, celui des colonies australasiennes tombait pour la même période à 13,2.

D'autre part la mortalité des enfants est moins grande en France que dans la plupart des grands États ; les enfants qui meurent pendant les cinq premières années comptent en France pour 29 p. 100 dans le chiffre total des décédés.

Or, ils comptent en Norwège pour	30	p. 100
— en Suède pour	35	p. 100
— en Italie pour	47,5	p. 100
— en Autriche pour	47,5	p. 100
— en Prusse pour	48	p. 100
— en Russie pour	57	p. 100

Enfin le tableau suivant montre que la France a un rang assez honorable parmi les États européens au point de vue de la vitalité (1).

(1) Les quatre États pris pour termes de comparaison ont été choisis sous des latitudes différentes.

(Voir le tableau ci-contre.)

Table de survie					
	ANGLETERRE (1838-1854)	PAYS BAS (1840-1851)	ITALIE (1856-1865)	NORWÈGE (1856-1865)	FRANCE (1856-1865)
A 10 ans	703	656	591	780	681
A 20 —	663	618	554	742	642
A 30 —	604	561	508	691	584
A 40 —	539	494	461	635	533
A 50 —	464	423	406	570	473
A 60 —	370	327	328	486	389
A 70 —	238	197	203	349	249
A 80 —	90	64	63	157	89
A 90 —	42	5	11	26	11

Il ne faut pas non plus incriminer la nuptialité. Elle est, il est vrai, beaucoup plus forte que chez nous, dans certains États orientaux, puisque l'on compte, par 1000 habitants :

12,4 mariages en Serbie
10,6 — en Hongrie
9,2 — en Russie

Mais le chiffre de notre nuptialité (7,7 environ) est à peu près celui de l'Angleterre (7,9) et de l'Italie (7,6); il est peu inférieur à celui de la Prusse (8,4) et de l'Autriche (8,5); il est très supérieur à celui de la Grèce (6,4) et de l'Irlande (4,9).

De plus la France est, avec la Russie et l'Angleterre, le pays où l'on se marie à l'âge le moins avancé en moyenne. Nous avons un peu plus de mariages consanguins que dans les autres pays, peut-être en raison de la constitution plus forte de la famille française.

Mais c'est notre natalité qui est singulièrement au-dessous de celle des peuples voisins. Pendant la période 1865-1883, la natalité de

L'Europe en général était de 38,2 p. 100. Plusieurs pays dépassaient cette moyenne :

Allemagne.	39	p. 100
Hongrie	43	p. 100
Croatie	43,3	p. 100
Russie.	48,4	p. 100

L'Autriche et la Prusse étaient un peu au-dessous de la moyenne allemande, un peu au-dessus de la moyenne européenne (38,4 et 38,8). Au-dessous de la moyenne européenne venaient :

Italie	36,9
Angleterre.	35
Espagne.	34
Alsace-Lorraine	34
Belgique	31,5
Suisse.	30,2
Grèce.	28,4
Irlande	26,4
France	25,2

Nous occupons déjà sans conteste le dernier rang. Depuis, notre recul n'a fait que s'accroître. A la même époque ou avait, hors d'Europe :

40	naissances par 1000 habitants en Nouvelle-Zélande
30,8	— — — en Tasmanie
27,3	— — — au Japon
23,5	— — — dans la Nouvelle-Angleterre

Ajoutons qu'au point de vue des naissances illégitimes la démographie de la France est assez satisfaisante (7,4 sur 100 naissances). Plusieurs États sont moins bien partagés à cet égard :

Bavière :	15,2	naissances illégitimes sur 100
Autriche :	13,4	— — —
Saxe :	13,2	— — —
Prusse :	7,5	— — —

Le chiffre est au contraire inférieur au nôtre dans les États suivants :

Italie	6,8
Angleterre	5,3
Russie	2,9
Grèce	1,2

Enfin, pour les accouchements multiples, nous occupons un rang moyen (1 sur 100, entre la Finlande : 1,49 sur 100, et l'Espagne : 0,85 sur 100).

On le voit : toute notre infériorité vient indiscutablement de notre faible natalité. Il est vrai, celle des autres États civilisés, quoique très supérieure à la nôtre, paraît s'affaiblir un peu.

Nous avons vu que la dépopulation sévissait aux États-Unis et commençait à dessiner sa courbe en Australie, quoique la natalité y soit encore considérable. L'Angleterre elle-même a vu sa natalité décroître dans le dernier quart de siècle. Voici, d'après P. Mille, (article cité) un tableau de cette décroissance :

En 1879, par 1000 habitants, naissances :	34,7
En 1880, — — —	34,2
En 1884, — — —	33,3
En 1889, — — —	30,5

L'Allemagne aussi, cette vieille *officina gentium* paraît avoir perdu de sa fécondité. L'accroissement annuel de sa population n'est plus ce qu'il était jadis (1) : Cet accroissement était de :

1,43 p. 100 en 1820
1,14 p. 100 en 1870
1,07 p. 100 en 1880

Nous verrons plus loin quelles conclusions il convient de tirer de ces dernières remarques.

(1) *Revue de Paris*, 1^{er} janvier 1897.

§ III. — QUELQUES STATISTIQUES PARTICULIÈRES

Pour compléter les documents statistiques nécessaires à la discussion ultérieure, il nous faut maintenant donner les chiffres relatifs à certains points spéciaux, notamment au recrutement de la population française par l'immigration, et à la dépopulation des campagnes.

On sait qu'un grand nombre d'étrangers vivent sur notre sol. Au recensement de 1896, on en comptait 1,027,491, chiffre inférieur à celui du recensement précédent (1,101,798), probablement par suite de nombreuses naturalisations. Cet envahissement de la France par les étrangers a suivi une marche très rapide.

En 1851, on n'en recensait que.	379.280
En 1861, — —	506.381
En 1872, — —	740.668
En 1881, — —	1.001.099
En 1891, — —	1.101.798 (1)

Les naturalisations se sont multipliées très lentement d'abord, puis beaucoup plus rapidement; elles ont décuplé et plus pendant que l'immigration triplait.

En 1851.	13.525 naturalisés.
En 1861.	15.259 —
En 1872.	15.303 —
En 1881.	77.046 —
En 1891.	170.704 —

Néanmoins le nombre considérable des étrangers en France a paru à beaucoup d'esprits constituer un péril national.

M. Bertillon a parlé d'usines, près de Nancy, où propriétaires, contre-maîtres, ouvriers sont Allemands. « Quand la landwehr est convoquée, dit-il, l'usine ferme ! » Mais le fait qui se produit en France est un fait assez général; si de 1861 à 1891, le nombre des

(1) Chiffre donné par la *Revue d'économie politique* (février 1897). M. BERTILLON dit: 1,130,211.

étrangers a doublé chez nous, il en a été de même en Autriche (1), pour une période même beaucoup plus courte. Il y avait dans ce pays 204,950 étrangers en 1869. En 1880, 350,013; 1890, 422,357. La Belgique et le Luxembourg ont 1 étranger sur 39 habitants; c'est à peu près la même proportion qu'en France. L'Amérique saxonne (Union et Canada) compte 7 à 8,000,000 d'étrangers sur 60,000,000 d'habitants, c'est-à-dire 1 sur 8 (2). La proportion est au moins la même à la Plata.

Les étrangers établis en France sont surtout des Italiens (250,000, dont 70,000 pour les Bouches-du-Rhône seulement), des Hispano-Portugais (75,000), des Allemands (environ 100,000, chiffre probablement faussé par les dissimulations de nationalité) et des Belges (2 à 300,000). — Ajoutons qu'il y a en Algérie 158,000 Espagnols et 35,000 Italiens.

Un danger qui semble plus sérieux que l'immigration étrangère, c'est la dépopulation constante des campagnes. En Angleterre, M. Edwin Cannan constatait récemment une diminution de l'émigration vers les villes (3). Chez nous, il est loin d'en être de même. Nous avons vu plus haut que la population urbaine s'accroissait rapidement; ce n'est pas là un résultat qu'il faille attribuer à la natalité: l'immigration paysanne en est la cause. Les cinquante-huit plus grandes villes de France avaient en 1881 une population de 6,254,675 habitants. Cette population s'est élevée en 1891 à 6,945,467 habitants. Pourtant, sur ces cinquante-huit villes, sept seulement ont vu augmenter leur natalité (Rochefort, Lorient, Brest, Grenoble, Laval, Versailles, Boulogne-sur-Seine). Et certaines, comme Nice, ont vu cette natalité diminuer de 10,2 p. 1,000, ou, comme Calais, de 5,4 p. 1,000. Lyon a perdu 3,2 p. 1,000. Mais, l'immigration s'est élevée, de 334,921 pour les années 1881-1886, à 354,518 pour les années 1886-1891. Presque tous ces immigrants, surtout ceux du sexe féminin, se font domestiques: il en existe en France 1,600,000 dont 1,050,000 femmes. D'où, baisse de la natalité rurale, sans profit pour la natalité urbaine. M. H. Lannes (4) estime que sans cette immigra-

(1) *Monde économique*, 27 juillet 1895.

(2) John O'NEILL, *Nineteenth Century*, 1888, 1^{er} semestre.

(3) *National Review* (janvier 1894).

(4) LANNES, *Influence de l'émigration des campagnes sur la natalité française*, (*Revue politique et parlementaire*, février 1895).

tion, on aurait environ 1 à 2 naissances de plus par 1,000 habitants. Aussi, la population rurale qui formait en 1846 75,6 p. 100 de la population française, n'en constituait plus en 1886 que 64,1 p. 100, et en 1896 que 60 p. 100. Tels sont les chiffres qui résument la situation. Empruntons à M. Turquan (1) un tableau plus détaillé :

ANNÉES	VILLES (DE PLUS DE 2.000 HABIT. AGGLOMÉRÉS)	CAMPAGNES
1846	8.646.000, soit 24.4 p. 100	26.753.000, soit 75.6 p. 100
1856	9.844.000, — 27.3 —	26.294.000, — 72.7 —
1866	11.595.000, — 30.5 —	26.471.000, — 69.5 —
1876	11.977.000, — 32.4 —	24.928.000, — 67.6 —
1886	13.766.000, — 35.9 —	24.452.000, — 64.1 —
1896	15.100.000, — 40 —	23.100.000, — 60 —

Ce sont surtout, d'après M. Turquan, les communes de 500 à 5,000 habitants qui sont frappées. Les très grosses et très petites communes deviennent plus nombreuses ; les communes moyennes se raréfient. Aussi y a-t-il des départements où une très grande part de la population n'est pas autochtone. Sur 1,000 habitants, ceux qui sont nés hors du département sont au nombre de :

576	dans le département de la	Seine ;
422	—	Seine-et-Oise ;
338	—	Belfort (territoire) ;
350	—	Rhône ;
282	—	Rouges-du-Rhône ;
277	—	Gironde ;
259	—	Seine-et-Marne ;
251	—	Marne.

(1) *Réforme sociale*, 1895, p. 74 et 150. Nous ajoutons les chiffres pour 1896.

En Bretagne, la moyenne n'est que de 40 à 100, suivant les départements. En tout, 6,216,000 individus étaient, dès 1891, recensés hors de leur département d'origine, dont :

315,000	natifs de la Seine ;
167,000	— du Nord ;
137,000	— de Seine-et-Oise ;
114,000	— du Pas-de-Calais ;
110,000	— de l'Aisne ;
109,000	— de Saône-et-Loire ;
108,000	— des Côtes-du-Nord ;
107,000	— du Rhône ;
et seulement 15,000	— des Pyrénées-Orientales.

Tels sont les chiffres absolus ; voici maintenant les chiffres relatifs les plus élevés et les moins élevés :

Belfort	46,5 émigrés sur 100 natifs ;		
Seine-et-Oise.	39,7	—	—
Seine-et-Marne.	38,4	—	—
Haute-Saône.	34,8	—	—
Creuse	34,3	—	—
Cantal	33,9	—	—
et, chiffre le plus bas, Pyrénées-Orientales .	8,3	—	—

Ce sont généralement les mêmes départements qui ont une très forte émigration et une immigration considérable (Seine et bassin parisien) ; de même, les régions qui émigrent très peu reçoivent peu d'immigrants (Alpes, Pyrénées, Landes). La Lozère cependant qui donne 36,7 p. 100 à l'émigration, ne reçoit que 5 p. 100 à l'immigration. Aussi se dépeuple-t-elle fortement. Il y a d'ailleurs un mouvement de revient que M. de Lapouge estime à 50 p. 100 peut-être ; mais ceux qui retournent ainsi à la campagne deviennent généralement des nomades en grande partie (1). Anthropologiquement, ce seraient les dolichocéphales qui triompheraient dans ce combat *pro urbe*.

Quoi qu'il en soit, là encore, le mal n'est pas si grand qu'on l'a dit, à comparer du moins notre situation avec celle des peuples voisins.

(1) DE LAPOUGE, *Recherches anthropologiques sur le problème de la dépopulation*. (Revue d'économie politique, décembre 1895 et février 1896.)

Si, en Angleterre, le fléau décroît un peu, c'est après avoir cruellement sévi, puisque les dix villes les plus peuplées ont sextuplé de population entre 1801 et 1881. En Allemagne, la population urbaine qui comprenait 36 p. 100 de la population totale en 1871, en comprenait 41,1 p. 100 dès 1885, c'est-à-dire plus que la nôtre aujourd'hui. Aux États-Unis, la population urbaine était de 4,8 p. 100 en 1820 et de 18,2 p. 100 en 1880. En Italie, où la population rurale est très prédominante, elle subit pourtant un recul (92,8 p. 100 en 1871; 91,8 p. 100 en 1881). Enfin le moment d'arrêt même constaté par M. Cannan en Angleterre doit être d'époque bien récente car M. Arminjon nous donne (1) le tableau suivant du chiffre des travailleurs agricoles anglais :

	En 1871	En 1881	En 1891
Patrons. . . .	255.904	232.259	234.106
Salariés. . . .	1.191.639	1.093.759	985.909

Il semble donc bien que la dépopulation relative ou absolue des campagnes vis-à-vis de l'accroissement rapide des centres urbains soit l'effet d'une loi assez générale dans les pays civilisés. Il n'en est pas de même de la dépopulation d'un pays considéré dans son ensemble, et, nous l'avons constaté, la France est à peu près le seul État qui nous donne le spectacle de ce phénomène. Tel est le résultat des longues recherches statistiques que nous venons de résumer d'après les démographes contemporains.

(1) *Questions agraires en Angleterre (Réforme sociale, 1895, p. 677)*. Même au Canada, pays essentiellement agricole, le même phénomène de désertion des campagnes se produit (*The Economist*, 29 août 1891). Il en est encore ainsi en Norvège, en Danemark, en Autriche.

CHAPITRE II

Les causes

Parmi les écrivains qui se sont occupés de la dépopulation et qui en ont recherché les causes, on peut distinguer deux catégories d'esprits, — d'une part, les médecins et les hygiénistes qui ont été le plus souvent frappés surtout des causes physiologiques du phénomène; d'autre part, les économistes et les moralistes, qui ont été chercher ces causes dans le domaine moral et social. Peut-être subissons-nous nous-même une influence de milieu, mais il nous semble bien que c'est en effet dans ce domaine qu'il faut surtout chercher.

Nous n'entendons point pourtant nier la part des causes physiologiques; elle nous apparaît seulement comme secondaire. Mais M. Nitti (1) en ne reconnaissant que trois catégories de causes (1° psychiques et morales; 2° sociales; 3° économiques) n'a pas eu, croyons-nous, une conception assez large; et, certes, nous admettons volontiers qu'il y a beaucoup à faire sur le terrain de l'hygiène. Nous n'approuvons pas entièrement non plus, — si ce n'est de notre part un excès de témérité, — cette séparation entre les causes morales et les causes économiques et sociales. Presque toutes sont sociales et morales à la fois, sociales par les institutions qui les constituent, morales par les passions et les sentiments qu'elles mettent en jeu, et par l'intermédiaire desquels, seuls, elles agissent le plus souvent sur la natalité. On aurait de la peine à trouver un mobile qui puisse pousser l'homme à ne pas procréer, et qui ne soit pas du domaine social mais du domaine moral seul (tel qu'est par exemple, dans

(1) *La population et le système social*, livre II

l'ordre d'idées opposé, le sentiment de la paternité, sentiment primitif et naturel). Sans doute, le grand obstacle au peuplement, nous le verrons, c'est un sentiment, celui de l'égoïsme, mais encore faut-il qu'il soit mis en jeu par des institutions sociales (partage égal, impôts, propriété, paupérisme, etc., etc.).

Ce qui semble vrai dans une certaine mesure, c'est que les causes sociales peuvent agir de deux manières : les unes agissent sur l'homme d'une façon presque mécanique, sans lui laisser le choix entre deux modes de conduite (service militaire, grande industrie, etc.). Là, l'élément social prédomine, l'élément moral est réduit à peu de chose. D'autres ne font qu'influencer l'individu, en lui présentant telle ou telle manière d'agir comme plus avantageuse, en le sollicitant à diriger sa vie de telle ou telle façon (partage égal, développement des villes, intellectualisme, etc.).

De tout ceci, se dégage une classification des causes en deux grandes catégories d'abord : 1^{re} causes physiologiques ; 2^{re} causes morales et sociales. Puis, parmi ces dernières, une subdivision s'impose entre 1^{re} les causes sociales agissant directement (ou à peu près directement) sur la population ; et 2^{re} les causes sociales dont l'action est indirecte, et qui n'agissent, pour ainsi dire, que par réflexion dans une intelligence humaine. Enfin, parmi ces causes, nous aurons à discerner celles qui peuvent expliquer l'état de la France actuelle, qui concernent plus spécialement notre pays, et qui, ne l'oublions pas, ont, même au point de vue général, un intérêt plus grand ; ce sont, en effet les plus actives de toutes, puisque les autres, celles qui sévissent partout, sont impuissantes à amener la dépopulation dans les autres États civilisés.

§ I. — CAUSES PHYSIOLOGIQUES

Les statistiques du chapitre précédent nous ont montré que des trois facteurs de la population — natalité, nuptialité, mortalité — deux étaient normaux en France, je veux dire, en concordance avec les moyennes européennes, et que la natalité seule offrait un taux très inférieur à ces mêmes moyennes. Mais notre nuptialité et notre mortalité, si elles ne sont pas particulièrement affligeantes, quant

aux résultats qu'elles donnent, ne sont pas non plus très satisfaisantes. Pourquoi avons-nous 22 ou 23 décès pendant que d'autres pays en ont 18 ou 19 ? Pourquoi 7 à 8 mariages alors qu'ailleurs il y en a 12 ? Nous ne sommes pas les derniers, soit ; pourquoi ne serions-nous pas les premiers ?

La mortalité en France, disent les hygiénistes, est beaucoup plus considérable qu'elle ne devrait l'être, étant donné le climat, la latitude, l'état de civilisation ; et cela surtout en ce qui concerne la mortalité des enfants, soit avant l'accouchement, soit pendant les premières années de leur vie. On a incriminé : 1° les avortements ; 2° les infanticides ; 3° la mortinatalité ; 4° les décès de nouveau-nés par maladie pouvant s'éviter. Pour les adultes, on a parlé d'épidémies faciles à combattre avec plus d'hygiène ; on a enfin signalé la multiplication des suicides.

M. Lunier, dans une note à l'Académie de médecine du 3 février 1883, a insisté sur l'avortement préventif, fréquemment pratiqué, d'après lui, et sur l'infanticide. Il estime qu'annuellement 7,000 à 8,000 infanticides vont grossir le chiffre de la mortinatalité. Le chiffre est considérable ; mais, réussit-on à sauver ces 8,000 enfants, chose presque impossible, ce ne serait guère qu'une goutte d'eau dans l'Océan. Pour ce qui est des mort-nés, on en comptait, en 1888, 4,5 p. 100 en France ; 4,9 p. 100 en Hollande ; 4,6 p. 100 en Belgique ; 2,9 p. 100 en Danemark ; 2,7 p. 100 en Suède. Mais de deux choses l'une : ou notre chiffre est grossi par les 8,000 infanticides dont parle M. Lunier ; ou, s'il ne l'est pas (absolument ou relativement), il y a peu de remèdes au mal, sinon dans une régénération de la race.

La question est beaucoup plus importante en ce qui concerne la mortalité des nouveau-nés. La loi Roussel (proposée le 24 mars 1873, adoptée le 23 décembre 1874) (1) a eu pour but de restreindre cette mortalité, en protégeant les enfants du premier âge et particulièrement les nourrissons. A cette époque, en France 21,7 p. 100 des enfants ne vivaient pas plus d'un an ; et à Paris, la mortalité des quatre premières années dépassait 50 p. 100. La loi Roussel (Article I^{er}) dispose que tout enfant âgé de moins de deux ans et placé en nourrice moyennant salaire, sevrage, ou garde hors du domicile des

(1) SIRRY, 1875, *Lois*, p. 641.

parents, est l'objet d'une surveillance de l'autorité publique ayant pour but de protéger sa vie et sa santé. Malheureusement cette loi paraît mal appliquée. M. Lunier estime qu'une application plus sérieuse sauverait 150.000 enfants par an. Dans le Calvados, la mortalité des nouveau-nés atteindrait le chiffre effrayant de 90 p. 100. D'après le D^r Caillet (1), médecin inspecteur des enfants du premier âge, il meurt chez nous 169 enfants sur 1,000 pendant la première année et 154 seulement en Angleterre. A la fin de la cinquième année, il nous faut compter 333 décès. Encore M. Caillet estime-t-il que depuis 1885, époque à laquelle elle a été appliquée d'une façon générale, la loi Roussel a sauvé 20,000 enfants par an. La diarrhée seule tue par an 50,000 nourrissons.

Pour les adultes mêmes, les hygiénistes pensent qu'avec des mesures judicieuses on pourrait diminuer la mortalité dans des proportions énormes. En 1889, le D^r Rochard insistait là-dessus (2) ; en 1897, le D^r Bard (3) estimait « à 200,000 homicides involontaires annuels » le chiffre des décès que l'on devrait épargner à la France par des mesures d'hygiène à l'encontre des épidémies. En regard de ces assertions, on peut citer celle de Bodio (4) pour qui l'on pourrait diminuer fortement l'extension des maladies infectieuses sans que le total de la mortalité s'en ressente beaucoup ; et celle du D^r Jacques Bertillon, le plus autorisé peut-être de nos démographes, que l'hygiène la plus sévère ne nous éviterait que quelques milliers de décès. Enfin, comme nous le verrons, une loi économique d'application fatale amènerait une recrudescence de baisse dans la natalité, à la suite de cette diminution de la mortalité.

Nous ne pouvons non plus accorder aux suicides une sérieuse importance comme agent de dépopulation. On ne peut nier que le nombre des suicides s'accroisse rapidement. En 1826-1830, on en comptait 50 pour 100,000 habitants ; en 1851-1855, 100 ; en 1871-1875, 150 ; en 1886-1887, 210. Évidemment la progression est inquiétante, mais plus à cause de l'état d'esprit qu'elle révèle que par les résultats immédiats quant à l'ensemble de la mortalité en France. En certains

(1) *La protection de l'enfance*. (*L'Officiel médical*, 20 juin 1897.)

(2) *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} novembre 1889 : *L'hygiène en 1889*.

(3) *Conférence à la Société d'économie politique de Lyon* (1897).

(4) *L'Économiste français*, 4 avril 1896.

pays, cette progression est d'ailleurs plus rapide que chez nous. (Wurtemberg, 1844-1845, 107 suicides; 1879-1881, 386).

En résumé, il y aurait certainement des progrès hygiéniques à accomplir et un grand nombre de vies à sauver; là-dessus point de doute. Mais ce qui serait un bienfait individuel pour plusieurs milliers d'êtres ne serait pas pour la nation française un secours suffisant. Parvint-on, à grand renfort de lois, de dépenses et d'entraves à la liberté, à supprimer par an 7,000 à 8,000 avortements ou infanticides, 2 ou 4,000 décès épidémiques d'adultes, et même (c'est le seul chiffre important sur lequel on puisse compter) une partie des 150,000 décès d'enfants du premier âge, qu'on n'aurait, au point de vue national, pas gagné grand'chose : 1° parce que 100,000 décès épargnés se compenseraient peut-être par un chiffre presque égal de naissances supprimées ; 2° parce qu'un écart considérable se maintiendrait encore entre la France et les États voisins.

Ce n'est pas dire — encore une fois — qu'il faille renoncer à chercher à diminuer la mortalité : par humanité d'abord, nous le devons ; et de plus, économiquement, mieux vaut avoir, pour un même nombre de survies, peu de naissances et peu de décès, que beaucoup des uns et des autres.

Passons à la nuptialité. On a spirituellement appelé notre pays, « le pays des célibataires et des fils uniques ». Pour les fils uniques, ce n'est que trop vrai. Pour les célibataires, la statistique nous a montré qu'il n'en était rien. En tout cas, il ne semble pas que les causes physiologiques soient pour quelque chose dans le nombre plus ou moins grand des célibataires en France. Que beaucoup de mariages s'effectuent dans des conditions physiologiques fâcheuses, entre époux d'âge disproportionné, c'est incontestable ; mais les résultats de ce mal se font sentir sur la natalité, et non sur la nuptialité même ; et d'ailleurs il a sa racine dans une habitude purement sociale, je veux dire dans la dot. A moins de soutenir qu'un certain nombre de jeunes gens retardent l'époque de leur mariage, après avoir contracté des maladies vénériennes — ce qui peut être un cas fréquent dans certaines classes, mais non particulier à la France — je ne vois guère comment des causes simplement physiologiques pourraient agir sur notre nuptialité.

Il n'en est pas de même de la natalité. Plusieurs causes physiolo-

giques ont pu contribuer à en amener la dépression, et à rendre des unions infécondes. On a accusé dans cet ordre d'idées, avec plus ou moins de raison, l'alcool, le tabac, les maladies vénériennes, et un affaiblissement général de la force reproductive chez une race vieillie. Je néglige certaines pratiques, telle que l'ovariotomie voulue, qui ne sévissent heureusement que dans des classes restreintes de la société et qui ne relèvent encore que du roman de mœurs.

Pour l'alcool, les hygiénistes sont d'accord à en constater les funestes effets sur la reproduction. Il est bon de remarquer que la Normandie, la province de France qui se dépeuple le plus, est aussi celle qui s'alcoolise le plus. Sur 10 paysannes normandes 9 s'alcoolisent, d'après M. Cazajoux (1) qui ajoute : « Dans les villages, on cite celles qui n'ont jamais été surprises en état d'ivresse, et même on les tourne en dérision... » Elles continuent à boire de l'alcool, même durant leur grossesse; on rend les enfants buveurs, par éducation; les fillettes qui vont à l'école ont de l'alcool dans leur panier, les garçons de dix ans s'en font servir au cabaret. Le résultat, c'est la diminution des naissances d'une part; d'autre part la mise au monde d'enfants entachés d'un fâcheux atavisme (2).

Cependant la France est loin d'être le pays qui consomme relativement le plus d'alcool. Alors que la moyenne annuelle est chez nous par habitant de 4 lit. 08, elle atteint 4 lit. 50 en Belgique, 4 lit. 58 en Hollande, 8 lit. 23 dans l'Allemagne du Nord, et 8,83 en Danemark. Il y a même eu chez nous une baisse légère dans ces dernières années, comme il résulte du tableau suivant dressé par M. Ch. Dupuy (3).

En 1850.	litres par tête et par an .	1,46
En 1860.	— — —	2,27
En 1870.	— — —	2,32
En 1880.	— — —	3,66
En 1890.	— — —	4,35
En 1895.	— — —	4,07

(1) *L'alcoolisation des femmes et des enfants en Normandie. (Réforme sociale 16 novembre 1896.)*

(2) Le Dr LEBRAUN, qui a publié plusieurs ouvrages sur l'alcoolisme (voyez notamment : *Un fléau social* (1896) et *Dégénérescence sociale et alcoolique*), constate que sur 816 fils d'alcooliques, 427 sont devenus alcooliques eux-mêmes et presque tous ont présenté différentes lésions, épilepsie, hystérie, folie, etc.

(3) *L'alcool et l'alcoolisme. (Revue politique et parlementaire, novembre 1896.)*

Quoi qu'il en soit, et malgré cette faible diminution, l'alcoolisme compte certainement parmi les causes de la dépopulation et cela de deux façons: 1° en diminuant la natalité; 2° en affaiblissant les qualités de la race. C'est la conclusion que donnent avec M. Dupuy le Dr Legrain, M. Bourcart (1) et tous ceux qui ont traité de cette question.

Il ne semble pas qu'on puisse accorder au tabac une influence aussi fâcheuse ou même comparable. On ne peut guère citer de faits établissant une nocuité sérieuse du tabac à l'encontre de la population. La France d'ailleurs est dépassée pour la consommation du tabac par beaucoup de peuples, parmi lesquels on peut citer les plus prolifiques (consommation: Pays-Bas, 3,400 grammes par tête et par an; États-Unis, 2,110 grammes; Belgique, 1,552; Allemagne, 1,485; Australie, 1,400; Autriche, 1,350; Norvège, 1,135; France, 933 seulement; Espagne, 550).

Plusieurs hygiénistes attribuent une sérieuse importance aux maladies vénériennes comme agissant pour déprimer la natalité. Telle est l'opinion du Dr Bard; telle aussi celle du Dr Picon (2). Mais là encore ne saurait être la cause décisive de notre infériorité. Serait-il possible d'établir sérieusement que ces maladies sont plus répandues en France que dans les pays voisins? On avait fait en 1867-1869 une statistique portant sur les armées européennes: l'armée anglaise était de beaucoup la plus atteinte puisque sur 1,000 hommes, 329 étaient contaminés (3). On n'en comptait que 100 sur 1,000 en Belgique, 96 sur 1,000 en France; 88 sur 1,000 en Prusse, et 63 sur 1,000 en Autriche. Le chiffre français est tombé à 88 en 1873 et il a certainement baissé depuis. On ne peut inférer de l'armée à la population en général avec une rigueur absolue; mais il est bien permis de penser qu'il y a au moins une analogie dans les chiffres relatifs à celle-ci et à celle-là.

On a parlé enfin d'un affaiblissement général de la race française, race vieillie, dit-on, et qui aurait perdu dans sa vieillesse, la force de

(1) *Le péril de l'alcoolisme.* (Revue politique, janvier 1896.)

(2) Voyez DAGAN, *Un aspect de la dépopulation* (Revue de métaphysique et de morale, mars 1897). Dans le même sens, le Dr LANCY (lettre privée).

(3) En 1896, dans l'armée anglaise des Indes, 54 0/0 de l'effectif européen aurait passé à l'hôpital pour maladies vénériennes.

reproduction qu'elle eut jadis. Les guerres sanglantes de ce siècle auraient contribué à l'anémier en la privant de ses éléments les plus sains et les plus robustes, de même que sa culture trop raffinée aurait détraqué son système nerveux et amené la stérilité. Il se passerait chez nous le même phénomène que M. Chevrillon constatait aux États-Unis où la race yankee, jeune pourtant, vigoureuse, riche, optimiste, croyante en la vie et en elle-même, décroît et disparaît. « Toute leur énergie est remontée dans les grands lobes cérébraux, dans la région de la pensée lucide et de la volonté consciente (1). »

Ceci encore nous paraît fort exagéré. La race française n'est ni anémiée par la vieillesse, ni stérilisée par l'intellectualisme. Quel que soit le chiffre croissant des bacheliers, il serait étrange de vouloir chercher dans un développement outré des facultés cérébrales une cause à l'infécondité que l'on constate chez nous. L'instruction est répandue en Allemagne plus largement qu'en France et n'atténue en rien la prolificité germanique.

La race n'est pas non plus abâtardie : elle reste en général saine et vigoureuse (2) et le montre aux colonies, au Canada et en Algérie. Les conscrits français sont, paraît-il, plus robustes et plus « hommes » d'apparence que les conscrits allemands, et ce n'est pas l'excès de développement intellectuel qui peut tarir chez eux la force reproductive puisque l'on en compte encore 12,3 illettrés pour 100, alors qu'il n'y en a que 1,3 en Allemagne (3). Et enfin n'y a-t-il pas quelque puérilité à soutenir que notre race est plus « vieille » que les races voisines ? Au fond, Français, Allemands, Italiens sont sensiblement contemporains ; que si les uns sont arrivés à la civilisation, je veux dire à tel degré un peu plus raffiné de civilisation cent ou deux cents ans avant les autres, c'est là peu de chose dans l'histoire des peuples. Un siècle de culture intensive peut suffire peut-être à changer les mœurs ; il est insuffisant à changer le tempérament physique d'une nation. La vérité est celle-ci : la nation française reste

(1) *La Vie américaine*. (*Revue des Deux Mondes*, 1^{er} avril 1892.)

(2) ROUANET, dans la *Revue socialiste*, octobre 1888.

(3) En 1883. Le chiffre a dû baisser. Dans les compagnies de mon régiment, on comptait, en 1895, 5 à 7 illettrés. Le chiffre atteint 47 0/0 en Italie et 75 0/0 en Russie.

physiologiquement à la hauteur de ses rivales ; elle n'est pas impuissante. Il faut chercher à la dépopulation d'autres causes qu'un abâtardissement physique (1). Nous arrivons par là à l'examen des causes morales et sociales.

§ II. — CAUSES MORALES ET SOCIALES

Parmi ces causes il en est, nous l'avons vu, qui sont véritablement morales et sociales à la fois, et d'autres qui, presque exclusivement sociales, agissent d'une façon quasi mécanique sur l'individu. Ce sont ces dernières, les plus simples, que nous allons examiner d'abord. On peut citer comme les principales : 1° le service militaire ; 2° l'industrialisme ; 3° la prostitution ; 4° l'émigration ; 5° le célibat religieux (2).

Les lois militaires ont été depuis longtemps incriminées au point de vue qui nous occupe. Dès 1867, Léon Le Fort (3) attribuait la dépopulation déjà marquée de la France aux armées permanentes, qui, d'une part, retardent l'époque du mariage, et de l'autre apprennent aux jeunes paysans le chemin et les plaisirs de la ville. « La loi militaire, disait M. Le Fort, en reculant de sept ans l'époque du mariage, a cent fois plus contribué que Malthus à la diminution du nombre des naissances. » Il souhaitait en conséquence que le service soit réduit à trois ou quatre ans : il a été exaucé, mais au prix d'une extension

(1) « Assurément les guerres terribles du commencement du siècle ont épuisé les nations... Mais, à tout prendre, il y a eu chez les autres peuples de l'Europe, à ces époques néfastes, des hécatombes semblables... Rien ne prouve l'appauvrissement de la race. Ni la force physique, ni la taille, ni la puissance intellectuelle n'ont diminué en France d'une manière sensible... » (RICHET, *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} juin 1882, *L'accroissement de la population française*.)

(2) Que l'on comprenne bien notre pensée. Il peut sembler extraordinaire que nous plaçons le célibat religieux dans les causes purement sociales de la dépopulation. Il semble que là surtout agissent l'individualisme de la conscience et la volonté personnelle : mais nous ne nous plaçons pas à ce point de vue. La volonté du prêtre ou du moine qui fait vœu de chasteté n'a pas pour objet ceci : ne pas procréer ; mais seulement de suivre une vocation dont une des conséquences est l'interdiction de procréer. L'acte d'entrer dans les ordres est un *fait individuel* ; le fait d'y attacher cette interdiction est un *fait social*.

(3) *Revue des Deux Mondes*, article cité, 15 mai 1867.

énorme quant au nombre des hommes enrôlés. La loi militaire actuelle enlève annuellement pour trois ans à la vie civile les deux tiers des jeunes gens valides, ajourne ou empêche bien des mariages. Le dernier tiers, celui des dispensés d'un an, se compose surtout de jeunes gens qui, pour d'autres raisons, se marient tard ; et ce sont ainsi presque exclusivement ceux qui étaient disposés à se marier jeunes qui en sont empêchés. Aussi tous les démographes, Levasseur, Cazajoux (1), Bertillon (2), Richet (3), dénoncent le service militaire comme une des causes importantes de la dépopulation. Une fois de plus remarquons cependant que là encore ne saurait se trouver la vraie racine du mal, puisque le service militaire obligatoire pour tous existe dans tous les grands États de l'Europe, sauf l'Angleterre, et qu'il n'empêche nullement Italiens, Allemands, Autrichiens et Russes de proliférer (4).

Le développement de la grande industrie a certainement exercé une influence sur la population ; mais en quel sens ? Dagan considère les machines comme ayant contribué au dépeuplement (5). Mais Karl Marx, et après lui Loria (6) et Nitti, ont parlé du système capitaliste, et notamment du travail des enfants, comme d'une « incitation terrible à la procréation abondante et désordonnée » (7) ; ils ont montré la surpopulation comme provoquée de propos délibéré par le capitalisme en vue de créer la concurrence des bras (8). Et nous verrons en effet plus loin que, en France, c'est l'ouvrier qui procrée, plus que le bourgeois, et plus que le paysan aisé. Ce n'est pas à dire que la grande industrie ne comporte pas un certain nombre d'obstacles au développement de la population, le travail des femmes par exemple, sans parler de ce même travail des enfants, qui incite à multiplier le nom-

(1) *Réforme sociale, Chronique du mouvement social*, avril 1897.

(2) *Revue politique*, article cité, 10 juin 1897.

(3) *Réforme sociale*, article cité, 1^{er} avril et 1^{er} mai 1897.

(4) On peut remarquer, toutefois, que nulle part peut-être le service militaire ne sévit aussi rigoureusement que chez nous.

(5) *Revue de métaphysique : Un aspect de la dépopulation* (mars 1897).

(6) *Analisi della proprietà capitalista* (1889).

(7) NITTI : *La population et le système social* (1897).

(8) WINIARSKY : *Étude critique sur le 3^e volume du Capital de K. Marx*. (*Revue d'économie politique*, mai 1897.)

bre de ceux-ci, mais qui a causé parmi eux de si effroyables hécatombes dans les usines au début du siècle, et surtout en Angleterre; — mais à prendre les choses dans leur ensemble, il serait injuste d'ajouter aux griefs si souvent énumérés contre l'industrialisme, celui d'amener la dépopulation. L'Angleterre et l'Allemagne sont plus industrielles que la France.

La prostitution peut agir fâcheusement sur la natalité de deux manières: en multipliant les maladies vénériennes, et en détournant du mariage. Elle ne serait donc légitimement considérée comme une des causes de l'infériorité de notre pays que si les maladies vénériennes y étaient plus répandues et la nuptialité plus faible qu'ailleurs. Or, ce sont là deux points que nous avons examinés déjà; et nous avons conclu pour la négative. On ne peut nier cependant que si une répression sérieuse de la prostitution était possible pratiquement, le nombre des mariages pourrait en recevoir un accroissement. Encore n'est-il pas très sûr que l'accroissement de la natalité lui serait corrélatif. Le docteur Després estimait en 1878 qu'il y avait en France 15,000 filles inscrites et 41,000 livres, dont 23,000 à Paris seulement (1). Ce dernier chiffre est considérable, mais il diminue d'autant le contingent de la province; et d'autre part, la corruption de Londres et de Berlin paraît égaler, sinon surpasser, celle de Paris.

Pour l'émigration, il est malheureusement impossible de la considérer comme agent de dépopulation en France. Nous avons cité des chiffres qui montraient combien notre émigration était insignifiante à côté de l'émigration allemande, anglaise, italienne (2). D'ailleurs, c'est une loi économique que l'émigration ne dépeuple pas (sauf dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, comme pour l'Irlande).

L'émigration au contraire, en créant des vides, donne un élan à la natalité; il y a là une intervention de la psychologie populaire; d'une part on s'habitue à l'idée que les enfants pourront toujours, au pis aller, s'expatrier; et d'autre part, en voyant des vides se créer, on est naturellement porté à penser qu'il y a de la place pour de nou-

(1) Dès le XVIII^e siècle, RESTIF DE LA BRETONNE évaluait ce chiffre à 20,000; et FOUCHE le portait à 30,000 en 1802.

(2) La Suisse émigre autant que nous; le Danemark et le Portugal, beaucoup plus. Année 1893: France, 5,586 émigrants; Suisse, 5,229; Danemark, 9,150; Portugal, 30,099; Angleterre, 20,814.

veaux venus. Ajouterai-je l'existence, dans les pays d'émigration, d'un sentiment, généralement illusoire, mais qui n'en produit pas moins d'effet, l'attente du parent opulent, enrichi aux colonies ou «aux îles», et qui apparaîtra, aux jours de besoin, comme le *deus ex machina* antique ? On a remarqué qu'en Espagne, les provinces qui se peuplaient le plus étaient les provinces du Nord, qui donnent le plus fort contingent à l'émigration.

On a longtemps exagéré l'importance que le célibat religieux pouvait avoir sur la population. On ne peut nier que les pays catholiques n'aient à ce point de vue une légère infériorité sur les pays protestants, où non seulement les pasteurs se marient, mais donnent généralement l'exemple d'une procréation considérable. Voltaire, qui croyait (probablement à tort) l'Allemagne et l'Angleterre plus peuplées de son temps que la France, donnait comme l'une des principales raisons de notre infériorité, le célibat ecclésiastique (1). Mais il faut se rendre compte que sur 1,514,662 célibataires adultes que l'on comptait en France en 1886, le clergé catholique ne figurait que pour un chiffre d'environ 127,000 personnes (63,518 hommes et 63,983 femmes).

Encore faut-il remarquer qu'une grande partie de ces 127,000 religieux (2), consacrés à des œuvres de bienfaisance, contribuaient indirectement à combattre la dépopulation de notre pays. Et d'autre part, le fait même d'avoir embrassé la vocation religieuse prouve chez eux un certain état d'esprit qui, même dans la vie laïque, les aurait peut-être détournés du mariage.

Nous avons ainsi passé en revue d'abord les causes purement physiologiques de la dépopulation, parmi lesquelles deux seulement nous ont paru avoir une véritable importance : la mortalité des nouveau-nés, et l'alcoolisme ; puis les causes d'ordre moral et social, mais où la volonté de l'homme ne s'exerce pas, de parti pris, dans un sens restrictif de la population ; et parmi elles, le militarisme nous a paru la principale. Arrivons maintenant à cet ordre de causes sociales qui agissent sur la volonté de l'homme, de manière à provoquer la dépopulation voulue et réfléchie, c'est-à-dire la restriction volontaire.

(1) *Dictionnaire philosophique*, article *Population*. Voyez aussi A. PUTOIS, *La Dépopulation de la France*, brochure parue en 1892.

(2) Ce chiffre doit être porté à 158,000 d'après M. DE RIVALLIÈRE. (*Revue bleue*, 5 février 1898, *le Clergé*.)

La restriction volontaire, en effet, voilà la grande cause immédiate du mal dont nous souffrons, cause qui n'est elle-même que l'effet d'une série d'institutions et d'un ensemble de coutumes. Presque tous les auteurs sont unanimes là-dessus, et nous n'aurons qu'à choisir nos citations.

Annie Besant et Bradlaugh considéraient que « la prudence conjugale » avait sauvé la France du paupérisme (1). Le Play citant Lorrain disait : « Quand la stérilité marche de pair avec la richesse, c'est qu'elle est calculée (2). » « On n'a pas d'enfants parce qu'on n'en veut pas, disait tout récemment M. Cheysson ; c'est un fait de volonté (3). » Et le même auteur qualifiait énergiquement de « réfractaires du service paternel », ceux que M. de Foville avait déjà nommés « les grévistes de la procréation ». Pour M. Bertillon aussi, c'est le malthusianisme appliqué qui détruit lentement le pays : « C'est la mort par le chloroforme. Elle n'est nullement douloureuse, et pourtant c'est la mort (4). »

Dans la *Revue Socialiste*, enfin, et comme si tous les partis s'étaient donné le mot pour signaler le mal, M. Rouanet (5) dénonçait aussi la restriction volontaire (6).

Maintenant quels sont les faits sociaux qui la déterminent, et surtout pourquoi agissent-ils plus énergiquement en France qu'à l'étranger ? Répondons tout de suite à cette double question (7).

(1) *La Loi de la population*.

(2) *Le Problème de la France contemporaine*.

(3) *Revue politique, La question de la dépopulation* (octobre 1897).

(4) *Revue politique*, article cité (10 juin 1897).

(5) Octobre 1888, article cité.

(6) Il suffit d'ailleurs, pour voir que là est bien la cause déterminante de la dépopulation, de remarquer que la stérilité en France n'est pas, en général, une stérilité absolue ; ce qui est plus fréquent chez nous qu'à l'étranger, ce n'est pas le ménage sans enfant, mais le ménage à un ou deux enfants. Les familles de plus de trois enfants ne constituent plus qu'un sixième du chiffre total des familles, d'après les calculs de M. Bertillon. Et la moyenne générale n'est plus que de 2,9 ou 2,8 enfants par famille. En réalité, beaucoup de parents français limitent leur procréation de parti pris après le deuxième ou troisième enfant ; ou bien reculent, au contraire, le moment de la naissance du premier. Le résultat reste le même dans les deux cas.

(7) « Ce que tout le monde pense tout bas, il faut oser le dire tout haut... Le petit nombre des naissances est le résultat d'une volonté bien arrêtée... Il est certain que l'infécondité de la France est voulue, mais il s'agit de savoir pourquoi la France veut être inféconde et quelles conditions sociales ont déterminé cette volonté. » (RICHET, *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} juin 1882, article cité.)

Ces faits sociaux, il serait inutile de le dissimuler, ce sont ceux-là mêmes qui constituent par leur ensemble « la civilisation », c'est-à-dire pour répéter la formule très exacte de M. Nitti, *la création de plaisirs nouveaux, de dépenses nouvelles, et de formes d'activité nouvelles*, toutes choses propres à augmenter l'individuation au détriment de la genèse, ainsi que l'a vu Spencer. Nous ne voulons pas dire, et il est important d'insister là-dessus, qu'un peuple, à mesure qu'il se civilise, doit forcément marcher à l'anéantissement par la voie de la dépopulation : une telle conception serait la plus pessimiste que l'on puisse se donner. Nous croyons seulement que la civilisation contient en elle-même des germes, sinon de dépopulation, du moins de stagnation, germes qui peuvent se développer si les institutions s'y prêtent dans tel ou tel pays, mais qui peuvent aussi être plus ou moins étouffés si ces institutions leur sont contraires.

Or, il se trouve qu'un grand nombre de nos lois et de nos coutumes ne favorisent que trop les progrès du mal chez nous, tandis que des habitudes contraires contribuent à l'enrayer chez les peuples voisins ; non pas que tous prennent également le contre-pied des lois et coutumes dont nous parlons ; mais du moins aucun d'entre eux ne présente un pareil ensemble d'auxiliaires de la dépopulation.

Nous allons donc examiner successivement ces deux points :
1° comment la civilisation en général peut favoriser la dépopulation ;
2° comment la civilisation française, en particulier, la favorise en fait.

Aux âges primitifs, l'homme a peu de besoins, peu de désirs, peu de plaisirs. Parmi ceux-ci, le plaisir sexuel apparaît comme le plus important, celui auquel on sacrifie volontiers les autres, celui pour lequel on travaille et l'on combat. Après une victoire, la peuplade victorieuse prend ou exige, non une indemnité pécuniaire, non une cession territoriale, comme aujourd'hui, mais un tribut de femmes (Arabes, Turcomans, Tartares ; légendes grecques ; enlèvement des Sabines, etc). — En même temps, ce même plaisir est d'une facilité relative plus grande : la morale, la religion, les conventions n'ont pas encore élevé entre les deux sexes les barrières, légitimes ou factices, qu'elles élèveront plus tard. Enfin, et ce troisième point est capital, procréer n'est pas alors une opération coûteuse : c'est une

opération productive, au sens économique du mot (1). Que si, malgré tous ces encouragements à la population, nous voyons actuellement les peuplades sauvages s'éteindre, il faut bien remarquer deux choses : d'abord c'est que les races civilisées leur ont fait une guerre d'extermination (les Espagnols aux Antilles ; les Anglo-Saxons dans toute l'Amérique du Nord, en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Cap) ; puis c'est que ces primitifs sont en réalité victimes de la civilisation dont ils prennent de suite les vices les plus dangereux, sans être, pour ainsi dire, vaccinés contre eux par l'atavisme et l'éducation.

La race rouge a disparu presque totalement après trois siècles de contact avec la race blanche. La race noire, restée sauvage et isolée jusqu'à nos jours dans l'intérieur de l'Afrique, a subsisté. Les Groënlais, habitants de la plus triste contrée de la terre, survivent, protégés qu'ils sont par l'horreur de leur climat ; les Maoris, enfants d'une des plus belles îles du globe, mais par cela même mis en rapports, belliqueux ou pacifiques, avec les peuples civilisés, ne semblent pas devoir survivre au delà de quelques générations. — D'ailleurs, nous ne prétendons pas qu'en fait, les peuples sauvages se multiplient rapidement, alors même qu'ils sont à l'abri du contact européen ; nous nous bornons à croire qu'il existe chez eux une tendance plus forte au peuplement que chez les civilisés, — tendance que d'autres causes peuvent d'ailleurs contrebalancer.

A mesure que la civilisation progresse, la situation change. La valeur absolue du plaisir sexuel diminue ; d'autres plaisirs, de plus en plus variés, font contre-poids ; il faut sacrifier partiellement les uns ou les autres. C'est en ce sens, et non au sens simplement physiologique (sauf certaines exceptions qui ne peuvent exercer une influence sérieuse) (2) que l'intellectualisme peut être une cause de dépopulation. D'autre part, diverses institutions sociales restreignent la facilité primitive des rapports entre les sexes. Enfin, la procréation devient une charge au lieu d'être un avantage. Le père n'a plus dans son enfant un esclave-né ; c'est lui, au contraire, qui doit maintenant

(1) « Une famille qui ne possède rien s'augmente sans souci, car les membres à venir de la famille ne seront pas plus mal partagés, sous le rapport de la propriété, que les membres actuellement vivants. Et même l'augmentation du nombre des travailleurs donnera plus de bien-être à toute la famille. » (GUMPOVICZ, *Précis de sociologie*, livre V, chapitre IV.)

(2) On cite le cas de SPINOZA, qui, dit-on, mourut vierge.

travailler pour assurer à son enfant une certaine instruction et un certain rang dans la société.

Un certain rang, — car, et c'est là un phénomène qui vient encore compliquer les causes restrictives de population, — la civilisation a substitué à la primitive égalité économique (accompagnée généralement d'une inégalité politique), (1) une inégalité de plus en plus grande de fortune et de situation, que vient doubler, chez les peuples les plus avancés, une égalité politique plus ou moins complète. Et ces deux faits, égalité politique, inégalité économique, donnent naissance à la capillarité sociale, c'est-à-dire au désir de s'élever, soi-même et sa progéniture, d'une situation donnée à une situation supérieure, comportant plus de jouissances et plus de considération. C'est ce phénomène de la capillarité sociale, étudié par Arsène Dumont (2) et J. Nitti (3), que nous devons maintenant analyser.

Pour que ce fait se produise, il faut, disons-nous, ces deux conditions : égalité politique, inégalité économique. Que l'une d'elles fasse défaut, il disparaît. Supposons en effet une société étroitement hiérarchisée : chacun perdant tout espoir de s'élever à une caste supérieure ou d'y faire parvenir son enfant, bornera ses vœux à un horizon limité et multipliera sa famille, sans songer à consacrer ses ressources (temps, argent, etc.) à « l'exaltation » de son individualité. C'est la famille alors qui vit, plus que l'individu (Inde, Égypte ancienne, castes fermées, prolifération abondante). Si au contraire, avec l'égalité politique établie, c'est l'inégalité économique qui fait défaut, la capillarité sociale ne peut encore s'exercer : on a le droit de s'élever, mais on n'en a pas le pouvoir. C'est ce qui se passe chez les peuples tout à fait primitifs, où les plaisirs se réduisent à la satisfaction de quelques instincts primordiaux, les mêmes chez tous. On ne peut songer à restreindre sa progéniture pour s'assurer des jouissances réservées à la richesse, puisque ces jouissances n'existent pas encore. Aussi, même aujourd'hui, dans les couches très basses de la population où l'espoir de s'élever est à peu près banni en fait, sinon en droit, la fécondité reste grande. Dans les quartiers riches de

(1) Égalité à l'intérieur d'une même caste, bien entendu. Mais chaque caste, étant fermée, forme un tout.

(2) *Dépopulation et Civilisation*, 1890.

(3) Ouvrage cité.

Naples, les naissances sont, d'après M. Nitti, au nombre de 24,3 pour 1,000 habitants. Dans le quartier le plus pauvre on en compte 40,7. A Paris, d'après M. Levasseur, ce chiffre qui n'est que 16,4 pour 1,000 habitants dans l'arrondissement de l'Élysée est de 38,8 dans celui de l'Observatoire (1). Les serfs russes, affranchis d'hier et qui n'envisagent guère la possibilité de s'élever à une situation supérieure, se multiplient rapidement (2). Il faut pourtant que l'état de misère ne soit pas absolu : les esclaves étaient inféconds, ne voulant pas léguer leur condition à leurs enfants. Mais pour les classes inférieures du peuple, les Romains ont dérivé *proletarii* de *proles*.

Envisageons maintenant une société très démocratique et où, en même temps, l'échelle des fortunes et des situations comporte une multitude d'échelons, comme la Grèce de la décadence, la France ou les États-Unis d'aujourd'hui. Les besoins sont nombreux, répandus, les classes moyennes et inférieures connaissent au moins de réputation les plaisirs les plus raffinés et les plus rares ; l'idée d'égalité hausse chaque individu jusqu'à l'espoir d'y participer à son tour ou d'y faire participer ses enfants. Qu'arrive-t-il alors ? Ceci : c'est que, selon le mot très juste de Dumont, la force d'expansion agit en haut, au lieu d'agir en large. Les ressources que l'on consacrait à l'entretien d'une famille, à l'éducation de plusieurs enfants, on les emploie maintenant à parvenir ou à faire parvenir un fils unique. Et cela d'autant plus nécessairement que sont plus en honneur les fonctions publiques, improductives et nécessitant la possession d'un patrimoine personnel ; d'autant plus nécessairement encore que le luxe et le goût du bien-être s'accroîtront et réclameront des ressources plus considérables, d'autant plus encore que l'activité personnelle, sous ses formes les plus lucratives, sera considérée comme déclassant plus ou moins son homme ; d'autant plus que la littérature, dont l'influence est réelle, en s'adaptant à l'état social ainsi constitué, réagira

(1) « Ce sont les classes bourgeoises les plus élevées dans la hiérarchie sociale qui ont le moins d'enfants... Si la natalité générale de la France était égale à celle de l'élite des classes bourgeoises, au bout de deux cents ans il n'y aurait plus un seul Français.

« ... On a déjà remarqué, pour les Parisiens, qu'il n'existe pas de famille exclusivement parisienne qui remonte à plus de trois ou quatre générations. » (RICHET, *Revue des Deux Mondes*, article cité.)

(2) GUÉRY, *Mouvement de la population agricole en France*, p. 40.

à son tour sur ce dernier, par l'apologie de l'égoïsme individuel et le mépris des familles nombreuses.

Or, quels sont les pays où l'inégalité économique se présente sous une forme, non point excessive et propre à décourager l'effort, mais assez grande pour le solliciter ? Quels sont les pays où l'égalité politique a été poussée le plus loin ? Ce sont la France et les États de la Nouvelle-Angleterre. Partout ailleurs, de deux choses l'une : ou bien l'inégalité économique est trop grande (Angleterre, Prusse, Italie méridionale) ou trop petite (peuplades primitives ou mi-civilisées) ; ou bien c'est l'égalité politique qui est moins développée (Russie, Orient). Nulle part nous ne trouvons les deux éléments de la capillarité sociale réunis et coexistant avec la même intensité que chez nous, sauf dans les États du littoral oriental des États-Unis. Aussi ces États sont-ils avec notre pays les seuls à souffrir de la dépopulation ; mais il est à penser qu'à mesure que la civilisation fera son œuvre, la situation exceptionnelle de la France et de la Nouvelle-Angleterre deviendra une situation générale, peut-être transitoire, il est vrai. Nous reviendrons plus loin sur ce point de vue qu'il nous suffit d'indiquer pour le moment.

Cela ne signifie pas que nous soyons, absolument parlant, le peuple le plus civilisé du monde, quoiqu'on puisse soutenir du moins que, parmi les peuples modernes, nous sommes le plus anciennement et le plus généralement civilisé. Nous voulons seulement dire que nous sommes arrivés les premiers à combiner complètement deux éléments (égalité politique et inégalité économique) qui tendent à s'équilibrer partout à peu près de la même façon. La tendance paraît s'accroître en Angleterre notamment, et la diminution de la natalité commence à s'y faire sentir aussi, de même en Belgique, Suisse, etc.

A considérer maintenant la civilisation française dans le détail, nous ne tardons pas à y constater l'évidence de tout un ensemble d'institutions, les unes purement nationales, les autres d'un caractère général, mais plus accentuées chez nous, qui doivent concourir à tarir la procréation. Quelques-unes de ces institutions sont même contenues dans notre législation positive.

Au premier rang parmi elles on cite les dispositions du Code civil sur le partage forcé (1). A ce système on en oppose deux autres :

(1) *Code civil*, art. 745 et 913.

le droit d'aînesse et la liberté testamentaire. Actuellement le premier de ces systèmes a peu de partisans ; le second, nous le verrons (chapitre des remèdes), en compte d'assez nombreux. Quoi qu'il en soit et sans préjuger de la possibilité d'une réforme, il est incontestable que le régime établi par le Code civil a été, pour une certaine part, l'agent de la dépopulation en France. Ce sont Le Play, et après lui ses disciples qui sont surtout développés cette idée, en l'exagérant peut-être parfois. Ils ont signalé les effets désastreux sur l'agriculture de ce système successoral : procès, vente du bien, morcellement à l'infini, multiplication des clôtures et des bâtiments, obstacle à l'emploi des méthodes perfectionnées ; tous inconvénients auxquels le paysan n'a bientôt trouvé qu'un moyen de parer : avoir un héritier unique.

Le paysan s'est donc mis à pratiquer le malthusianisme (nous prenons ici le mot au sens vulgaire) et cela non seulement dans l'intérêt de son héritier, mais peut-être au moins autant dans l'intérêt de l'héritage. On connaît la passion du paysan pour la terre, le soin qu'il prend à l'arrondir durant toute sa vie, et la douleur qu'il éprouve à la pensée d'un partage de son domaine. Aussi M. Georges Michel (1) remarque-t-il un fait singulier, mais que les observations précédentes expliquent. Tant que le cultivateur n'a pas accédé à la propriété, il procrée encore ; du jour où il a une terre à lui, il cesse de le faire. « Je ne veux pas, dit-il, diviser mon bien. » M. Guyau avait donc raison de dire : « Le paysan aime mieux mutiler sa famille que son domaine », et le journal anglais *The Nation* (2) : « Les résultats du recensement français prouvent qu'on ne peut à la fois manger son blé et le conserver. Les parents français veulent laisser de la fortune, et quand on diminue leurs fortunes, ils diminuent le nombre de leurs enfants. C'est en grande partie l'augmentation des impôts qui arrête l'augmentation de la population. » Citons encore M. Auburtin : « Le père de famille prévoit que son œuvre ne lui survivra pas... Nul moyen d'échapper à cette ruine périodique que par la stérilité relative des mariages (3). » Enfin l'Académie de médecine votait, le 17 mars 1891, au sujet des causes de la dépopulation, une conclusion ainsi conçue : « Elle signale plus particulièrement celles de nos

(1) *Économiste français*, 28 mars 1896, article cité.

(2) Cité dans le *Monde économique*, 26 septembre 1896.

(3) Œuvres choisies de LE PLAY, préface.

dispositions légales qui concernent la transmission de la propriété, la répartition des impôts et la recherche de la paternité. »

Ajoutons que lorsque le partage forcé ne produit pas directement l'effet restrictif que nous signalons, il le produit indirectement par le morcellement du sol qu'il détermine. On s'était fait de singulières illusions sur les conséquences de ce morcellement. Arthur Young annonçait (ce qu'il considérait d'ailleurs comme une calamité pour la France) que la division très grande du sol ferait promptement de la France « une garenne de lapins » (1). Rarement les prévisions d'un économiste ont subi de la part des faits un plus impertinent démenti. A première vue, la prédiction de Young semblait assez raisonnable il négligeait seulement de faire entrer dans ses calculs ce fait psychologique que l'homme commence à prévoir quand il commence à posséder. Le paysan français, celui surtout de Normandie et de Gascogne, n'a que trop prévu. Tandis que le serf russe, le misérable tenancier irlandais, le fermier poméranien multipliaient leurs descendants, nos petits propriétaires ont restreint le chiffre des leurs. Au fond le paupérisme, s'il n'est pas la misère absolue, n'empêche pas la population de s'accroître ; c'est plutôt par la diffusion d'une aisance moyenne que ce résultat est atteint, chacun ayant alors quelque chose à perdre si les copartageants deviennent nombreux ; or, le morcellement du sol a précisément fait de la France le pays de la petite aisance. Le fermier ou le métayer ne craignent pas de voir leur famille s'accroître ; leurs enfants ne sont pour eux que des aides ; pour le petit propriétaire ils sont des co-partageants et des héritiers. Ajoutez que, toujours par le morcellement du sol, la grande culture, l'emploi des machines, le rendement plus considérable qui s'ensuit sont rendus plus difficiles à obtenir. Aussi le blé est-il beaucoup plus coûteux en France qu'en Allemagne, par exemple, et cela même abstraction faite des prohibitions douanières.

Ce n'est pas tout. L'effet produit se trouve renforcé en France : 1° par le développement du fonctionnarisme ; 2° par les goûts sédentaires de la nation ; 3° par l'habitude de la dot ; 4° (chose paradoxale au premier abord) par la constitution même de la famille française où les liens d'affection sont peut-être plus étroits que partout ailleurs.

(1) Voyez aussi MALTHUS, édition Guilleumin (p. 216-220).

Le fonctionnarisme d'abord. On sait le développement (1) qu'il a pris en ce siècle dans notre pays, et les compétitions que suscitent les moindres fonctions publiques. Les journaux publient de temps en temps des statistiques à ce sujet qui semblent presque incroyables (30,000 demandes pour quelques centaines de places très modestes dans les services préfectoraux ou municipaux de Paris). Ces fonctions étant pour la plupart très médiocrement rémunérées, on ne peut songer lorsqu'on les exerce, à élever une nombreuse famille; d'autre part la nécessité de joindre aux appointements de la fonction les revenus d'un patrimoine personnel déterminent le père du futur fonctionnaire à lui faire une avance d'hoirie qui diminue d'autant ses propres ressources. Et voilà, pour le mince avantage de donner un serviteur à l'État, deux générations réduites à l'infécondité. Le fonctionnarisme sévit un peu partout, il est vrai, mais nulle part autant que chez nous, où certains statisticiens comptent presque un demi-million de fonctionnaires (sans parler de l'armée) (2).

A côté du fonctionnarisme, je dirais volontiers : le sédentarisme. Nous avons combattu déjà l'idée d'après laquelle ce serait l'émigration qui dépeuplerait la France. Nous irons maintenant plus loin, et nous pensons avec beaucoup d'écrivains éminents que « tout ce qui est fait pour attirer les Français aux colonies contribuera à la repopulation de la France (3) ». Telle est l'opinion de M. Cazajoux, telle est celle de M. Cheysson (article cité); telle encore, celle de M. Blondel, dont il convient de citer ici quelques lignes : « L'histoire montre que les peuples qui émigrent redoublent d'efforts pour combler les vides, qu'ils redoublent aussi de vertu et de travail pour préparer les départs et les nouveaux établissements, qu'ils sont moins absorbés par des calculs mesquins ou des occupations frivoles, et qu'en somme, ils ont du patriotisme une idée plus large et une conception plus élevée. » On ne pourrait mieux résumer les différentes raisons pour lesquelles un peuple qui émigre beaucoup se multiplie davantage encore. Nous pourrions encore compter parmi ceux qui ont contribué à réfuter l'erreur vulgaire à ce sujet, M. Leroy-Béaulieu (4), M. Tur-

(1) Nos fonctionnaires coûtent annuellement 1,085,056,000 francs (*Journal des économistes*, février 1897). On en compte, en 1897, 405,677.

(2) Voyez aussi, *Petit Journal*, Gmxx, la *Curée aux États-Unis*. (22 janvier 1883)

(3) CAZAJOUX, article cité, *Réforme sociale*, 16 janvier 1897.

(4) *De la colonisation*, 2^e partie, chapitre I^{er}.

quan (1), M. Rougier (2). Dans son traité de la colonisation, M. Leroy-Beaulieu cite un fait saisissant : L'île anglaise de Skye avait en 1755, 41,000 habitants. A cette époque 8,000 émigrèrent. En une génération la population ancienne fut atteinte et dépassée. En Irlande, la province d'Ulster, qui émigre le plus, est celle qui a le plus de naissances. De même en Espagne, pour la Galice, la Catalogne et les Canaries. Roscher avait constaté déjà que la croyance universelle à une extension des subsistances produit le même effet que cette extension même. Il est certain aussi que la France recevra un accroissement de natalité le jour où les pères de famille s'habitueront à l'idée que leurs fils, en s'expatriant au besoin, se tireront tout seuls d'affaire. Tels les cadets de l'ancien régime auxquels nous devons la vaillante population créole de nos colonies des Antilles et de la Réunion. Alors même que tout l'accroissement des naissances causé par l'émigration serait emporté par cette émigration même (et cela ne semble pas être la loi ordinaire des peuples d'émigration), serait-ce peu de chose pour l'avenir de la mère-patrie, que l'appoint fourni à son influence par des colonies nombreuses et peuplées. Supposez l'Algérie habitée par quelques millions de Français (3), la Méditerranée occidentale redeviendrait pour nous ce qu'elle fut pour les Romains, *nostrum mare*.

Il est à peine besoin d'insister sur ce fait que l'institution surtout française de la dot exerce une influence restrictive sur la natalité, chaque enfant féminin nouveau-né venant diminuer la part de ses aînées, et chaque père de famille tenant à doter ses filles le plus largement possible. Cette cause encore est particulière à notre pays. Presque partout ailleurs la dot n'existe pour ainsi dire pas (Norwège, Suède, Danemark) ou n'est considérée que comme devant subvenir aux frais de premier établissement (Angleterre, États-Unis). Enfin, si elle sévit chez les autres peuples latins, peut-être est-ce avec moins de force que chez nous. La baisse du taux de l'intérêt, d'autres faits économiques combinés amèneront peut-être un remède; un romancier célèbre a déjà lancé ce mot : le krack de la dot. Peut-être

(1) *Nouveau Dictionnaire d'économie politique*, art. *Émigration*.

(2) *Précis de législation coloniale*.

(3) Voyez E. BLANC, *Études sociales*, § 95. — Id. RICHET, article cité.

ce krack n'est-il pas aussi complet qu'il faudrait le désirer pour le relèvement de la France.

Le sédentarisme des fils et la pratique de la dot pour les filles peuvent être considérés eux-mêmes comme deux conséquences d'une cause plus générale, qui, tout en procédant des sentiments les plus respectables, produit des effets désastreux quand ces sentiments se trouvent exagérés. Je veux parler de la constitution de la famille française, la plus étroitement unie qui soit, celle où les parents s'attachent avec plus de soin à assurer eux-mêmes l'avenir de leurs enfants et à déblayer la route devant ces derniers autant que possible. C'est là encore un trait de mœurs qui a contribué à faire de notre pays un pays de fils uniques ; les parents pensant en général (calcul qui n'a pas même le mérite d'être bien exact) que réserver toutes leurs ressources et toute leur influence pour un seul enfant est le meilleur moyen de le « faire arriver ». C'est contre cette tendresse mal entendue qu'on a proposé des remèdes fort efficaces, quoique peut-être difficiles à appliquer, et que nous verrons plus loin.

Le partage forcé, amenant le morcellement du sol et des fortunes, aggravé, dans ses effets, du fonctionnarisme, du sédentarisme, de la pratique dotale et de l'affection mal éclairée des parents, voici déjà tout un ensemble de causes particulières à la France et agissant énergiquement dans un sens restrictif de population. Ce n'est pas tout. Il faut encore parler de l'interdiction de la recherche de la paternité et de la pesanteur exceptionnelle des impôts. Alors seulement nous aurons énuméré les principales causes qui ont accéléré chez nous la tendance dépopulatrice de la civilisation.

L'article 340 du Code civil en proscrivant la recherche de la paternité exerce certainement une influence malheureuse sur le chiffre des avortements et des infanticides, beaucoup de filles séduites désespérant de pouvoir élever un enfant dont elles seront forcément le seul soutien. Aussi verrons-nous que l'on a proposé, parmi les remèdes à la dépopulation, la suppression de cet article. Nous n'avons pas à rechercher ici quels arguments de droit civil peuvent être invoqués pour et contre son maintien ; constatons seulement que sa suppression entraînerait peut-être celle d'une grande partie des 7 ou 8,000 infanticides qui, au dire des médecins, vont grossir chaque année les chiffres officiels de la mortalité ; sans parler d'une diminution

(impossible à préciser) dans le nombre des avortements, et dans la mortalité de la première enfance. Assurément, si jamais l'article 340 est rayé du Code civil, parmi les inconvénients qui pourront en résulter, il y aura du moins un résultat heureux atteint au point de vue qui nous préoccupe ici.

Les impôts enfin sont particulièrement lourds en France, sous leurs deux formes : impôts pécuniaires et impôt du sang. Les uns et les autres malheureusement pèsent d'autant plus lourdement sur une famille qu'elle se compose de plus d'enfants. Je ne veux pas seulement parmi les premiers, les impôts pécuniaires, parler des impôts indirects : la conséquence ici est forcée ; mais ce qui est plus fâcheux, car cela n'est pas nécessaire, c'est que le père de famille devra payer plus d'impôts directs que le célibataire. Il paye davantage à la cote mobilière, parce qu'il est forcé d'avoir un appartement plus grand, s'il habite en location. S'il habite une maison lui appartenant, comme une grande partie de nos paysans, il payera davantage à l'impôt foncier, ou à l'impôt des portes et fenêtres. L'inégalité de charges se trouve ainsi accrue au détriment du père de famille, et d'autant plus lourdement que nos impôts sont très élevés. On sait que la France a la dette la plus formidable qui soit (et de beaucoup) (1) ; on sait que notre budget est le plus colossal du monde (2), et l'on sait enfin que le Français paye individuellement un chiffre d'impositions bien supérieur à celui de ses voisins (3). Dans ces conditions, si la charge fiscale, déjà lourde pour tous, s'appesantit encore sur celui qui a des charges de famille d'autre part, elle deviendra vite complètement écrasante pour lui.

A l'impôt pécuniaire vient encore s'ajouter l'impôt militaire, qui n'est nulle part aussi lourd qu'en France, puisque l'Allemagne même avec une population qui sera bientôt d'un tiers plus nombreuse que la nôtre, n'a pas une armée active sensiblement plus forte comme effectif, et que les autres États, sauf la Russie, restent assez loin derrière nous. 400,000 jeunes gens, les plus robustes et les plus sains, enlevés d'une manière permanente à la famille et au travail productif, et devenus pour le reste de la population une lourde charge,

(1) 32 milliards.

(2) 3 milliards et demi (pour l'État seul).

(3) 92 francs environ par tête (pour l'État seul). Angleterre : 63 francs environ.

voilà le bilan de la paix armée, telle qu'elle existe depuis vingt-sept ans. Et là encore, malheureusement, ce sont les familles nombreuses qui sont frappées. « Cet impôt est dû par les familles plus que par les individus », dit assez justement M. E. Blanc (1), et de fait, chaque famille devrait contribuer à la défense de l'État soit également, soit proportionnellement à sa quote-part dans la fortune nationale. Or, c'est exactement le contraire qui se produit, le fils unique de la famille aisée s'acquittant par trois années, souvent même une année de service, quand sa constitution débile ne le fait pas exempter, alors que les trois ou quatre enfants du prolétaire voient s'additionner leurs années respectives de service. Beaucoup de réformes ont été indiquées sur ce point ; nous les retrouverons plus loin (2).

Au-dessus de toutes ces causes, généralement matérielles et par là même assez faciles à saisir, il en flotte une autre encore beaucoup plus complexe et diffuse, mais qui n'en exerce pas moins une influence sérieuse au moins sur la classe bourgeoise, et dont le contre-coup va plus loin qu'on ne se l'imagine, je veux parler de la conception générale de la vie telle que l'ont faite la littérature, la philosophie et l'esthétique contemporaines. Irréligion, pessimisme, raffinement, voilà trois éléments importants de la mentalité moderne.

On a beaucoup discuté sur l'influence de la religion en matière de population ; on a opposé la Bretagne croyante à la Normandie sceptique ; on a constaté, à l'encontre, que le Poitou, province très religieuse, n'avait qu'une faible natalité, en regard des départements ouvriers du Nord, envahis par l'athéisme socialiste. La plupart des théoriciens n'en estiment pas moins, malgré les contradictions apparentes des faits, que l'irréligion est en France une des causes de la dépopulation, cause négative, il est vrai, mais réelle, en ce sens qu'elle a supprimé un frein moral puissant. La doctrine chrétienne est nettement opposée aux pratiques malthusiennes ; il ne saurait y avoir doute là-dessus. Que si certaines provinces encore croyantes de la

(1) *Études sociales*, § 95.

(2) Nous avons déjà parlé plus haut du service militaire au point de vue de ses effets sociaux, directs et immédiats : retard de nombreux mariages et par suite baisse de la natalité. Maintenant nous le considérons au point de vue des effets indirects qu'il produit en tant que charge très lourde (même pécuniairement) infligée à la famille et à son chef.

France ont une faible natalité, peut-être est-ce que dans ces provinces mêmes, la foi n'est plus assez forte pour établir un contre-poids suffisant aux sollicitations qui s'exercent en sens contraire. Mais il est incontestable que le catholicisme est un adversaire du malthusianisme vulgaire, et même scientifique. « Aucune loi humaine, dit l'encyclique *de conditione opificum*, ne saurait enlever d'aucune façon le droit naturel et primordial de tout homme au mariage, ni circonscrire la fin principale pour laquelle il a été établi par Dieu dès l'origine. »

La France est en grande partie irréligieuse. Ceci est un fait. C'en est un aussi que la morale pessimiste a fait chez nous de grands progrès et attiré à elle l'élite intellectuelle du pays. Nulle part plus qu'en France les doctrines de Schopenhauer et de Hartmann ne se sont infiltrées dans les habitudes de penser des esprits cultivés. Nous sommes tous un peu atteints de ce que M. Bertrand appelle spirituellement le phylloxéra germanique. Et le pessimisme est contraire à la fécondité : 1° en décourageant de l'effort, en supprimant l'espérance dans une aide providentielle ; 2° en faisant de ses adeptes les adorateurs de leur propre individu. M. Nitti (1), dans une curieuse revue de notre littérature, énumère un certain nombre d'ouvrages parmi les plus célèbres qui aient été écrits en ce siècle, et qui tous contiennent l'apologie de l'individualisme égoïste chez l'homme, et de la beauté stérile chez la femme.

Aux noms qu'il cite on pourrait en ajouter bien d'autres depuis Benjamin Constant et Stendahl jusqu'aux romanciers du jour. Qui oserait dire que ces doctrines, sans cesse reprises et développées par les esprits les plus élevés et les intelligences les plus respectées soient restées sans action sur la conduite des classes bourgeoises ?

Enfin cette même littérature, secondée d'une esthétique décadente — il faut bien employer le mot, — et souvent malsaine, a exalté, glorifié, analysé à plaisir, — et par là même répandu de plus en plus dans les classes inférieures, les habitudes de mollesse, de corruption, de perversion même et de névrose de certaines classes dites supérieures. Citer des noms serait ici trop facile ; on pourrait presque prendre au hasard parmi les plus célèbres du roman et de la critique contemporaines. Il n'est de mur si résistant qu'un choc répété n'y

(1) Ouvrage cité, livre II.

puisse enfoncer un clou : que sera-ce quand la paroi est aussi peu consistante que l'est notre âme actuelle de Français du XIX^e siècle ? (1)

« Pourquoi, chez la France, cet abattement moral ? dit M. Izoulet (2). Parce que les deux conceptions du monde, l'ancienne et la nouvelle, lui paraissent également inacceptables. L'ancienne conception (révélation) lui paraît souriante, mais illusoire ; et la nouvelle (science) réelle, mais odieuse... » Sans attribuer à ces causes de psychologie nationale le fait de la dépopulation dans son ensemble, nous sommes loin de nier qu'elles n'aient dû y contribuer pour une part.

Pour terminer, venons-en maintenant à certaines causes de dépopulation qui, celles-là du moins, n'existent pas plus chez nous qu'ailleurs, — moins même, — mais dont il est bon de signaler l'existence, pour en prévenir, s'il y a lieu, le développement. Je veux parler de l'accroissement des villes, du féminisme, — et, d'après certains auteurs, de l'instruction publique (3).

« Les villes sont des mangeuses d'hommes », a dit M. Cheysson. Et de fait, la mortalité y est généralement plus forte qu'à la campagne, et la natalité plus faible. Il en résulte que si les villes s'accroissent plus rapidement que ne le comporterait l'augmentation de la population en général, en d'autres termes, si la proportion de la population urbaine à la population totale s'accroît, c'est au détriment de l'augmentation générale consécutive. Toutes choses égales d'ailleurs, il y aura un excédent plus fort de naissances dans un pays où la population urbaine est d'un quart que dans celui où elle est de la moitié de la population totale.

La statistique nous a montré que l'ensemble des villes françaises a vu croître rapidement sa population, tandis que la population des campagnes diminuait non seulement relativement (de 75,6 p. 100 en 1846 à 60 p. 100 en 1896), mais absolument (de 26,753,000 âmes à 23,100,000). Parmi les villes ayant plus de 200,000 âmes, aucune n'en avait en 1801 plus qu'aujourd'hui ; et ces villes dans leur ensemble, qui avaient 2,290,000 habitants en 1801 en avaient 6,236,000 dès 1876. Nous l'avons vu aussi, le même phénomène se produit à

(1) Voyez là-dessus : MAX NORDAU, *Dégénérescence*.

(2) *Cité moderne*, livre IV, ch. IV.

(3) Il va sans dire que ce fait fût-il établi, nous ne pouvons songer à sacrifier celle-ci *a priori*, mais seulement chercher des palliatifs.

l'étranger avec plus de force encore que chez nous. Berlin a augmenté de 663 pour 100 de 1780 à 1881, tandis que Paris quadruplait à peine. Pendant le même temps, les grandes villes d'Allemagne (celles de plus de 100,000 âmes) passaient de 841,000 habitants à 4,464,000. En Amérique, la situation est plus accentuée encore : Chicago avait 4,000 âmes en 1837 et plus de 500,000 en 1880 ; Buénos-Ayres 40,000 en 1801 ; 380,000 en 1885. New-York a gagné 2,900 p. 100 en un siècle, et Philadelphie 1,110 p. 100. Il n'en reste pas moins qu'il faut compter l'émigration des campagnes et l'accroissement corrélatif des villes non seulement parmi les causes de la *dépopulation des campagnes*, mais parmi celles de la *dépopulation générale* ; leur résultat étant de transférer des individus d'un milieu où ils auraient fait souche dans un autre milieu où ils ne se marient pas.

Assurément l'émigration paysanne s'explique, indépendamment de l'attrait des villes, par différents faits regrettables : le déboisement des Alpes et du Plateau Central, le phylloxéra dans le Midi et en Bourgogne. D'autre part, le développement de l'industrie exige un apport de bras dans les centres urbains (1) ; M. Levasseur (2) voit même dans la prédominance de la population urbaine, la preuve d'une organisation économique plus développée ; les campagnes, d'après son opinion, produisent plus d'hommes qu'elles n'en consomment ; les villes viennent absorber une partie de l'excédent et le rendent à la nation en richesse et en complément de civilisation. Ces considérations nous apparaissent très justes en général ; mais en ce qui concerne la France, il n'en est peut-être pas ainsi : nos campagnes ne produisent pas plus d'hommes qu'elles n'en consomment, loin de là. Et si la dépopulation des campagnes semble bien être un fait assez général, nous n'admettrons pas avec M. Bérard que ce ne soit pas un mal (3), ni qu'il ne comporte aucun remède. Nous ne sommes pas non plus persuadés qu'il vaille mieux que nos paysans émigrent dans nos villes qu'à l'étranger ou aux colonies ; il semble bien, au contraire, que si une partie de cette émigration paysanne pouvait se

(1) Encore pourrait-on le contester pour bien des industries.

(2) *Population française*, livre II, page 415.

(3) *La Dépopulation des campagnes françaises*, *Monde Économique*, 1895, p. 11.
« L'affolement est injustifié. Si ce phénomène économique est sans remède, c'est qu'il n'est pas un mal ». Il y a peut-être des remèdes ; mais il faut les trouver. — Repeccaud voyait un bien dans la dépopulation des campagnes.

détourner sur l'Algérie, la Tunisie, la Nouvelle-Calédonie et Madagascar, les colonies y gagneraient beaucoup, sans que les villes y perdent rien.

Il nous reste sur ce point une objection à réfuter : la natalité parisienne est un peu plus élevée que la moyenne française (27,5 au lieu de 25,2 en 1883), et les naissances présentent généralement un excédent sur les décès : mais il faut faire la part des milliers de nourrissons que Paris envoie dans les campagnes voisines et dont un si grand nombre y meurent (50 p. 100 n'atteignent pas quatre ans). Cette seule constatation suffit à rendre compte de la contradiction apparente présentée par la démographie parisienne. A Lyon, les décès présentent normalement sur les naissances un excédent de 15 à 20 personnes par semaine, et parfois de bien davantage. A peine une fois tous les deux ou trois mois les naissances l'emportent-elles un peu (1).

Spencer (2) considérait que parmi les causes de la dépopulation française, il fallait compter « la plus grande somme de travail pénible que subissent les femmes, par suite de la soustraction énorme que subit la population ouvrière masculine au profit d'opérations non productives, civiles et militaires. » Le militarisme et le fonctionarisme amèneraient donc chez nous un troisième mal : le féminisme, sous sa forme inférieure. Sous une autre forme il a fait des progrès énormes à l'étranger, et notamment aux États-Unis (3), ainsi qu'il ressort du tableau ci-contre.

De ce tableau, dressé par M. Mascarel (4), il résulte que, en 1890, 65,000 femmes américaines avaient embrassé des carrières libérales : cela suffirait à compenser le chiffre de nos 65,000 religieuses

(1) Il est vrai que les hospices contribuent ici à grossir le chiffre des décès urbains.

(2) *Principes de biologie*, 6^e partie, chapitre X.

(3) « Une jeune américaine élevée comme nous sommes fiers de l'élever, dit le Dr Cyrus Enson, se marie, elle est intelligente, brillante, belle, heureuse. Elle a un, au plus deux enfants et elle devient méconnaissable, irritable, ~~de~~ fardeau pour son mari et pour elle-même. Elle est une malade qui le sera toujours désormais. » Pourquoi ? « Parce que de dix à dix-huit ans, pendant les années où la nature physique a des exigences qu'on ne peut dédaigner sans péril, on épuise les forces de la jeune fille par le surmenage mental... Elle ne peut plus, et pis que cela, elle ne veut plus être mère. » (*Journal des Économistes*, février 1897.)

(4) *Réforme sociale*, 1896, 2^e vol., *Le féminisme en Amérique*.

Les professions féminines aux États-Unis		
	NOMBRE D'ADHÉRENTES EN 1870	NOMBRE D'ADHÉRENTES EN 1890
Actrices	992	3.919
Architectes	1	22
Artistes	412	10.810
Écrivains	159	2 725
Clergyladies.	67	1.235
Dentistes.	24	337
Ingénieurs.	0	127
Journalistes.	35	888
Légistes	5	208
Musiciennes.	5.753	31 518
Médecins	527	4.555
Fonctions publiques. . .	411	4.875
Directrices de théâtres. .	100	644

françaises. Toutes, il est vrai, parmi elles n'ont pas renoncé au mariage ; mais outre qu'il en est ainsi pour la majorité, il faut faire entrer, dans les calculs, les milliers de jeunes filles qui ont retardé l'époque de leur mariage peut-être sans parti pris, mais pour poursuivre des études qui devaient les faire parvenir à tel ou tel diplôme qu'elles n'ont pu acquérir ; il faut se rendre compte que pour 65,000 femmes qui ont réussi à se faire une place dans diverses professions, parmi leurs confrères masculins, il y en a peut-être trois ou quatre fois autant qui ont échoué et se sont usées dans la lutte. Les professions libérales n'ont pas heureusement en France un égal attrait pour les jeunes femmes, encore qu'il y ait bien des plaintes à enregistrer contre le nombre croissant des institutrices et

des diplômées, trop souvent vouées à une existence de misère et de tentations (1) ; mais le féminisme inférieur, celui qui envoie la femme à l'usine, sans sévir chez nous plus qu'ailleurs (Angleterre, Allemagne, Suisse, Belgique), doit être compté parmi les causes de la dépopulation : 1° en contribuant à démoraliser la jeune fille et la jeune femme ; 2° en empêchant celle-ci de vaquer aux soins que nécessitent les enfants déjà nés ; 3° en compromettant souvent l'existence des enfants à naître. La loi du 2 novembre 1892 (2) interdit pour les jeunes filles de moins de seize ans le travail de plus de dix heures par jour (3) ; pour celles de seize à dix-huit ans, le travail de plus de onze heures par jour et de soixante heures par semaine (4) ; pour les femmes de plus de dix-huit ans, le travail de plus de onze heures par jour, sans limitation spéciale pour la semaine ; enfin, pour toutes, le travail de nuit (de neuf heures du soir à cinq heures du matin). Les femmes doivent avoir le repos hebdomadaire, et ne peuvent être admises à des travaux souterrains. Certains travaux spéciaux leur sont encore interdits, comme dangereux. Il est regrettable que notre législation n'ait pas tranché la question du travail des femmes récemment accouchées, comme l'ont fait la plupart des lois européennes régissant la même matière.

D'ailleurs, au point de vue qui nous occupe, il n'y a là que de timides palliatifs. Ce qu'il faudrait, ce serait, — en principe, et sauf exception, — l'application du principe : l'ouvrier à l'usine, la femme à la maison. Malheureusement, on ne peut guère que formuler un vœu en ce sens, sans en escompter la prochaine réalisation (5). La loi de 1892 a au contraire subi déjà de nombreuses atteintes par l'effet de décrets postérieurs qui, conformément aux articles 1, § 1, 6, 4, § 5, 4 § 3 et 4 § 6 ont autorisé le travail de nuit dans certains cas (6).

Un économiste et statisticien italien, M. Salvatore del Vecchio, a

(1) Perrot, *Dépopulation de la France*.

(2) *Recueil Cohendy*, p. 239.

(3) Comme pour les jeunes garçons du même âge d'ailleurs.

(4) Même observation qu'à la dernière note.

(5) Certaines institutions peuvent cependant contribuer à cette réalisation. Nous en signalerons plus loin quelques-unes.

(6) Voyez Pic, *Législation industrielle*, partie 1^{re}, section 5^e, article 3, § 2. *Id.* le *Bulletin de l'Office du travail*, *passim*.

indiqué, dans deux ouvrages successifs, une cause nouvelle de dépopulation sur laquelle nous devons encore dire un mot. Se plaçant au point de vue malthusien, il considère comme un grand mal le nombre trop considérable des naissances dans la péninsule et en accuse le développement incomplet et lent de l'instruction publique. « Quand on voit, dit-il, que les naissances sont chez nous plus nombreuses que dans des pays quatre ou cinq fois plus riches ; — que dans les limites de notre pays, les naissances sont surtout surabondantes dans l'Italie méridionale et insulaire, où les conditions de vie sont des plus misérables, tant au point de vue économique qu'au point de vue moral et intellectuel ; que la mortalité annuelle et spécialement celle des nouveau-nés est beaucoup plus grande que dans les pays plus civilisés, tels que l'Angleterre, — que notre émigration annuelle est si considérable et que la misère est si grande en général ; — on se persuade, si l'on n'est pas dominé par un préjugé contraire, qu'en Italie, il naît beaucoup plus d'enfants qu'il n'en peut être élevé physiquement et civilement (1). » La cause de cette surabondance de naissances, c'est le grand nombre des illettrés, car (et c'est ainsi que l'auteur italien conclut) : « il y a un lien causal nécessaire entre l'instruction élémentaire déjà répandue dans le peuple et la limitation de la propagation des citoyens ». A l'appui de sa thèse, M. del Vecchio remarque qu'en Russie, la très grande fécondité accompagne une absence générale de culture ; et divisant l'Italie en trois parties il dresse le tableau suivant :

Provinces qui ont beaucoup d'illettrés (2), soit en moyenne 82,44 p. 100 ; nombre des naissances : 42,22 p. 1,000 habitants ;

Provinces qui ont une quantité moyenne d'illettrés, soit 66,01 p. 100 naissances : 36,95 p. 1,000 habitants ;

Provinces qui ont peu d'illettrés, soit 37,61 p. 100 ; naissances 35,80 p. 1,000.

Dans l'Italie du Nord, certaines provinces qui n'ont que 27 illettrés p. 100 n'ont que 35,53 naissances p. 1,000. Dans le Midi, au contraire, des provinces qui ont 83,42 illettrés p. 100 arrivent à avoir près de 44 naissances p. 1,000, et cela malgré la prépondérance dans

(1) *Gli analfabeti e le nascite*, chapitre III, p. 61.

(2) Individus au-dessus de six ans.

ce pays de l'agriculture sur l'industrie, laquelle provoque une fécondité plus grande (1).

Dans l'Italie centrale, au contraire, bien qu'il y ait plus d'illettrés que dans le Nord, il y a un peu moins de naissances : c'est que la différence de ces deux régions au point de vue de l'instruction n'est pas très considérable, et qu'elle est plus que compensée par ce même fait qui est impuissant dans l'Italie du Sud à rétablir la balance : l'absence de l'industrie, la prédominance de l'agriculture et surtout (ce qui vient corroborer nos observations antérieures sur le morcellement) l'existence de nombreux cultivateurs quasi-propriétaires, les *mezzadri* (2).

Qu'en fait les pays de forte natalité soient des pays arriérés au point de vue de l'instruction, il semble que les statistiques de M. del Vecchio l'établissent pour l'Italie, mais l'instruction est plus répandue en Allemagne et en Norvège, en Suède et en Danemark qu'en France, et cependant ces pays conservent une natalité considérable. En raison, on peut admettre que la culture intellectuelle aboutisse, quand elle est poussée fort loin, à mettre obstacle à l'aptitude prolifique de l'individu. Mais il s'agit ici d'instruction primaire. Jusqu'à quel point le fait de savoir lire et écrire peut-il chez un paysan augmenter la prévoyance ? C'est assez difficile à déterminer ; mais il nous semble bien que la diffusion de l'instruction ne doit être considérée comme un obstacle au peuplement qu'en tant qu'elle est un des signes du développement de la civilisation générale, du bien-être, de l'égalité politique et de toutes les conditions de la capillarité sociale. C'est surtout en « déclassant » les individus et en facilitant par là cette capillarité, que l'instruction peut produire ce résultat, — désiré par les économistes italiens, redouté par les nôtres : — faire obstacle à l'augmentation de la population.

Ainsi donc, et pour nous résumer, encore qu'il y ait assurément beaucoup à faire pour diminuer le chiffre trop considérable de la mortalité et pour accroître un peu celui de la nuptialité, c'est surtout la natalité qui est défectueuse en France. Et cette infériorité, il ne

(1) Dans le même sens : ENGEL, *Recherches sur les mouvements de la population en Saxe*.

(2) Dans un second ouvrage, M. DEL VECCHIO établit la même relation entre les naissances et l'instruction pour les autres États.

faut l'attribuer en général qu'à des causes sociales, les unes, les moins importantes, agissant d'elles-mêmes, mécaniquement; les autres, agissant indirectement, en ce qu'elles provoquent la restriction volontaire. La restriction volontaire, cause immédiate et produit, elle-même, d'autres causes médiate : voici la première conclusion à laquelle nous sommes arrivés. Quant à ces causes médiate, elles consistent dans le fait même de la civilisation qui développe l'individu au détriment de la genèse. Seulement *tandis que normalement l'œuvre civilisatrice ne paraît pas avoir pour effet d'établir un équilibre absolu, ni surtout un excédent de décès, il se trouve que notre civilisation française, par l'ensemble de nos lois, mœurs et coutumes, exagère l'effet produit jusqu'à faire redouter la dépopulation réelle, au sens strict du mot. Nous allons maintenant essayer d'indiquer les principales conséquences d'un tel état de choses.*

CHAPITRE III

Les conséquences

Le fait de la dépopulation engendre deux séries de conséquences : l'une dans le domaine économique, l'autre dans le domaine politique. A vrai dire, ces conséquences se trouvent si intimement mêlées qu'il faut faire œuvre d'abstraction pour les isoler les unes des autres ; et les deux domaines dont nous parlons se pénétrant réciproquement par tant d'endroits, qu'il suffirait pour que la dépopulation agisse fâcheusement sur l'un d'eux, qu'elle exerce sur l'autre une action nuisible. Il est évident, *a priori*, par exemple, que lorsque une nation, par suite d'une diminution dans le chiffre relatif de ses nationaux, voit s'affaiblir son influence politique dans le monde, son influence économique risque fort d'être bientôt compromise (1). Si donc l'on peut établir pour la France que l'état stationnaire de sa natalité entraîne pour elle une atténuation de son importance comme facteur politique, on aura du même coup obtenu de fortes présomptions en faveur de la thèse qui voit dans la dépopulation un malheur économique.

Toutefois, nous ne saurions nous contenter, dans une étude d'économie politique, de rechercher une relation indirecte entre le phénomène de la dépopulation et les questions se rattachant à la richesse publique ; nous devons nous attacher tout d'abord, — abstraction faite des faits de la politique internationale, — à dégager la part d'influence que peut avoir un développement rapide ou ralenti de la

(1) Et, de même, en ce qui concerne l'augmentation corrélatrice de l'influence politique et de l'influence économique. L'exemple de l'Allemagne est frappant.

population sur le bien-être et le bonheur de la nation. Ce chapitre devra donc contenir deux sections, se référant, l'une aux conséquences économiques, l'autre aux conséquences politiques de la dépopulation.

SECTION I. — CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES

La question, à nos yeux, se pose essentiellement en ces termes : « La vie est-elle rendue, en général, plus facile et plus agréable par une surélévation ou un amoindrissement du chiffre de la population ? »

Mais cette question même en comporte plusieurs autres ; deux, notamment, qu'il ne faut pas confondre, je veux dire celles qui concernent : 1° les rapports de la population avec la production ; 2° ces mêmes rapports avec la répartition (1). Il peut très bien arriver, en effet, à supposer que la densité de la population favorise la production, que cette même densité aboutisse à rendre plus mauvais ou plus injustes les résultats de la répartition, et, par là, se trouve finalement aller à l'encontre d'un accroissement de bonheur pour la masse des citoyens. Mais il se peut aussi que cette influence fâcheuse sur la répartition ne soit l'effet que de circonstances accidentelles et non d'une nécessité absolue, et, par conséquent, soit de nature à être combattue et vaincue.

§ I. — *Rapports du développement de la population avec celui de la production.*

Nous devons nous demander tout d'abord : la production se développe-t-elle parallèlement à la population, — ou plus vite qu'elle, — ou moins vite ? Il semble bien évident que de deux États placés dans des conditions analogues, celui qui a une population deux fois plus nombreuse, produira plus que l'autre ; mais produira-t-il deux

(1) Je laisse pour le moment de côté ce qui concerne la circulation et la consommation. La controverse ne saurait guère exister sur ces points, où l'influence bienfaisante de la densité de la population apparaît sans difficulté. Nous y reviendrons, d'ailleurs, plus loin.

fois plus, ou moins de deux fois plus, ou plus de deux fois plus ? En d'autres termes, la part de chaque sujet de cet État sera-t-elle égale à la part d'un sujet de l'autre, ou plus forte, ou plus faible ?

Bien des écrivains, soit des économistes de profession, soit des publicistes, n'hésitent pas à répondre, en conformité à l'esprit malthusien, que le développement de la production ne suit pas une marche parallèle à celui de la population, et qu'en conséquence, il est économiquement avantageux de restreindre la population. M. de Varigny (1), combattant le « préjugé » qui accorde au chiffre de la population une importance considérable, relève l'importance d'autres facteurs (force physique, valeur morale et intellectuelle) (2), et constate que si la production augmente, la consommation individuelle augmente encore plus vite, et qu'il vaut mieux avoir une population moins nombreuse, mais plus aisée et plus cultivée ; il conclut que le développement de la population sera promptement arrêté chez nos voisins par la misère. M. Brelay (3), lui aussi, déclare hautement qu'en matière de population, la qualité vaut mieux que la quantité ; peut-être faudrait-il prouver, d'abord, que ces deux choses sont par nature incompatibles. — D'autres, encore, ont été plus loin. M. Robin soutient que la France ne devrait pas contenir plus de 29,000,000 d'habitants, lesquels seraient ainsi plus riches ; et M. Limousin estime que notre pays possède 5 à 6,000,000 de travailleurs de trop. Malheureusement, il est trop facile de répondre que si demain ces 5 ou 6,000,000 de travailleurs disparaissaient, un nombre égal, ou même supérieur d'Italiens, de Belges, d'Allemands, peut-être de Chinois et de Japonais franchiraient nos frontières (4).

Parmi ceux qui préconisent ainsi la réduction de la population, il en est, comme M. Robin, qui semblent partir d'une conception un peu trop simple de la richesse, laquelle n'est pas, ainsi que le fit observer M. Passy, dans sa réponse, une quantité limitée et fixe ; la richesse se fait chaque jour ; elle « devient », elle n'est pas. Le méconnaître, c'est

(1) *La théorie du nombre en matière de population* (Revue des Deux Mondes, 1^{er} décembre 1890).

(2) Nous ne nions pas qu'il y ait là une part de vérité. Sans cela, la Grèce n'aurait pas vaincu Xercès ; ni la France, la Chine. Mais entre des peuples de même civilisation, cette considération disparaît.

(3) *Le Monde Économique*, 8 août 1896.

(4) Voyez *Journal des Économistes*, janvier 1897, compte rendu de la Société d'économie politique.

oublier, comme Malthus, suivant la juste remarque de M. Bertillon, qu'au banquet de la vie, les convives sont aussi les cuisiniers.

Mais il ne faudrait pas se laisser entraîner à partager sans réserve l'opinion des populationnistes et dire avec ce dernier auteur que « la population est la source de toute richesse, parce que toute richesse a pour origine le travail » (1). Les convives du banquet en sont aussi les cuisiniers, je le veux bien ; mais quel que soit le talent et le zèle qu'ils pourront apporter à leur tâche, ce zèle et ce talent ne sauraient aller jusqu'à leur permettre d'improviser un somptueux repas avec le néant (2). En cette question comme en beaucoup d'autres, il ne faut pas oublier que la richesse se crée par l'association de deux facteurs principaux, le travail et la nature, également indispensables, sans parler du capital qui vient s'ajouter à eux. Or, si l'accroissement de la population nous donne de nouveaux travailleurs, il n'augmente pas d'un pouce carré le sol national d'où se tirent les matières premières. Sans doute, de ce sol mieux cultivé, on pourra obtenir des récoltes plus abondantes, mais dans quelle mesure ?

Résumons les premiers résultats auxquels nous arrivons : la richesse n'est pas une quantité donnée d'objets ; elle se fait chaque jour ; elle naît de l'union de deux facteurs, le travail et la nature, auxquels vient se joindre un troisième facteur, le capital, produit lui-même des deux premiers. Si nous venons à accroître un de ces facteurs, le travail, il semble bien que la quantité de richesse produite devra être augmentée, — à une condition pourtant, c'est que ce surcroît de travail trouve à s'appliquer à des éléments matériels.

Or, cette condition se réalise sans peine dans les pays industriels ; elle ne le peut que difficilement dans les pays agricoles. Non que la production agricole ne puisse être accrue par une augmentation du travail dépensé, mais la loi du rendement non proportionnel vient mettre un obstacle à ce que les résultats obtenus soient en rapport avec les efforts supplémentaires consacrés à les obtenir. Pour une nation agricole, dès que la population a atteint une densité suffisante pour assurer la culture et la mise en valeur du sol, on peut admettre

(1) *Revue politique et parlementaire*, article cité, 10 juin 1897.

(2) « L'intérêt social demande que la population s'accroisse, mais que son accroissement soit précédé de celui du capital. » (WALRAS, *Revue d'économie politique, l'économie appliquée*, décembre 1897.)

que de nouveaux venus (à supposer qu'ils doivent, eux aussi, s'adonner à l'agriculture) ne feraient que restreindre la part de chaque citoyen dans la répartition de la richesse publique.

Il en est tout autrement dans les pays industriels où l'application de la division du travail nécessite une population nombreuse et où l'élément travail prend une importance prépondérante. A un autre point de vue encore, en rapprochant le producteur du consommateur, la densité de la population favorise les progrès de l'industrie (1). Et de fait les peuples adonnés à l'industrie sont plus féconds que les peuples agricoles. Cette loi, constatée en Allemagne par Engel, l'a été en Italie, par M. del Vecchio, et semble bien résulter de la comparaison générale des États européens (2). Et Malthus, dans son chapitre XI, fait lui-même cette remarque assez singulière au premier abord dans sa bouche : « Ce sont souvent les pays les moins peuplés à qui leur population est le plus à charge ou qui souffrent le plus du principe de population. » L'industrie n'est nulle part plus prospère que dans les centres très peuplés, comme en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, dans le nord de la France. L'agriculture au contraire se développe surtout dans de vastes régions peu habitées, telles que le Far-West américain ou les plaines de la Pampa argentine, ou encore les territoires de l'Australie.

A cela l'on répond que, lorsque par suite de l'accroissement de la population, les pays agricoles ne pourront plus exporter leurs produits en échange des produits manufacturés de l'Europe, ceux-ci se trouveront réduits à la famine. Supposez l'Amérique et l'Australie habitées par une population assez nombreuse pour absorber toutes les denrées alimentaires qui viennent aujourd'hui aider à la subsistance de nos régions industrielles. Que nous servira alors de fabriquer en quantités immenses des colonnades, de la quincaillerie ou des articles de Paris ? Les machines les plus perfectionnées feront-elles pousser dix épis de blé là où il n'en pousse qu'un seul actuellement ? Et Allemands, Belges, Anglais, devront-ils mourir de faim ; avec la consolation, il est vrai, de se dire qu'ils laissent leurs magasins remplis d'objets consciencieusement manufacturés ? C'est bien l'avenir

(1) BLOCK, *Les progrès de la science économique depuis A. Smith*, ch. XX.

(2) D'après M. SERING, de 1885 à 1890, 440,000 Allemands ont abandonné l'agriculture dont 500,000 ont passé à l'industrie.

que semble entrevoir M. Limousin (1), d'après lequel, dans un siècle, l'Angleterre ne pourra plus avoir que 25,000,000 d'habitants, au lieu des 40,000,000 d'hommes qu'elle nourrit aujourd'hui.

Il serait assurément puéril d'espérer que la productivité agricole puisse se développer indéfiniment; mais il est un certain nombre de considérations qui concourent à donner un caractère un peu illusoire aux craintes formulées pour l'avenir par les malthusiens.

Et d'abord, en fait, les terres inoccupées ou très peu peuplées sont encore à l'heure actuelle très considérables; alors que la Chine, par exemple, nourrit sur son territoire de 12,000,000 de kilomètres carrés environ 400,000,000 d'hommes, l'Amérique tout entière, sur 40,000,000 de kilomètres carrés, n'en fait vivre que 100,000,000 environ. Les immenses territoires de l'Australasie sont presque déserts; l'Afrique, jusque dans ses régions fertiles, n'est habitée que par des peuplades peu nombreuses. En Europe même, il y a bien des contrées où l'on pourrait pratiquer, selon l'expression allemande, la colonisation intérieure, *die innere Kolonisation* (2). La France, on l'a répété bien des fois, pourrait fournir les moyens de subsistance à une population deux fois plus considérable.

Car, non seulement la culture peut d'une part, gagner en étendue, mais elle peut, dans une assez large mesure, gagner en productivité. Si nous prenons pour exemple le blé, nous voyons par le tableau suivant que la production s'en est accrue chez nous dans une notable proportion.

Millions d'hectolitres,	53,3	en 1821-1830
— — — — —	68,4	— 1831-1841
— — — — —	81,0	— 1842-1851
— — — — —	89,0	— 1852-1861
— — — — —	98,3	— 1862-1871
— — — — —	100,2	— 1872-1881
— — — — —	109,0	— 1882-1890 (3)

Remarquons que cette augmentation du rendement, qui a plus que doublé la récolte en moins d'un siècle, ne résulte que pour partie d'une extension des cultures. Le rendement moyen à l'hectare a

(1) *Journal des Économistes*, article cité.

(2) E. DUBOIS, « Condition des ouvriers agricoles en Allemagne » *Réf. Soc.* 1885

(3) LEVASSEUR, *La Population française*, livre IV, 1.

passé en effet, de 11,9 (1821-1830) à 13,6 (1882-1890). Il faut ajouter de plus que les progrès de la mouture ont permis de doubler la quantité transformée en farine. Il y a donc eu augmentation de la production nationale de farine dans la proportion de 1 à 4, tandis que la population augmentait à peine d'un quart. Nous voilà loin des théories de Malthus.

Le blé ne constitue pas une exception parmi les denrées alimentaires. Pour d'autres la production s'est développée plus vite encore. C'est ainsi que la France produisait en 1820, 41,000,000 de quintaux de pommes de terre et 111,000,000 de quintaux en 1887. Soit une augmentation de 174 p. 100. La quantité de viande produite par les animaux abattus en France était en 1812 de 504,000,000 de kilos ; en 1840, de 682,000,000 de kilos ; en 1862, de 972,000,000 et en 1882 de 1,240,000,000 de kilos. Notre sol donnait en 1821, 42,000,000 de kilos de sucre ; il en donne aujourd'hui plus de dix fois autant. Enfin, pour les boissons, les chiffres ne sont pas moins éloquents, puisque les vins seuls ont accru leur production de 14,000,000 d'hectolitres (1830-1832) à 35,400,000 hectolitres (1883-1887). Remarquons d'ailleurs que la loi de rendement non proportionnel n'empêche nullement qu'une nation ait intérêt à accroître sa population. Le raisonnement suivant, sous sa forme schématique, le fera nettement comprendre.

Soit un pays peuplé de 20,000,000 d'hommes, occupés, 10,000,000 à l'agriculture et 10,000,000 à l'industrie. Pour plus de simplicité, nous admettons que la production nationale suffit exactement à la consommation, de sorte que le pays n'importe ni n'exporte. Que la population vienne à doubler. Il est vrai que pour obtenir du sol la nourriture de 40,000,000 d'hommes, au lieu de 20,000,000, il faudra un effort plus de deux fois plus grand ; au lieu de 10,000,000 d'agriculteurs, il en faudra non pas 20,000,000, mais 25,000,000 par exemple. Il n'en restera pas moins un gain de 5,000,000 de bras pour l'industrie, dans laquelle, grâce à la productivité presque indéfinie de cet ordre de travaux, ils produiront un surcroît de richesse ; et il pourra très bien arriver que les 15,000,000 de travailleurs industriels créent un nombre d'objets manufacturés plus considérable de beaucoup plus d'un tiers que le nombre d'objets manufacturés auparavant par leurs 10,000,000 de prédécesseurs. En d'autres termes, les

40,000,000 de consommateurs qui constituent la nation seront aussi bien desservis par les 25,000,000 de paysans et le seront peut-être mieux par les 15,000,000 d'ouvriers que dans l'ancien État, les 20,000,000 de consommateurs étaient desservis par 10,000,000 de paysans et 10,000,000 d'ouvriers. Bien entendu, nous ne donnons pas à ce raisonnement une valeur absolue; il ne peut évidemment fonctionner que dans de certaines limites, et dans un pays où les terres, cultivées très extensivement, sont susceptibles de donner une rapide plus-value de production par l'application de la culture intensive.

D'un autre côté, n'est-il pas permis de beaucoup espérer des découvertes de la science ? Je ne veux pas prendre les promesses faites par M. Berthelot, dans son discours du 5 avril 1894, pour autre chose que ce qu'elles étaient, c'est-à-dire pour un voyage en pleine utopie. Et cependant d'autres progrès ont été réalisés qui ne semblaient guère moins irréalisables ; qui sait si la chimie n'est pas appelée à venir imposer un terme à l'application tant de fois séculaire de la loi qui veut que tout être vivant ne puisse vivre qu'au détriment de la vie d'autres êtres organisés ? (1).

Enfin, il est une dernière considération qui doit nous rassurer contre la crainte de voir la famine générale résulter de la lenteur trop grande avec laquelle la production suivrait la marche ascendante de la population. C'est que, à mesure que les territoires encore mal peuplés des mondes nouveaux verront leur population augmenter, la civilisation continuera d'agir dans les contrées du vieux monde, et bientôt même au sein des peuples neufs, dans le sens restrictif de la natalité que nous avons constaté. Sans doute il n'est pas forcé que cette influence aboutisse à une stagnation générale de la population ; du moins conduira-t-elle probablement à un mouvement populationniste qui sera tout le contraire d'un mouvement uniformément accéléré. Peut-être même arrivera-t-on à un état d'équilibre à peu près stable. C'est là l'opinion de Spencer, pour qui la question de la population, qui a amené les perfectionnements et les progrès, doit disparaître, une fois son œuvre remplie. L'évolution est une marche vers l'équilibre. Du moins ne faut-il pas que notre pays devance trop les

(1) Voyez *Dans Cent Ans*, conférence faite par M. P. VILLARD, Société d'économie politique de Lyon, *Comptes rendus*, année 1896-1897.

autres dans cette voie : une fois de plus, il paierait cher la gloire (ici assez douteuse) de s'être le premier conformé aux principes abstraits énoncés par les philosophes.

Pour résumer ce qui concerne ce premier point de notre étude, nous dirons que dans un pays agricole, le développement de la population n'est favorable au développement de la production qu'autant que la culture du sol est encore très extensive ; sinon, les résultats obtenus pourront ne pas être en rapport avec l'augmentation du nombre des travailleurs ; dans un pays industriel, au contraire, la population, en s'accroissant, donne un élan de plus en fort à l'industrie nationale ; comme d'autre part, les risques de famine semblent bien se présenter avec un caractère plus qu'hypothétique, nous pouvons conclure que pour la France, même au point de vue de la production, la dépopulation est plutôt un mal qu'un bien.

§ II. — *La dépopulation dans ses rapports avec la répartition*

Si l'on envisage maintenant les effets que la dépopulation peut produire sur la répartition, on est tenté de penser que ces effets doivent être heureux ; on se rappelle les lois économiques de la concurrence des bras et du taux des salaires s'abaissant à mesure que le nombre des ouvriers devient plus grand ; on se souvient que la plupart des socialistes allemands, partant de ces idées, ont été hostiles au principe populationniste, Rodbertus, Marlo, Schippel, Karl Marx surtout, pour qui la surpopulation est provoquée de parti pris par le capitalisme en vue d'établir une concurrence plus âpre de l'offre entre les travailleurs (1).

Karl Marx a notamment développé cette théorie dans le troisième volume de son ouvrage *das Kapital*, d'une façon assez subtile (2). D'après lui, la loi du développement de la production amène à l'augmentation du capital « constant » et à la diminution *relative* du capital « variable ». Ce mouvement doit s'exprimer par une baisse du taux du profit, même quand le degré d'exploitation de l'ouvrier

(1) NITTI, *La population et le système social*, I. I.

(2) Voyez un article de M. WINIARSKY, à ce sujet, *Revue d'économie politique*, mai 1897. Voyez aussi ACHILLE LORIA : *La Popolazione*.

reste le même. « Parce que la masse de travail vif appliqué diminue toujours par rapport à la masse du travail incarné dans les instruments de production, la partie de ce travail vif qui reste impayée (la plus-value) doit être aussi dans un rapport toujours diminuant à l'égard de la valeur du capital total impayé. » (MARX, 3^e volume, p. 493). Donc, pour que la masse de plus-value « extorquée » par chaque capitaliste reste la même, il faut que son propre capital croisse sans cesse ; donc encore il faut un capital toujours croissant pour occuper la même population ; ainsi la surpopulation résulte de l'incompatibilité entre la croissance progressive du capital et la décroissance relative de son besoin de la population qui se multiplie. Car ce n'est pas le capital total qui est accessible à la population ouvrière, mais seulement le capital variable, lequel a une tendance à décroître avec le progrès économique. Conclusion : « Une population occupée doit produire avec le temps une partie inoccupée. » S'il y a des ouvriers sans travail, ce n'est pas par défaut de capital, mais parce que le capital étant surabondant, il n'y a pas un taux de profit moyen à retirer de l'emploi de ces ouvriers.

Toute cette théorie si finement déduite n'en offre pas moins une brèche à la base ; comme toutes les théories marxistes, elle suppose que la plus-value n'est donnée que par la force du travail, unique source de la valeur. Si l'on refuse d'admettre ce point de départ, toute la rigueur logique de la construction disparaît. Il reste seulement l'idée déjà dégagée par Ricardo que la concurrence des ouvriers d'une part, et la situation privilégiée du capitaliste de l'autre, aboutissent, dans un régime de libre concurrence absolue, à abaisser le taux des salaires, et que ce taux baissera d'autant plus que l'offre des bras sera plus abondante.

C'en est assez déjà, pourrait-on penser, pour que l'accroissement de la population produise des résultats fâcheux, et pour que la dépopulation au contraire, en déblayant le marché, assure un relèvement heureux des salaires. — Mais il faut ici se rappeler que le régime de complète abstention de la part de l'État, ou pour mieux dire le régime de partialité en faveur du capitalisme, a fait son temps. Les ouvriers ne se trouvent plus isolés et désarmés en face des patrons ; leur nombre n'est plus pour eux, comme jadis, un élément de faiblesse. Les lois de 1864 et de 1884, en donnant aux travailleurs le

droit de coalition et le droit d'association leur ont permis de faire de cet élément de faiblesse, un élément de force ; et maintenant peu importe que les travailleurs soient nombreux, puisque l'organisation et la discipline syndicales viennent empêcher les désastreux effets de la concurrence des bras offerts. La dépopulation ne saurait donc être considérée comme remédiant à un mal dont les effets sont déjà neutralisés par d'autres palliatifs.

Mais en revanche, et toujours au point de vue de la répartition, il est un autre effet qu'elle tend incontestablement à produire et qui est regrettable au plus haut degré, je veux dire la concentration des richesses. Voici comment.

Nous avons vu précédemment que c'est surtout dans les couches aisées de la nation que le fléau sévit avec une intensité particulière : « Ce sont les classes bourgeoises les plus élevées dans la hiérarchie sociale, dit M. Richet, qui ont le moins d'enfants... Que quelques-uns de mes lecteurs fassent autour d'eux, dans leur famille ou les familles amies, une sorte d'enquête ; et ils constateront que, depuis quatre ou cinq générations, la famille, loin de s'accroître malgré l'introduction incessante d'éléments étrangers, tend à diminuer ou à rester stationnaire (1). » Sans revenir sur ce que nous avons dit à ce sujet, nous pouvons rappeler que les statistiques de MM. Bertillon, Levasseur, Leroy-Beaulieu, Bodio, del Vecchio, Turquan, etc., ont établi que partout l'accroissement de la population était en raison inverse de l'aisance générale.

Pour ne citer qu'un seul fait, M. Nitti nous dit que cet accroissement est exprimé, pour la ville de Naples, en ce qui concerne deux quartiers, le plus riche et le plus pauvre, par les chiffres 24,3 et 40,7 pour 1000. Si donc les classes qui ne possèdent pas continuent à proliférer, tandis que les classes riches restreignent de plus en plus leur natalité, il est forcé que la propriété se morcelle de plus en plus en bas, jusqu'à l'émiettement absolu, et se concentre de plus en plus en haut, par deux mouvements dirigés en sens contraire l'un de l'autre, mais également funestes à l'ordre social et économique et à la prospérité générale. Et cette marche vers la concentration de la richesse dans les classes aisées n'est pas un fait inconscient ; c'est un phénomène

(1) *Revue des Deux Mondes*, article cité, 1^{er} juin 1882.

voulu et cherché. De combien de parents égoïstes, ou, si l'on aime mieux, égoïstement tendres, le rêve n'est pas celui-ci : avoir un fils unique, lui faire épouser une fille unique, et réunir quatre fortunes sur la tête d'un petit-fils également unique ? Triste et ridicule calcul, que vient souvent tromper la mort de l'enfant auquel on réservait un si bel avenir, et pour lequel on avait déployé tant de prévoyance, — oubliant seulement de prévoir qu'une famille doit élever trois enfants, si elle veut avoir des chances sérieuses d'en voir deux parvenir à l'âge d'homme ! — C'est là ce que M. Nitti appelle la sélection à rebours des classes supérieures, sélection qui aboutit à amasser en quelques mains les richesses dont le partage entre des mains nombreuses aurait permis le développement d'une classe moyenne intelligente et prospère. Au point de vue de la répartition, la dépopulation, avec sa tendance à frapper en haut et à épargner en bas, ne saurait produire qu'un résultat, diviser la nation ou deux classes tranchées, l'une de plus en plus riche, l'autre de plus en plus misérable.

Pour en terminer avec ce qui concerne le côté économique de la question, il ne sera pas inutile de dire deux mots des avantages que la circulation d'une part, la consommation de l'autre, peuvent retirer d'une densité croissante de la population. Il serait difficile de les contester ; aussi nous contenterons-nous de les indiquer brièvement. Pour la circulation, une population serrée, en rapprochant le consommateur du producteur, aura pour effet d'épargner des déperditions de forces vives en transports à long parcours ; de plus, par le débouché immédiat et abondant qu'elle offre à la production, elle permet d'obtenir des produits plus variés et plus frais, les arrivages étant plus fréquents. C'est ainsi que le Parisien se procurera aisément tous les produits maraîchers, que l'habitant du Plateau Central par exemple ne peut obtenir que difficilement et dans de mauvaises conditions.

Pour ce qui est de la consommation, une population abondante assure en quelque sorte à chaque citoyen les avantages d'une association tacite de consommation. Il apparaît en effet comme évident que lorsque le producteur est certain d'écouler sa marchandise, le prix de celle-ci est diminué de toute la prime qui devait garantir les risques de non-vente. C'est là encore un phénomène qui peut être constaté à Paris où grand nombre de denrées alimentaires sont moins



coûteuses que dans de petites villes de province. D'ailleurs, l'association tacite dont nous parlons peut devenir une association formelle, et à ce point de vue encore, les régions peuplées ont un avantage sur les régions à demi habitées, où la coopération est beaucoup plus malaisée et où le rôle de l'intermédiaire, colporteur ou petit boutiquier, est beaucoup plus considérable. Il y aurait assurément de longues considérations à développer sur ce point ; mais l'étendue de notre plan nous force à nous contenter d'une indication, insuffisante, quant à la précision, mais qui nous semble nette en ce qui concerne la tendance économique du fait du peuplement en matière de consommation.

SECTION II. — CONSÉQUENCES POLITIQUES

La question se présente surtout ici comme une question d'ordre militaire. L'insuffisance de nos effectifs actuels, au regard des effectifs étrangers ; l'insuffisance plus menaçante encore de nos effectifs futurs, voilà le danger incontestable, le danger imminent.

Nous avons vu, au chapitre de la statistique, combien l'importance relative de la France avait décliné depuis un siècle, et plus encore depuis 1700, dans le chiffre total de la population européenne. A l'heure actuelle, nous ne comptons plus guère que pour 1/10 de ce chiffre. M. Richet (1) nous annonce un avenir auprès duquel notre situation actuelle serait enviable. En 1992, suivant lui, la population européenne se répartira ainsi :

Russie	340 millions d'âmes.		
Allemagne	115	—	—
Autriche	80	—	—
Grande-Bretagne	80	—	—
Italie	50	—	—
France	50	—	—
Espagne et Portugal	35	—	—
Balkans	30	—	—
Scandinavie	15	—	—
Autres États	23	—	—

(1) Dans cent ans (1892).

Alors sera réalisée la prédiction de Prévost-Paradol (1) : « Nous pèserons, toutes proportions gardées, dans le monde, autant qu'Athènes pesait jadis dans le monde romain... Les lettres, l'esprit, la grâce, les plaisirs habiteront encore parmi nous, mais la vie, la puissance et le solide éclat seront ailleurs. » N'y a-t-il pas déjà bien des esprits, et non pas des pessimistes de profession, qui considèrent cette évolution comme à demi réalisée ? « La défense est d'une importance beaucoup plus grande que l'opulence », disait Adam Smith (2) ; la France a beaucoup trop songé à l'opulence. Sans doute, la richesse est une arme aussi ; mais que vaut l'arme, si le bras défaille ?

En 1867, M. Le Fort, annonçant le « péril militaire », prédisait que, cinquante ans plus tard, la France n'aurait que 47,000,000 d'habitants contre 67,000,000 d'Allemands. Tout fait prévoir aujourd'hui que cette prévision sera démentie par les faits, mais non pas dans un sens favorable, car il est fort probable que si l'Allemagne, en 1917 atteint le chiffre indiqué, nous serons loin encore de celui que M. Le Fort considérait déjà comme insuffisant. Dès aujourd'hui, l'Allemagne lève annuellement 450,000 conscrits, alors que nous n'en avons que 330,000 ; et nos démographes ont signalé la théorie aussi menaçante que franche du docteur Rommel : « Quand une nation grossissante en coudoie une plus clairsemée, qui, par suite, forme centre de dépression, il se produit un courant d'air vulgairement appelé invasion, phénomène pendant lequel la loi et la morale sont mises provisoirement de côté (3). »

J'ajouterai que c'est une simple plaisanterie que l'opinion soutenue par quelques-uns que la qualité peut remplacer la quantité. Dans l'Europe actuelle, et en matière militaire surtout, depuis que la guerre a revêtu le caractère scientifique, un homme en vaut un autre ; il n'y a pas une sensible différence de force physique, de résistance ou d'énergie entre un Anglais, un Français et un Allemand ; sans doute il peut subsister des différences de caractère national, et par suite, des aptitudes plus ou moins grandes pour l'art

(1) *La France nouvelle* (1869).

(2) *Wealth of nations*, l. IV.

(3) Voyez aussi un article cynique des *Christliche-soziale Blätter*, *Der sociale Niedergang Frankreichs* (1892, p. 183).

militaire ; mais ce serait folie que de fonder un espoir solide sur telles ou telles qualités ataviques, dont l'importance ne peut plus être exagérée aujourd'hui, comme autrefois. Que notre supériorité individuelle, renforcée par l'action de la discipline, puisse nous assurer — encore ne faut-il parler que de l'heure actuelle — la victoire sur les Chinois ou les Africains, même à un contre dix, c'est possible ; mais cette victoire pourra-t-elle nous être assurée contre l'Allemagne ou l'Angleterre, à un contre deux ? (1) Que les chiffres de M. Richet soient inexacts, c'est possible encore, puisqu'ils supposent que le taux d'accroissement actuel continuera à être celui de l'avenir ; mais il reste deux points certains : c'est que d'un côté la situation actuelle est déjà inquiétante ; et c'est aussi que (alors même qu'elle n'empirerait pas autant que M. Richet le redoute) elle empirera forcément dans une large mesure, à moins d'un réveil du sentiment national et d'un relèvement moral de la France.

Et d'ailleurs, le danger militaire, s'il est le plus grand, n'est pas le seul. A côté de lui, il y en a un autre, l'effacement de la France comme grande nation, même au point de vue des relations pacifiques entre États. Dût l'ère de la paix perpétuelle s'ouvrir, n'est-il pas certain que l'importance relative des États continuera à se mesurer en grande partie au chiffre de leur population ? — N'est-il pas humiliant de penser que la langue française, cet instrument, le plus beau et le plus parfait que la pensée humaine ait encore trouvé, n'est parlée que par 45,000,000 d'hommes, alors que 100,000,000 d'êtres parlent l'allemand ; 120,000,000 l'anglais, et autant le russe ? Le péril commercial et industriel ne se manifeste-t-il pas assez par ce fait que de 1886 à 1895, nos exportations ont gagné à peine 5 %, tandis que celles de l'Inde anglaise gagnaient près de 100 %, et celles du Japon, 200 %. (2).

La *Réforme Économique* publiait, en mars 1897, une étude concernant un des plus grands centres industriels des États-Unis, l'agglomération ouvrière de Pullmann-City. Entre autres documents, l'auteur de l'article donnait la statistique de cette population de tra-

(1) Ce qui sera un fait accompli dans treize ans en ce qui concerne l'Allemagne puisque depuis 1891, elle a deux fois plus de naissances que nous. (En 1891, 1,903,460 contre 908,859). Voyez J. BERTINON, article cité, *Revue Politique et Parlementaire* (10 juin 1897).

(2) M. P. VILLARD, article cité.

vailleurs, composée de 5,574 individus en 1893. Les diverses nationalités étaient ainsi représentées :

États-Unis.	1.706 personnes.	
Scandinaves.	1.422	—
Anglais.	1.198	—
Allemands.	824	—
Espagne et Italie.	100	—
Suisse.	28	—
France.	26	—
Belgique.	16	—

Et un publiciste, reproduisant cette énumération, ajoutait : « Ainsi 26 Français sont là pour représenter notre langue, nos idées, notre influence contre 1,198 Anglais, 824 Allemands et 1,422 Scandinaves ! » Que serait-ce le jour où les proportions existantes dans ce microcosme, qui est une cité ouvrière, se reproduiraient dans les proportions existant entre notre population et la population des pays voisins !

A vrai dire, ces proportions ne sauraient se reproduire absolument dans le domaine industriel ; et par cette seule raison que, à mesure que les travailleurs nationaux se raréfieront, l'invasion des travailleurs étrangers s'accroîtra. Aussi, il ne pourra arriver, même en supposant qu'aucune guerre n'intervienne, que la densité de notre population soit inférieure, au delà d'une certaine limite, à la population des États voisins ; mais ces travailleurs, venus du dehors, même naturalisés, n'altéreront-ils pas le caractère national ? Tant qu'ils ne seront qu'une faible minorité, l'assimilation sera facile ; mais quand ils formeront un noyau important d'individus de même langue et de même race sur notre sol, ils ne seront plus que des envahisseurs pacifiques. La France sera colonisée par ses voisins. A l'heure actuelle, n'y a-t-il pas déjà plus de 1/38 d'étrangers parmi les êtres humains qui vivent sur notre territoire ? C'est là une proportion déjà bien forte (1), et qui ne pourrait être augmentée beaucoup sans danger. Encore n'avons-nous pas jusqu'à présent à lutter contre le péril plusieurs fois signalé de l'invasion jaune, dont les États-Unis et l'Australie ont tant de peine à se préserver, malgré

(1) Ajoutez que les étrangers résidant en France ont une natalité supérieure à la nôtre (25 p. 1000), une mortalité inférieure (16 p. 1000) et une forte criminalité (20 p. 1000).

des prohibitions draconiennes et peut-être impossibles à maintenir longtemps?

La dépopulation apparaît donc, au point de vue politique, comme un incontestable danger, un danger de plus en plus imminent, un danger dont les effets ont déjà commencé à se faire sentir et s'accroîtront de plus en plus, pour compromettre, soit dans les luttes pacifiques, soit dans les luttes guerrières, la grandeur et la prospérité de notre pays. Un peuple qui n'a plus foi en la vie, un peuple qui cesse d'engendrer est un peuple qui s'abandonne ; et, comme l'a dit récemment un sociologue, « l'Histoire est implacable aux peuples découragés » (1). C'est la même pensée que Rousseau énonçait en ces termes : « Il n'est pire disette pour un État que celle des hommes. »

(1) IZOULET, *Cité Moderne*, IV, 4.

CHAPITRE IV

Les remèdes

Parmi les très nombreux écrivains qui ont signalé les progrès du mal, il n'en est guère qui n'aient en même temps préconisé un ou plusieurs palliatifs destinés suivant eux à en arrêter les progrès. Beaucoup de ces remèdes sont difficiles à employer ; d'autres, plus aisés à mettre en pratique, ne donneraient sans doute que de faibles résultats. Nous allons néanmoins passer en revue les uns et les autres, et peut-être, dans le nombre, nous en apparaîtra-t-il quelques-uns d'un caractère sérieux et efficace.

La multiplicité des remèdes proposés nous impose le devoir de commencer par une classification. Tout en faisant remarquer que cette classification, dans une question aussi complexe, et dans laquelle tant d'influences diverses se trouvent enchevêtrées, aura forcément un caractère un peu arbitraire, nous croyons pouvoir distinguer cinq catégories de remèdes à la dépopulation :

1° Remèdes par l'extension de l'hygiène sociale ; 2° remèdes politiques et fiscaux ; 3° remèdes proprement juridiques (1) ; 4° remèdes économiques et sociaux ; 5° remèdes moraux. Hiérarchie dans laquelle nous suivons peut-être un ordre de précision décroissante, mais non pas de décroissante efficacité.

(1) Tous les remèdes proposés, ou presque tous, sont par un côté des remèdes juridiques, en ce sens qu'ils nécessitent l'intervention du législateur ; mais par « remède juridique », nous entendons plus spécialement ceux qui consistent en réformes apportées aux règles du droit civil.

SECTION I. — LES PROGRÈS DE L'HYGIÈNE ET LA DÉPOPULATION

Nous avons constaté que si la dépopulation de la France ne venait pas de sa trop grande mortalité, du moins il y avait sur ce terrain bien des progrès à accomplir en ce qui regarde tant la mortalité des nouveau-nés que celle des adultes. C'est à l'hygiène qu'il faut avoir recours pour réaliser ces progrès ; et les remèdes d'un caractère hygiéniste sont préconisés non seulement par les médecins (MM. Bard, Lagneau, Lancry, Rochard, etc.), mais par les économistes de l'école semi-malthusienne qui redoutent l'emploi de moyens plus directement destinés à stimuler la natalité ou qui craignent pour la liberté individuelle le recours à des remèdes coercitifs.

Ce n'est pas à dire que l'application des principes de l'hygiène sociale puisse se faire sans porter atteinte à la liberté individuelle ; du moins cette atteinte ne sera-t-elle pas aussi rude que par l'emploi de certains autres palliatifs. C'est pourquoi MM. Block, Levasseur, Monod, Leroy-Beaulieu n'hésitent pas à signaler, comme premières mesures à prendre, la lutte contre la mortalité, fût-ce au prix d'une certaine extension des attributions de l'État en matière sanitaire. D'après M. Monod, il s'agirait surtout d'assurer deux réformes : 1° la purification des eaux destinées à l'alimentation ; 2° le rapide déblaiement, dans les agglomérations, des résidus de la vie (1). Un auteur italien, M. Arturo Vio, va jusqu'à réclamer l'attribution à l'État de tout le service des eaux (2). Ce qui prouve la nécessité d'améliorer à ce double point de vue les conditions de la vie, c'est l'infériorité où nous nous trouvons vis-à-vis des Romains, par qui les villes étaient approvisionnées d'eau pure en abondance, et desservies par des égouts gigantesques. A un autre point de vue encore, celui des bains publics, nous sommes loin d'approcher de la vieille civilisation latine et grecque. Quiconque a voyagé et vécu dans les provinces du centre sait trop bien à quoi s'en tenir sur le dédain du paysan pour les moindres soins de propreté ; mais nos grandes cités elles-mêmes.

(1) Voyez : *L'hygiène publique chez les Romains et dans l'État moderne* (Revue de l'Académie des sciences morales et politiques, mars 1897).

(2) *I postulati dell' economia moderna in materia di acquedotti*.

auraient de grands progrès à faire sous ce rapport. Nous ne pouvons donc que nous associer à ceux qui réclament une intervention législative pour remédier à ces lacunes de notre organisation sociale. Le fait des épidémies crée entre les hommes une « solidarité sanitaire » qui donne à la société un droit de légiférer en matière d'hygiène publique.

En dehors de ces progrès à effectuer au point de vue général, il y en aurait d'autres au point de vue particulier des enfants en bas âge. Nous avons parlé de la loi Roussel, et du bien réalisé par elle, mais il y aurait encore bien des vies à sauver en l'appliquant plus exactement. On s'est plaint que la loi s'occupât trop peu d'assurer le paiement de la nourrice par les parents (1) et l'on a proposé la création d'une commission de contrôle qui prendrait des mesures pour que la nourrice soit rémunérée quand les parents de l'enfant seraient dans l'impossibilité d'acquitter la mensualité; on a préconisé le lait stérilisé pour les enfants que les parents ne peuvent nourrir, et le conseil municipal de Paris est entré dans cette voie (2), on a demandé la suppression du règlement qui interdit aux nourrices, dans certaines maternités, de conserver leur propre enfant, ce qui amène le plus souvent la mort du nourrisson ainsi frustré (3). Il est certain que des milliers d'enfants pourraient être conservés annuellement au prix d'une surveillance plus active et d'une dépense de quelques millions de francs.

Si des enfants, nous passons aux jeunes gens, nous pouvons signaler comme un remède, tant à la mortalité qu'à l'affaiblissement de la race, les précautions à prendre pour empêcher le surmenage soit physique, soit intellectuel. Assurément nous croyons qu'on a enflé assez fortement les proportions de ce dernier fléau, et il est certain que le plus grand nombre des écoliers sait se mettre à l'abri de ses atteintes; néanmoins pour beaucoup, le danger est réel (4), pour les jeunes filles surtout,

(1) F. CAILLET, *La protection de l'enfance*. (*Officiel médical*, 20 juin 1897.)

(2) J. BERTILLON, article cité.

(3) « Voilà un nourrisson fort, bien portant, allaité au sein maternel. Il a toutes les chances de prospérer, et vous les lui enlevez de parti pris, en le sevrant de ce lait qui, pourtant, est bien sa propriété par le droit le plus naturel, pour donner ce lait à un autre nourrisson chétif, toujours malade, que souvent vous ne sauverez pas tout en compromettant la vie de l'autre. » (M. BATAILLE, au Congrès national de Rouen, du mois de juin 1897.)

(4) V. DE MOLINARI, *la Viriculture*.

qu'un excès de travail pendant les années de formation peut suffire à rendre inaptes à leur rôle futur de mères et de nourrices. « Que de jeunes mères incapables de parachever la maternité par la lactation de leurs enfants ! » (D^r Lancry) (1).

L'enfant est devenu homme. S'il est robuste, le service militaire le prend. Nous avons indiqué les inconvénients qui s'ensuivaient au point de vue de l'empêchement des mariages et de la destruction de l'esprit de famille ; pour employer un mot qui fait fortune, le régiment, plus peut-être que le lycée, « déracine » l'individu. Mais sans même chercher les relations indirectes qu'il peut avoir avec le phénomène de la dépopulation, il faut constater qu'il y aurait beaucoup à faire pour assurer la salubrité des casernes et pour éviter nombre de morts accidentelles dues à l'insuffisance des précautions sanitaires, soit en France, soit surtout aux colonies. Le D^r Lagneau estime que beaucoup de tuberculoses sont contractées dans les casernes, et il propose la création ou le développement de « camps ruraux » destinées à remplacer celles-ci. Il n'est que trop bien établi, d'autre part, que dans bien des expéditions récentes, l'indifférence professée à l'égard des prescriptions de l'hygiène a été la cause d'un grand nombre de décès (2).

Pour ce qui concerne la population adulte en général, on pourrait s'occuper avec succès de localiser les épidémies par des mesures d'isolement ou de les prévenir par l'immunisation des citoyens. La vaccine notamment n'est pas généralisée autant qu'elle devrait l'être. Encore faut-il constater que, même utilisée avec négligence, elle épargne à la nation 2 à 3,000 décès annuels par million d'habitants.

Deux remèdes encore sont à signaler, bien que peut-être assez difficilement praticables, le végétarisme (nous entendons, naturellement, la diminution de l'alimentation animale et non sa suppression), et la dissémination des grandes villes. Tandis en effet que M. Maurel voit dans la suralimentation azotée une cause considérable de dépopulation, M. Lancry en voit une autre dans la concentration urbaine.

(1) Lettre privée du 14 octobre 1897.

(2) « On ne peut que constater avec tristesse l'indifférence avec laquelle nous avons accueilli les crimes hygiéniques qui ont été commis par l'administration de la guerre et de la marine dans l'expédition de Madagascar. » (D^r Barb, conférence citée.)

« La suralimentation azotée, la vie trop facile et trop commode, le manque d'exercice, le ralentissement de la nutrition qui en résulte engendrent l'infécondité, moins peut-être aux premières générations qu'à celles qui suivent. M. Maurel a eu le mérite de mettre en relief le rôle important de cette cause...; il oppose à ce point de vue l'infécondité des classes riches à la prolificité des Hindous et des Chinois, qui sont végétariens...

« L'opposition qui se révèle ainsi entre la puissance de reproduction et la surnutrition des individus n'est pas spéciale à l'espèce humaine; la botanique et la zoologie nous en fournissent de nombreux exemples... (1) »

M. Lancry, de son côté, estime que notre infériorité prolifique provient en grande partie du fait de l'existence de Paris, « le chancre de la France ». Dans une lettre qu'il a bien voulu nous adresser à ce sujet, M. Lancry (2) s'exprime ainsi :

« Paris ne conçoit guère, n'allaité guère les enfants qu'il a : un tiers de sa population meurt de la tuberculose; le dixième de sa population féminine vit en dehors du mariage régulier (prostituées ou entretenues); le tiers de ses enfants sont illégitimes. La syphilis, l'alcoolisme, l'absinthisme, la folie, le suicide, y font des ravages épouvantables...

« Conclusion : il faut détruire Paris; non pas la destruction réelle, mais la destruction par une foule de trains-tramways étendant la surface de Paris sur cinquante fois la superficie actuelle. J'ajoute que les règlements de police devraient interdire la construction des maisons de plus de deux étages, comme cela se fait dans l'Amérique du Sud, notamment à Buénos-Ayres, à Montévideo, et je crois, dans beaucoup d'autres villes. »

Nous approuvons, en principe, les vues des hygiénistes, non sans faire quelques réserves sur les difficultés d'application de certaines de leurs propositions. Mais rappelons-nous que la plupart de celles-ci (j'excepterais peut-être celle de M. Maurel sur la diminution de l'alimentation azotée) ne tendent qu'à restreindre la mortalité; et que restreindre la mortalité, ce n'est pas assez. M. Bard, que nous avons déjà cité plusieurs fois, le reconnaît très nettement.

(1) Dr BARD, conférence citée.

(2) Lettre du 21 octobre 1897.

« Ce serait, dit-il, une illusion de croire que l'abaissement de la mortalité pourrait permettre à la France de reprendre son rang. L'amélioration de notre mortalité française serait un grand bien, mais elle ne pourrait faire autre chose que de retarder notre décroissance proportionnelle. »

SECTION II. — REMÈDES POLITIQUES ET FISCAUX

James Stewart comparait le pouvoir reproductif à un ressort chargé d'un poids variable. Ce poids variable, il est en grande partie constitué par les impôts qui grèvent les citoyens, et il est incontestable que, chez nous, ces impôts ont pris un excessif développement.

Dans l'impossibilité où l'on se trouve de dégrever tout le monde, ce qui serait assurément la meilleure des solutions, on a proposé du moins de dégrever les familles nombreuses, qui, trop souvent aujourd'hui, se trouvent payer proportionnellement plus que les autres. On a en second lieu indiqué un certain nombre d'avantages et de faveurs dont elles pourraient être l'objet. On a même préconisé différentes mesures destinées à réprimer directement la restriction volontaire et le célibat. Enfin, parmi les réformes politiques qui seraient le plus à souhaiter, mais aussi que l'on devra peut-être se borner à souhaiter le plus longtemps, nous signalerons la suppression des guerres internationales, ou tout au moins la limitation du militarisme.

Dans l'état actuel des choses, un père de famille paye d'autant plus d'impôts que sa famille est plus nombreuse. Voilà ce qui ne devrait pas être, surtout en ce qui concerne les impôts directs. En principe, on devrait considérer, comme le dit M. Bertillon, que chaque citoyen a trois devoirs envers l'État : contribuer à sa défense, à ses dépenses, et à sa perpétuité. Est-il juste que ce soit l'individu qui remplit le mieux le troisième devoir, qui doive encore sentir peser sur lui le plus lourdement le poids du deuxième ? « Le fait d'élever un enfant doit être considéré comme une des formes de l'impôt. » M. Bertillon constate que les familles de trois enfants et plus ne forment qu'un sixième du nombre total des familles, il suffirait de surtaxer les autres d'un cinquième pour détaxer entièrement celles-là (2,122,000 familles sur 12,127,000).

On pourrait échelonner ainsi les surtaxes :

Célibataires masculins de plus de 30 ans.	supplément d'impôts : 50 0/0
Ménages sans enfant	— 40 0/0
Ménages avec un enfant,	— 30 0/0
Ménages avec deux enfants	— 20 0/0
Ménages avec trois enfants	impôt actuel
Ménages avec plus de trois enfants,	dégrèvement

Malthus lui-même (1) n'admettait-il pas des gratifications décernées à ceux qui ont de nombreux enfants, sinon en vue de les récompenser, du moins pour les soulager d'une charge qu'ils n'avaient pu prévoir aussi considérable ?

On a critiqué notamment la présomption de richesse attachée au chiffre du loyer pour certains impôts directs, la contribution mobilière et la patente. Évidemment, cette présomption est funeste aux familles nombreuses. La Constituante (2) avait cherché à y remédier.

Sous le régime alors en vigueur, chaque chef de famille était placé dans une classe d'un rang inférieur au point de vue de l'estimation fiscale s'il avait trois enfants ; et dans une classe de deux rangs inférieure, s'il en avait six. La loi du 17 juin 1889 exempta les parents de plus de sept enfants ; mais on remarqua que les exemptés étaient en grande partie des gens aisés, et la loi du 8 août 1890 restreignit le bénéfice de cette disposition aux personnes dont la cote personnelle et mobilière n'est pas supérieure à 10 francs. Dans ces conditions la mesure ne peut plus guère avoir qu'un caractère de bienfaisance et d'équité, mais non une utilité au point de vue de l'encouragement donné au peuplement. Plusieurs projets ont ultérieurement été déposés sans résultats pour essayer de remédier au vice radical de la présomption fondée sur le loyer (projets Burdeau, Ribot, Doumer, etc.).

Nous ne descendrons pas dans le détail de la discussion ; le principe seul nous importe véritablement.

Une autre réforme réclamée est la réforme successorale dans un sens favorable aux familles nombreuses. Disons tout de suite qu'au point de vue des principes, c'est là qu'on peut le mieux à première vue espérer une certaine efficacité des mesures proposées. Si, en effet,

(1) *Essay*, ch. X.

(2) L. 13 janvier-18 février 1791. Voyez l'ouvrage de L. ERNAULT, *le Célibataire au point de vue social* (1895).

comme nous l'avons vu, c'est la crainte de réduire la part de leur premier enfant qui détermine beaucoup de parents à ne pas lui donner de frères, il apparaît qu'un seul moyen peut déjouer ce calcul, c'est de rendre la condition du fils ou de la fille unique autant que possible analogue à celle de l'enfant qui a des frères et sœurs. Malheureusement, la loi risquerait de se heurter à tant de fraudes et de difficultés que l'on peut se demander si, excellente en théorie, elle ne serait pas d'une application bien défectueuse.

Un curé genevois (1), dont les idées ont été remises au jour par Amicus (2), proposait de remplacer tous les impôts par un impôt successoral, basé sur ce principe : « La nation, dans tous les héritages, a droit à la part d'un enfant. » Et s'il n'y a pas d'enfant, tout revient à l'État. Ce système, un peu absolu peut-être, ne serait pas pour déplaire à l'école socialiste ; mais en le mitigeant, il ne serait pas impossible de le faire accepter par d'autres. Une idée analogue se trouvait déjà indiquée par Buret, dans sa *Misère des classes laborieuses* (3). Remarquons seulement que, même à la supposer réalisée, l'enfant unique aurait un avantage sur celui qui aurait un frère. Dans la succession paternelle, il recevrait en effet la moitié, et celui-ci seulement un tiers. Mais l'héritage, *in globo*, serait attribué pour moitié à l'État, et non pas seulement pour un tiers.

M. Marc Guyau propose aussi une réforme successorale modifiant le tarif des droits d'après le nombre des enfants héritiers. Un enfant payerait 20 p. 100 ; deux enfants 15 p. 100 et ainsi de suite ; sept enfants ne payeraient plus que 1 p. 100. Enfin l'*Alliance nationale pour l'accroissement de la population française*, représentée par MM. Lacombe, Bertillon et Javel, réclame une réforme analogue. Le bureau de l'*Alliance* a exposé ses idées au ministre des finances, le 26 novembre 1897.

En dehors des dégrèvements fiscaux, l'*Alliance nationale* (4) demande que l'on accorde aux pères de familles nombreuses différents avantages : bourses (5), bureaux de tabac ; elle propose que l'on

(1) CARRIET, brochure publiée en 1893.

(2) *Revue socialiste*, avril 1896 (*Correspondance*).

(3) Tome II, p. 264. (Voyez H. MICHEL, *L'idée de l'État*, p. 269.)

(4) V. *Journal des économistes*, février 1897.

(5) On recommande de supprimer notamment la règle qui, dans de nombreux établissements de l'État, interdit de donner deux bourses à la même famille.

tienne compte du nombre des enfants pour l'avancement des fonctionnaires et les indemnités diverses qui leur sont allouées (logement, déplacement, etc.) ; que l'on imite la Compagnie des chemins de fer du Nord qui majore de 24 francs par enfant les appointements de ses employés, quand il y a plus de deux enfants ; et M. Catusse, directeur des contributions directes, qui attribue 60 francs par enfant à ses employés inférieurs, au-dessus de trois enfants. Enfin l'*Alliance* demande que les fonctions qui ne réclament pas de capacité spéciale soient réservées aux pères de famille ayant plus de trois enfants ; et que les femmes employées dans les administrations reçoivent leur traitement intégral pendant leur congé d'accouchement. Différentes autres propositions ont été formulées dans le même esprit. Citons, entre autres, celle de M. Cazajoux (1), qui souhaite la création, par les compagnies de chemins de fer, de billets de famille à tarif réduit, en vue de permettre les voyages aux familles qui en ont le plus besoin, par suite du nombre de leurs membres et des soins hygiéniques à donner aux enfants (2).

On a même voulu se servir des droits électoraux comme d'une arme contre le célibat. C'est ainsi que le 14 mai 1878, M. Laroche-Joubert proposait de déclarer déchu de ces droits tous les citoyens âgés de vingt-six à quarante ans et qui ne seraient pas mariés, sauf les prêtres et les infirmes. C'est là un procédé de coercition que nous ne saurions approuver, car on ne peut sérieusement penser à assimiler les célibataires aux individus frappés de peine par la justice répressive. Il est probable, d'autre part, que cette arme serait peu efficace. Ce qui serait plus raisonnable, sans avoir peut-être beaucoup plus d'effet, ce serait un système de vote plural attribuant à chaque père de famille un nombre de voix égal au nombre de ses enfants (ou de ses enfants mâles) mineurs, en plus de sa voix propre. On arriverait ainsi à donner dans l'État une importance plus grande à la partie la plus saine et la mieux pondérée de la nation. Est-il juste que le célibataire, qui ne vit que pour lui, exerce autant d'influence par son vote que le père de famille, au sort duquel est subordonné le sort de cinq, six, dix autres personnes ? (3)

(1) Article cité, *Réforme sociale*, avril 1897.

(2) La loi du 29 nivôse an VIII permettait au père de sept enfants mâles d'en faire élever un aux frais de l'État.

(3) Voyez FERNET, *la Crise de la souveraineté nationale*, (*Revue politique et parlementaire*, décembre 1896.)

Nous admettons donc volontiers les mesures fiscales ou politiques qui auraient pour but, soit de décharger les familles nombreuses, soit de leur accorder certains avantages. Mais nous ferons deux réserves. L'une concerne les mesures qui auraient pour but de frapper spécialement les célibataires, *autrement que par simple corrélation avec les dégrèvements faits d'ailleurs*. C'est ainsi que nous ne pouvons approuver les impôts destinés à pousser au mariage des personnes qui, physiquement ou moralement, ne sont pas aptes à devenir chefs de famille. M. de Molinari s'est justement élevé contre des propositions de ce genre, dans la réunion du 3 mai 1897 de la *Société d'économie politique* (1). On arriverait au « mariage forcé », comme l'a dit spirituellement un publiciste, d'une manière beaucoup moins amusante que dans la comédie de Molière. Les phisiques devraient-ils se marier ? Ou pour s'exonérer de l'impôt, leur faudrait-il faire constater leur état par certificat d'un médecin ? Et les femmes seront-elles exemptes ? Mais qui garantira, si elles ne le sont pas, que leur célibat est volontaire ? Décréterait-on la « procréation obligatoire » ? Du reste, le célibat, même volontaire, est-il toujours coupable ? Punira-t-on ceux qui renoncent aux joies de la famille dans l'intérêt de la charité, de la science ou de l'art ?

D'autre part, s'il est très admissible que l'État favorise dans une certaine mesure les gens mariés, dans ses administrations, c'est encore un principe qu'il faudrait se garder de pousser trop loin, jusqu'à l'exclusion par exemple des célibataires, ou jusqu'à des injustices en matière d'avancement. De plus, le principe même repose sur une idée malheureuse, à savoir que le fonctionnaire est un favorisé, et cette idée n'est que trop répandue en France, bien loin qu'il soit nécessaire de la diffuser encore dans l'esprit des masses.

Cependant, nous croyons que des réformes fiscales et politiques consistant en gratifications, suppléments d'indemnités, bourses, etc., ne seraient pas sans utilité, moins peut-être par ce qu'elles ajouteraient au bien-être réel des familles ainsi favorisées, que par l'effet moral produit. On pourrait en effet compter sur un grossissement de ces avantages dans l'imagination populaire, et aussi sur une augmentation de respect pour les chefs de famille ainsi honorés par l'État.

(1) *Journal des économistes*, 15 mai 1897.

Enfin, pour en finir avec les réformes politiques, il nous reste à parler de la guerre et du militarisme. — Assurément nous ne pensons pas que l'ère de la guerre soit terminée, ni près de l'être, et nous croyons qu'en écrivant : « Au xx^e siècle, la guerre sera morte », V. Hugo s'est montré détestable prophète autant que moraliste bien intentionné. Mais ce qui importe ici, c'est de constater combien nombre de guerres inutiles ou mal conduites ont détruit de vies précieuses. D'après les calculs de M. Richet, les trois guerres de Crimée, d'Italie et de 1870 ont coûté à elles seules 1,200,000 hommes à la France. Les guerres du premier empire en avaient au moins coûté deux fois autant (1). Dans les dernières années, qui dira combien d'existences auraient pu être épargnées avec une meilleure organisation sanitaire, ou avec une meilleure direction politique — je laisse de côté le point de vue purement militaire — au Tonkin et à Madagascar ? Sans renoncer à faire la guerre en cas de nécessité, ce seraient déjà deux beaux progrès que : 1^o de s'abstenir de toute guerre non imposée par les circonstances ; 2^o de n'entrer en campagne qu'avec un matériel et un personnel sanitaire parfaitement organisés. C'est ce que font les Anglais qui ont pourtant plus de vies à perdre que nous.

A un autre point de vue, il y aurait des réformes à faire en ce qui concerne le militarisme en pleine paix. La loi militaire de 1889 qui accorde peut-être certaines dispenses inutiles, aurait dû se montrer au contraire plus large pour les enfants de familles nombreuses. Au delà d'un certain nombre d'enfants, il devrait être admis que chacun de ceux-ci ne ferait qu'un service d'une année ; ou bien, suivant la proposition émise en 1885 par M. Javel et reprise en 1892 par MM. de Montfort et de la Ferronnays, on devrait poser en règle que quand deux ou trois frères seraient amenés à se trouver ensemble sous les drapeaux, ils ne seraient astreints qu'à accomplir trois années de service, à eux tous. On ne peut songer néanmoins à établir, comme le voudrait M. Élie Blanc (2), la dispense complète pour tous les jeunes gens dont la famille aurait fourni un soldat à l'armée ; car, ainsi qu'il le reconnaît lui-même, il faudrait prolonger le temps de service pour ceux qui seraient envoyés sous les drapeaux. Mais on pourrait réduire d'un an la durée du service pour les jeunes gens mariés ; et décharger

(1) 3,000,000 d'hommes de 1800 à 1815, dit M. Richet.

(2), *Études sociales*, n^o 95.

des périodes d'instruction ceux qui ont un certain nombre d'enfants.

Évidemment il importe de ne toucher à la loi militaire qu'avec précaution : aussi n'avons-nous pas la prétention de faire autre chose ici, qu'indiquer l'esprit dans lequel des modifications y pourraient être faites. — Une chose certaine, c'est que de toutes les circonstances qui peuvent nuire au recrutement de l'armée, la plus grave, la plus menaçante, c'est la continuation du fait actuel de la dépopulation, c'est pourquoi, dans l'intérêt même de l'armée, il convient d'alléger les charges militaires de ceux qui travaillent pour leur part à empêcher notre population de décroître.

SECTION III. — RÉFORMES JURIDIQUES

Parmi les réformes d'un caractère strictement juridique qui ont été proposées, il y en est qui se réfèrent au mariage, d'autres au testament, d'autres encore à la naturalisation, sans parler de réformes diverses que l'on ne peut rattacher à l'un de ces trois chefs.

Pour ce qui est de la naturalisation, il semble bien puisque la France donne asile à plus d'un million d'hommes qui sont nés hors de ses frontières, que son intérêt soit de les assimiler dans la plus large mesure possible, sans aller toutefois jusqu'à introduire dans le corps de la nation des éléments qui ne seraient pas suffisamment préparés à en faire partie. Peut-être pourrait-on réduire le stage de dix ans exigé par la loi de 1889 pour les étrangers non autorisés à domicile. Il faut tenir compte de la facilité de plus en plus grande avec laquelle l'homme se déracine et se fait à une nouvelle vie, à une nouvelle nationalité, à de nouvelles mœurs⁽¹⁾. Remarquons que la loi de 1893, qui crée une taxe sur les étrangers pour favoriser le travail national, pousse indirectement à la naturalisation.

De nombreuses propositions ont été faites en ce qui concerne le mariage, soit pour en simplifier les formalités, soit pour modifier le fond même de ce contrat. Je laisse de côté les propositions les plus

(1) M. LEROY-BEAULIEU pense qu'il n'y aurait pas d'exagération à naturaliser 50,000 étrangers par an. (*Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1897.)

avancées qui résolvent la question par la suppression pure et simple.

L'utilité d'une simplification des formalités est démontrée par le fait suivant. M. Poulot, maire du XI^e arrondissement de Paris, fonda une « Société de mariage civil », qui se chargeait de toutes les formalités nécessaires à la conclusion du mariage. En dix ans, il fit légitimer 8,000 enfants. Dans le même esprit, M. Coste (*Société d'Économie politique*, 5 janvier 1897) (1) demande : 1^o la gratuité pour la délivrance des actes de l'état civil exigés (la perte qui s'en suivrait pour le Trésor ne serait que de 3,000,000 de francs) ; 2^o la suppression des formalités à la charge des époux ; 3^o la suppression des sommations respectueuses à partir de l'âge de vingt-cinq ans (2). M. Bertillon, il est vrai, range parmi « les remèdes illusoire » tout ce qui concerne cette simplification des formalités du mariage : Nous estimons qu'on ne risquerait pas grand'chose à essayer.

En ce qui touche le mariage même, on a proposé à la fois la suppression du divorce et son extension ; d'où l'on pourrait conclure que jusqu'à ce qu'un argument définitif soit fourni, dans un sens ou dans l'autre, le mieux est de rester dans le *statu quo*. Je crois pourtant que l'influence du divorce sur l'accroissement de la population ne saurait guère être que funeste, surtout dans les classes peu aisées de la société. D'ailleurs il est facile de préjuger les résultats que donneraient des mesures ayant pour but d'accroître le nombre des divorces ; car cet accroissement se produit tout seul, et le résultat ne paraît pas en être une augmentation du nombre des naissances (en 1885, 4,279 divorces ; en 1895, 6,743).

On a préconisé aussi « l'émancipation de la femme » (3) mais nous pensons au contraire que le mouvement féministe est plutôt défavorable à la population (4). L'admission des femmes dans les carrières viriles n'aboutit qu'à retarder le mariage et à encourager la restriction volontaire, parce que la maternité devient une gêne et un obstacle. D'autre part, les femmes employées de l'État, les institutrices, etc., répugnent généralement à épouser un homme de leur

(1) *Journal des Économistes* (janvier 1897).

(2) M. CH. FERRY a demandé la suppression complète (avril 1895).

(3) Voyez notamment : Désiré DESCAMPS, *Le Problème de l'Amour* (*Revue Socialiste*, 1897).

(4) V. STUART MILL, L. II, ch. XIII § 3, *Des principes d'économie politique*.

classe. S'il m'est permis de m'en référer ici à une œuvre purement littéraire, je rappellerai combien les inconvénients de cette situation ont été nettement mis en lumière par M. Brieux dans sa comédie *Blanchette*. Assurément, nous ne prétendons pas nous ranger de parti pris parmi les anti-féministes ; nous n'envisageons en ce moment la question qu'au seul point de vue de la dépopulation.

Comme pour le mariage, on a fait valoir en faveur de la suppression de l'héritage qu'il était un obstacle au développement de la population. Cette constatation est en elle-même à peu près incontestable (1), mais nous retrouverons cette question en traitant plus loin du collectivisme en général. Sur le terrain seulement juridique où nous nous plaçons maintenant, la question véritable est celle de la liberté testamentaire.

Nous avons signalé parmi les causes de la dépopulation, le système du partage égal et de la quotité disponible restreinte inauguré par la Révolution et le Code civil. Pour montrer à quel point la préoccupation de l'héritage à partager peut être nuisible à la natalité, M. Lanery (2) rapporte ceci :

« Fort-Mardyck, près Dunkerque, est une commune constituée par Louis XIV d'après les principes suivants, qui sont encore en usage aujourd'hui : toute famille nouvelle qui se constitue, lorsqu'un des conjoints est né dans la commune, et que le mari est inscrit maritime, reçoit en usufruit (en usufruit seulement, là est le point) vingt-deux ares et en outre une place sur la plage pour la pêche au filet. La commune a reçu de Louis XIV en tout cent vingt-cinq hectares de terres... Les ménages concessionnaires « ne peuvent concéder qu'à leurs enfants seulement les parcelles de terre qu'ils occupent. Dans aucun cas la parcelle ne pourra être scindée. » De là résulte qu'elle échappe aux créanciers. Elle ne peut être ni augmentée ni diminuée. Elle est inaliénable, indivisible et inextensible.

« Voilà donc une population passablement aisée et pourtant étran-

(1) ROSCHER, *Des principes d'économie politique*, § 86, de *l'Hérédité* : « Il n'est pas d'institution qui agisse plus énergiquement pour prévenir l'accroissement désordonné de la population. »

(2) Voyez J. BERTILLOX, article cité de la *Revue politique et parlementaire*. — M. DE FOVILLE dit bien que « le morcellement s'arrête de lui-même à la limite au delà de laquelle il deviendrait mauvais ». Oui, mais aux dépens de la prolifération.

gère à toute préoccupation d'héritage. On peut dire qu'elle échappe au Code civil. Il en résulte que les mariages sont nombreux et aussi précoces que le permet l'inscription maritime. »

Résultats : un chiffre de naissances qui atteint 43 p. 1000, le double du chiffre général français, presque le chiffre de la Russie. Hors de France, des résultats analogues ont été constatés dans plusieurs contrées, et ces résultats sont d'autant plus probants qu'il s'agit de pays très voisins du nôtre et d'une civilisation très semblable à la civilisation française. C'est ainsi que dans les îles de Jersey et de Guernesey où l'aîné hérite de la maison et de l'enclos, et peut garder le reste du domaine, sous réserve d'une rente à payer, la population atteint une densité sans exemple en Europe (900 habitants par kilomètre carré) sans que la prospérité et l'aisance générales en soient diminuées. C'est le triomphe de la culture intensive. État de choses qui, sans le code civil, dit M. Cazajoux (1), existerait dans la moitié de la France. De même, dans certaines parties du Wurtemberg, notamment dans la Forêt Noire, la coutume de l'héritier unique (qui n'est pas nécessairement l'aîné), prévaut encore. Cet héritier paye d'ailleurs à ses cohéritiers une soulte, souvent en nature, et consistant en ce qu'il leur assure le vivre et le couvert. Or, dans les provinces où il en est ainsi, la propriété ne devient pas parcellaire, et le bien-être reste plus grand. En Danemark (2), où l'agriculture est très prospère, on considère que l'une des causes principales de cette situation consiste dans la coutume d'après laquelle le foyer de famille est transmis intégralement à l'un des enfants, sauf dédommagements en faveur des autres. Il en est encore de même dans certaines provinces de l'Allemagne rhénane. Même chez nous, une loi récente, celle du 30 novembre 1894, sur les habitations à bon marché, a fait un pas dans la voie de la réaction contre le partage forcé, non pas en établissant la liberté testamentaire, mais en supprimant la nécessité du partage, et en permettant la prolongation de l'indivision entre les descendants, pendant cinq ans. Cela, à condition que, au moment du décès, la maison soit occupée par le constructeur, son conjoint ou ses descendants. Si même, parmi ceux-ci il y a des mineurs, l'indivision peut, sur la volonté d'un des cohéritiers, être prolongée pendant cinq ans après la majorité de

(1) *Réforme sociale*, 1^{er} février 1895, Chronique.

(2) *Réforme sociale*, 1^{er} mars 1896.

l'aîné des mineurs, sans toutefois que la durée totale de l'indivision puisse excéder dix ans (loi du 30 novembre 1894, art. 8).

Le rétablissement de la liberté testamentaire (qui ne signifie en aucune façon le retour au droit d'aînesse de l'ancien régime) a été très vivement réclamé par Le Play et ses disciples (1), notamment M. Claudio Jannet, et par la plupart des démographes, surtout M. J. Bertillon; M. Passy estime que sans aller jusqu'à rétablir la liberté complète, on pourrait avantageusement élargir les pouvoirs du père, de façon que la paresse des enfants ne soit « plus encouragée par l'espoir trompeur de la légitime »; et que l'esprit de l'industriel ou du cultivateur ne soit plus hanté par la crainte d'une vente de l'usine ou d'un partage du domaine après son décès. Nous nous rangerions volontiers à cette opinion, et nous pensons que l'on pourrait par exemple faire porter la quotité disponible, comme en Italie, sur la moitié des biens du de cujus. Un retour à la liberté absolue n'aurait peut-être pas une très grande utilité, car la plupart des parents, dans l'état actuel des mœurs, se refuseraient à en faire usage pour laisser la totalité des biens à un seul de leurs enfants; tandis qu'un élargissement de la quotité disponible, en augmentant les pouvoirs du père sans méconnaître le droit des enfants, permettrait assez souvent de maintenir l'intégrité du domaine ou de l'établissement industriel qui formerait la part principale de l'héritage. D'autre part, pour le cas où la vente est nécessaire, il faudrait une diminution des frais qu'elle entraîne, quitte à compenser la perte qui en résulterait pour le budget par une limitation de l'aptitude à succéder *ab intestat*, ou par une augmentation des droits sur les successions collatérales (2).

Parmi les réformes juridiques diverses qui ont été proposées, il faut signaler encore la permission de la recherche de la paternité. Nous avons signalé l'importance de cette réforme au point de vue de la raréfaction des avortements et des infanticides; malheureusement elle se heurte à des difficultés graves, par suite des tentatives de

(1) Voyez : A. ALBERT, *La liberté de tester* (1895); de même SALEILLES (*Revue de droit public*, janvier 1895); DANILU (*Revue de métaphysique*, janvier 1895).

(2) Sauf, si l'on veut, quand ces successions écholent elles-mêmes à des familles nombreuses. Il y aurait tout un système à organiser en partant toujours de ce principe que ces familles doivent être favorisées.

chantage et des fraudes auxquelles elle pourrait donner lieu, et s'il est vrai, comme l'a soutenu Anton Menger (1), que le droit ne soit qu'« un rapport de puissance entre intérêts opposés », dont le plus faible est primé par le plus fort, il est à craindre que longtemps encore le droit de la femme séduite ne soit sacrifié et méconnu. Le projet de code civil allemand dans son article 1572 porte que « doit être réputé père d'un enfant naturel celui qui a eu des relations intimes avec la mère à l'époque de la conception, à moins que pendant cette période la mère n'ait eu aussi des relations intimes avec d'autres ». Ce serait un progrès que d'entrer dans la même voie, fût-ce timidement.

Nous ajouterons enfin au nombre des mesures législatives qui pourraient avoir une influence heureuse sur notre natalité, toutes les lois qui auraient pour résultat de favoriser l'agriculture et de rendre plus heureuse la vie du paysan, en le retenant au village. — Le développement du crédit agricole, une meilleure répartition des charges fiscales pourront améliorer la situation à ce point de vue.

Il serait possible également de recourir au partage des communaux disponibles, suivant un des vœux de M. Lancry, et de favoriser le morcellement (morcellement relatif), des très grandes propriétés. Car si la petite propriété (2) est absolument défavorable au développement de la dépopulation, les latifundia ne lui sont pas moins funestes, et bien que la France ne soit pas une des contrées où ils sont le plus développés, il y a lieu tout au moins d'empêcher leur extension possible, surtout dans les départements voisins de Paris où les grandes chasses enlèvent à la culture des étendues considérables de terres fertiles. Les exploitations inférieures à six hectares ne constituent en France qu'un quart du sol cultivable (12,750,000 hectares sur 49,000,000) (3). Enfin, il n'est pas sans intérêt de mentionner la proposition de M. G. Michel, d'après lequel on devrait renvoyer à la campagne, comme exemple pour leurs compatriotes, les « ratés » de la vie urbaine qui auraient inutilement quitté les champs pour les grandes villes (4).

(1) Voyez A. Menger, *das bürgerliche Recht und die besitzlosen Volksklassen* (1889).

(2) Nous n'entendons pas la toute petite propriété dont les produits ne sont qu'un appoint dans les ressources du ménage.

(3) Chiffre donné par M. Gide. — L'enquête agricole de 1892 donne un chiffre de 7 à 8,000,000 d'hectares seulement.

(4) *La dépopulation des campagnes*, (*L'Économiste français*, 30 mai 1896).

SECTION IV. — REMÈDES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Ces remèdes sont de deux catégories distinctes. Les uns, en effet, consistent en des institutions précises et délimitées, telles que celles préconisées par l'école terrianiste, telles aussi que le homestead, qu'une meilleure organisation de l'assistance, qu'une impulsion plus vive donnée à la colonisation ; d'autres résultent de toute une orientation générale donnée au développement économique de la nation, telle que le libre-échange, — le socialisme sous ses différentes formes, collectivisme, communisme, etc.

Parlons d'abord des remèdes de la première catégorie et notamment de ceux que recommande l'école terrianiste. M. Lancry, un des principaux chefs de cette école, s'exprime ainsi :

« Nous avons des bureaux de bienfaisance qui attendent que l'individu soit tombé dans la misère pour lui venir en aide, et lui venir en aide par secours fractionnés qui n'ont d'autre résultat que de cultiver sa misère. Que les bureaux de bienfaisance fassent donc une bienfaisance préventive, au lieu d'une bienfaisance palliative. Qu'ils donnent en usufruit, pour toute la vie durant, une pièce de terre au jeune homme indigent, dès le jour de son mariage. C'est ce que j'appelle *la dot terrianiste*.

« Pourquoi les communes n'en feraient-elles pas autant avec leurs biens communaux ? Pourquoi pas ? Que de communes qui ont encore aujourd'hui à partager entre toutes leurs familles des « parts de marais », des « parts de bois » ou des « parts de prairie » ?

« Dans tous les cas, le bureau de bienfaisance, la commune resteraient, bien entendu, propriétaires légaux de leurs terres ; mais elles en céderaient en usufruit, et toute la vie durant, et dès l'époque du mariage, une parcelle. Et, sur cette parcelle, le jeune ménage pourrait immédiatement cultiver, élever quelques animaux, et se construire une maisonnette qui en fait serait insaisissable. Le terrain appartenant légalement au bureau de bienfaisance ou à la commune, la maison n'aurait pour un créancier que la valeur des matériaux par terre...

« Ceci m'amène aux *baux emphytéotiques*. Dans la Flandre maritime, une foule de grands propriétaires louent en bail emphytéotique une pièce de terre au jeune ménage ouvrier qui va se fonder, et cela à condition de se bâtir une maisonnette sur cette terre. La maisonnette sert de garantie au paiement du bail. L'ouvrier devient immédiatement un petit ménager, trouvant chez lui le strict indispensable à l'existence, grâce à sa maison, à ses étables et à son champ. Pour avoir le superflu, il va louer ses bras chez le grand propriétaire, et vit d'une existence très acceptable... et surtout se soucie peu de limiter le nombre de ses enfants : quand ils seront en âge de s'établir, ils feront comme leurs parents et trouveront un bail emphytéotique... Contrairement, ce qu'il faut combattre, c'est le bail de courte durée, le bail de trois, six, neuf, et même de dix-huit ans et de vingt-sept ans. Impossible de bâtir sur une terre louée pour peu de temps. Et alors, que penser de la loi qui interdit en France aux administrations des hospices et à celles des fabriques de passer des baux pour une durée de plus de neuf années ? (1) »

A ces deux institutions dont M. Lancry ajoute d'ailleurs très raisonnablement qu'il ne prétend pas faire une panacée, différents économistes ou publicistes (2) ont voulu ajouter le *homestead*, dont l'une des principales utilités serait, suivant eux, d'enrayer la dépopulation des campagnes ; mais, indépendamment de nombre de difficultés que soulève cette importation américaine, nous sommes quelque peu sceptiques à l'endroit de sa valeur comme arme contre la dépopulation. Lorsque le campagnard quitte les champs, ce n'est pas le plus souvent après une expropriation de son établissement, c'est avant d'avoir fondé celui-ci, et à cela, le *homestead* ne saurait remédier. En revanche, nous croyons que le développement de la dot « terrianiste » et des « baux emphytéotiques » pourrait être utilement favorisé, soit par l'initiative privée, soit par mesure législative.

Au point de vue de l'organisation de l'assistance, se pose surtout la question des « tours » (3). On sait que le tour était une boîte en forme de demi-cylindre, placée dans l'embrasure d'une mu-

(1) Lettre privée du 14 octobre 1897.

(2) Projets LÉVEILLÉ du 16 juin 1894 ; HUBBARD, du 19 juin 1894 ; LEMIRE, 18 juillet 1894.

(3) Voyez un article du *Petit Journal* du 5 juillet 1897.

raile d'hospice : il recevait l'enfant abandonné par sa mère. Celle-ci agitait une sonnette d'appel, et la boîte, tournant sur elle-même, faisait passer l'enfant de la rue dans l'hospice. Cette institution avait été organisée par décret impérial du 19 janvier 1811. En 1812, il existait en France 250 tours. On avait surtout eu pour but de diminuer le nombre des infanticides ; or, il ne sembla pas se restreindre ; peut-être, il est vrai, diminua-t-il, en fait, d'un certain nombre d'avortements. En revanche, les abandons augmentèrent rapidement, ce qui n'a rien d'étonnant. De 1830 à 1841, on ferma 213 tours, bien que Lamartine eût pris éloquemment, en 1838, la défense de l'institution.

En 1861, une enquête fut faite par le Sénat sur l'opportunité du rétablissement des tours ; le rapporteur, M. Coulhot de Saint-Germain, fit valoir les arguments pour et contre (d'un côté, les arguments d'humanité, d'ordre public, de diminution des infanticides, de l'autre, l'encouragement donné aux filles-mères et par suite l'augmentation de la tentation), mais malgré une conclusion favorable du rapporteur, les tours ne furent pas rétablis. En 1897, de nouveau, une proposition a été déposée par M. Dulau et plusieurs autres députés ; elle soulève de nombreuses oppositions ; et cependant il semble bien que le rétablissement des tours sauverait des vies humaines ; pourquoi supposer en effet que la mère, qui, pour échapper à la honte, se résout à tuer son enfant, ne préférera pas l'abandonner, alors que cet abandon pourra se faire sans risque, sans difficulté, légalement ? Sans doute on oppose aux tours les « bureaux d'abandon ». Mais ceux-ci n'offrent plus la même garantie d'anonymat et de mystère (1).

Nous nous sommes élevés contre l'opinion vulgaire d'après laquelle la colonisation dépeuplerait le pays colonisateur, et nous avons montré qu'au contraire elle favorisait le peuplement, non seulement dans les pays colonisés, mais dans la mère-patrie, à condition de n'être pas exagérée et amenée par des circonstances exceptionnelles (2). Nous

(1) A un autre point de vue, ils ont un avantage : permettre à la mère de retrouver plus tard l'enfant. La conclusion serait qu'on devrait essayer d'utiliser les deux institutions simultanément. A la mère de choisir.

(2) Les autorités que l'on peut citer en faveur de cette opinion sont assez imposantes pour que je ne craigne pas de constater que l'accord n'est pas unanime dans notre sens. C'est ainsi que M. Conrad, professeur à Halle, et qui s'est spé-

dirons donc volontiers avec M. Cazajoux : « Tout ce qui est fait pour attirer le Français aux colonies contribuera à la repopulation de la France. »

D'ailleurs, il importe de le remarquer, lors même que le stimulant donné à la population par l'émigration n'aboutirait à rien plus qu'à combler les vides causés par elle, nous bénéficierions encore de toute l'influence politique et commerciale que nous donnerait l'établissement de nos colons sur les terres lointaines. Si l'Angleterre n'avait pas essaimé, il est probable que sa population européenne n'en serait pas beaucoup plus considérable, et elle serait privée du colossal accroissement d'importance que lui procurent ses colonies des deux mondes. L'Espagne est bien déchue ; mais la race espagnole est vivace et pleine d'avenir encore parce qu'elle a su s'approprier la moitié d'un continent, sur lequel sa langue et ses traditions se sont implantées. Le Portugal peut être rayé de la carte de l'Europe : des millions de Brésiliens n'en continueront pas moins à parler la langue de Camoëns. Que serait la Hollande sans la Malaisie ? Et quelle prépondérance nous donnerait la réalisation du rêve de Prévost-Paradol, la constitution d'un empire franco-africain englobant un quart ou un tiers du continent noir ? Un homme d'État autrichien estimait déjà en 1893 que la seule acquisition de Bizerte avait plus que compensé pour nous la perte de l'Alsace-Lorraine (1). Nous n'hésitons pas à croire que trois ou quatre millions de Français en Algérie feraient plus pour la grandeur future de notre race qu'un accroissement de 10,000,000 d'hommes sur notre sol européen. Aussi, à nos yeux, la grande question qui doit diriger et commander toute notre politique, c'est la question africaine ; le mot d'ordre doit être celui-ci : l'Afrique, — l'Afrique française. Avant les guerres du XVIII^e siècle, qui nous ont coûté notre empire colonial, l'avenir de la France semblait être ce qui avait été le passé de Rome et ce qui est devenu le présent de l'Angleterre, « *regere imperio populos...* » Nous occupions le premier rang dans le monde ; nous l'avons perdu de gaieté de cœur

cialement occupé des questions d'émigration, semble être d'un avis contraire (lettre privée du 5 janvier 1898). En ce qui concerne spécialement la France, M. Conrad déconseille, « non comme Allemand, mais comme homme de science », la politique coloniale.

(1) PENEZ : *La politique commerciale et coloniale de la France* (Revue d'économie politique (1895).

pour de puériles questions européennes ; nous avons abandonné les immenses territoires que nous aurions pu peupler, et qu'a été impuissant à conserver l'héroïsme des Dupleix et des Montcalm. La prise d'Alger nous a ouvert un autre monde, moins riche, moins vaste, moins favorisé que nos anciennes colonies, mais qui constitue encore un domaine digne de la France. C'est dans ce domaine, surtout, que nous devons nous efforcer de multiplier notre race ; et, de fait, il semble qu'en touchant la terre d'Afrique, notre race ait repris une vitalité nouvelle. Encourageons l'émigration : pour quelques milliers de Français que perdra l'Europe, ce seront des millions de Néo-Français que l'Afrique nous rendra un jour.

Passons maintenant aux réformes économiques d'ordre général, dont les partisans prétendent qu'elles exerceraient une heureuse influence sur la population. Tel est, d'abord, le libre échange. M. de Molinari (1) signale le protectionnisme comme une des causes de la dépopulation. M. Thierry-Mieg (2) est du même avis et proteste contre la tendance actuelle à tout sacrifier à l'agriculture. Malheureusement, nous retrouvons toujours ici l'antinomie fatale des intérêts du producteur et du consommateur. Le pain à bas prix, c'est le blé mal payé ; et le blé à prix élevé, c'est le « pain cher ». Dans un pays presque entièrement industriel, où l'on voudrait développer la population, on pourrait sacrifier l'agriculteur et abaisser les barrières ; dans un pays exclusivement agricole, où l'on ne compterait que sur l'agriculteur pour peupler, c'est lui qu'il conviendrait de favoriser. Mais, en France, la situation mixte de la nation semi-industrielle et semi-agricole ne permet pas de recourir à des solutions radicales, et peut-être un état d'absolu libre-échange ne vaudrait-il pas mieux qu'un protectionnisme outré.

Les socialistes, qui présentent volontiers la suppression de la propriété comme une panacée universelle, y ont vu, notamment, un moyen de relever le taux de la natalité. « La propriété collective est entièrement favorable à la prolificité, écrit M. D. Descamps (3), quand elle coexiste avec un certain degré de civilisation. » Et il cite

(1) *La Viriculture*.

(2) *Journal des Économistes*, 15 mai 1897, compte rendu de la séance du 5 mai de la Société d'Économie politique.

(3) *Revue Socialiste*, article cité (juillet 1897).

L'exemple de Java, où vivaient, en 1780, 2,029,500 individus seulement, et qui comptait, en 1890, une population de 24,634,000 âmes. Sans nous arrêter à contester l'exemple présenté, ce qui serait assez facile avec les seuls documents de la *Revue Socialiste* (1), nous remarquerons seulement que si le collectivisme doit développer la population dans de semblables proportions, l'argumentation malthusienne reprendra toute sa force. Si revenir à « la procréation normale » (2), c'est aboutir à une multiplication de la population de 1 par 10 en un siècle, — le collectivisme ne nous conduira que de Charybde en Scylla. Encore le collectivisme scientifique, respectant un embryon de propriété et une ombre de famille, laisserait-il un léger frein ; mais le communisme ne connaîtrait plus aucune barrière, et l'on verrait se réaliser les prédictions de Roscher : « Combien le nombre des consommateurs ne s'accroîtrait-il pas ? Chacun s'abandonnerait sans réflexion au plus énergique penchant de la nature, si la communauté était forcée d'élever les enfants... Le mal ne ferait que grandir, car la production tendrait à diminuer et la consommation à s'accroître (3). »

Et toutefois le socialisme est une doctrine si complexe que l'on peut y trouver des armes pour et contre des théories opposées, et que M. Descamps n'hésite pas à proclamer qu'« aucun excès de population n'est à craindre pour l'avenir ». Pourtant, si nous devons prendre comme étalon l'accroissement de la population javanaise, il est permis d'avoir quelque inquiétude ; d'autre part, s'il est vrai que l'individualisme pousse à la viriculture intensive, il est logique de penser que le socialisme incitera quelque peu à la viriculture extensive. Sans doute, comme le dit M. Nitti, les dépenses improductives qui seront supprimées donneront lieu à une faculté d'augmentation des dépenses utiles ; mais du même coup la natalité sera encore accélérée. Pour nous expliquer que, malgré tout, la population ne prendra pas trop d'accroissement, M. Descamps nous donne un argument physiologique, à savoir que « l'amour augmente le plaisir des sens, et que celui-ci

(1) Voyez dans cette Revue l'article de M. VAN KOL RIENZI, *La propriété foncière de Java* (mai 1896).

(2) AIMEI, *Revue Socialiste* (janvier 1892), article cité.

(3) *Principes d'Économie politique*, § 81. — Telle est aussi l'opinion de M. Dumont ; Stuart Mill est d'un avis contraire.

diminue les chances de fécondation ». Or, dans le monde collectiviste, on ne s'unira que par amour. Je laisse de côté la question de savoir si les chances de fécondation sont augmentées ou diminuées soit par l'excès soit par l'absence de l'amour, mais je me dis que, la thèse de M. Descamps fût-elle vraie en principe, il serait bien imprudent de ne se fier qu'à un pareil frein. Certains auteurs pensent que la dépopulation provient d'un excès d'intellectualité; j'estime que c'est nous faire trop d'honneur (en tant que nation, et non en ce qui concerne des individus isolés; à ce point de vue, je partage complètement l'opinion de MM. Richet, Delaunay, Brownell, etc.); mais je crois que compter sur une grande diffusion de l'amour pour arrêter la surpopulation, ce serait témoigner d'un optimisme au moins aussi téméraire.

Nous ne voulons pas dire pourtant que l'influence des doctrines socialistes ne puisse être que malheureuse en ce qui a rapport à la dépopulation: nous voulons seulement énoncer cette idée qu'un établissement du régime collectiviste pourrait produire en cette matière des résultats inattendus et peut-être tout opposés à ceux qu'on aurait escomptés, soit que la suppression de l'inégalité économique, et par suite de la capillarité sociale, amenât une exubérance de la natalité, soit qu'au contraire la diffusion de l'amour, suivant l'idée de M. Descamps, ou tout simplement la recherche plus grande du bien-être (Voyez Fourier) aboutît à restreindre le chiffre des naissances.

SECTION V. — REMÈDES MORaux

Nous sommes amenés maintenant à parler de l'importance du facteur religieux en matière de population. Cette importance est reconnue d'une manière presque unanime par les démographes et quelles que soient d'ailleurs leurs convictions personnelles au point de vue confessionnel. M. de Lapouge notamment est très net (1) à cet égard, et

(1) Dans le même sens, M. LENOY-BEAULIEU estime que « si les préceptes religieux étaient observés dans le mariage, la natalité française, au lieu d'être restreinte à 850 ou 860,000 naissances par année monterait certainement à 1,200,000 ». (*Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1897.)

déclare que la principale cause de la dépopulation, dans une nation catholique, comme la France, où le prêtre ne peut prêcher d'exemple, vient de la diminution de l'influence du clergé dans les familles (1). Que cette cause soit réelle, nous le pensons; mais en faire la cause principale, c'est peut-être aller plus loin que n'iraient les chefs mêmes des économistes catholiques. — MM. Bertillon et Levasseur au contraire ne croient pas à la possibilité d'un progrès très marqué dans la natalité par le moyen d'une restauration religieuse; cela peut être vrai en ce sens que cette restauration elle-même serait fort malaisée en France; mais à supposer qu'elle s'effectuât, l'effet produit sur la natalité serait certainement dans le sens de l'accroissement, et cet effet ne serait pas négligeable. Il est naturel que la foi dans une aide providentielle favorise la fécondité en éloignant la crainte anxieuse du lendemain; et d'autre part, le christianisme n'autorise les rapports sexuels, même dans le mariage, qu'en vue de la fécondation, et à condition que la possibilité de celle-ci ne soit pas écartée de parti pris. En outre indirectement la religion favorise la natalité, en faisant la guerre aux vices en général, et particulièrement à la débauche et à l'ivrognerie.

D'ailleurs, dans le domaine de l'action morale, il y a place pour tout le monde, et les économistes athées ne doivent pas considérer qu'ils n'ont ici aucun rôle à remplir. On développera la natalité par toutes les mesures, par toutes les propagandes, par toutes les prédications (2) qui auront pour but de fortifier le ressort moral, l'énergie individuelle, d'exalter le sentiment familial — à la condition toutefois que ce sentiment ne dévie pas en une tendresse aveugle — de détruire le goût des fonctions publiques et des positions mesquines auxquelles tant de jeunes Français bornent leur idéal. On travaillera à combattre la dépopulation en inspirant à l'individu la confiance en ses propres forces, en élargissant les horizons de la vie; en décriant et en diffamant l'institution de la dot; en montrant le côté honteux des calculs qui fondent la plupart des ménages, et qui faussent les plus impérieux instincts de l'humanité au risque de les forcer à chercher un dérivatif dans l'adultère. On rappellera au respect de la

(1) *Revue d'Économie politique*, 1895, article cité.

(2) A ce point de vue, il faut encourager la lutte contre la pornographie et la pornogravure.

femme enceinte, à laquelle les Romains cédaient le pas, on se fera une idée plus juste des devoirs du citoyen envers la patrie, à qui il doit, non seulement sa vie et son or, mais aussi des enfants; on éclairera enfin la tendresse des parents, en leur faisant comprendre que l'intérêt même de leur fils ou de leur fille est avant tout d'avoir des frères et des sœurs, qui lui soient un appui et un secours dans les luttes de la vie. Enfin l'on se dira que, n'eût-on pas confiance dans tous les remèdes indiqués par les démographes, il faut, comme disait Jules Simon, « les appliquer tous, pour être sûr d'employer celui qui sera efficace ».

Car pour finir sur une citation d'un des plus éminents parmi les auteurs qui ont traité la question (1) : « La France est un pays bien puissant encore et bien riche; mais cette puissance et cette richesse vont décroître, elles vont disparaître, si l'on n'arrête pas les progrès menaçants de notre infécondité. Peut-être y aura-t-il des remèdes efficaces; s'il n'en est pas, il faut désespérer de l'avenir. *Finis Gallia.* »

(1) RICHER, *Revue des Deux Mondes*, article cité, 1^{re} juin 1882.

CHAPITRE V

Conclusions

De l'étude que nous venons de faire, il nous apparaît que l'on peut tirer deux sortes de conclusions, les unes concernant l'état actuel de la France, les autres se rapportant à la marche générale de la civilisation, les premières d'un caractère surtout pratique, les secondes d'un caractère surtout doctrinal. Ce sont ces conclusions que nous allons maintenant essayer de résumer le plus clairement possible.

SECTION I. — LA FRANCE

La France a cessé d'accroître sa population, voilà un premier fait. Et cet arrêt vient essentiellement d'une diminution de naissances, puisque la nuptialité et la mortalité n'offrent, chez nous, rien d'extraordinaire : voilà un second fait. L'un et l'autre ont été surabondamment établis dans notre chapitre de statistique.

Quelles peuvent être les causes de ce phénomène ? A cela nous avons répondu : elles sont physiologiques, pour une petite part ; morales et sociales, pour la part la plus grande. Si la France se dépeuple, c'est surtout par suite d'une volonté réfléchie, par suite de la préférence qu'elle témoigne à la richesse à l'encontre de la prolixité. La racine de la dépopulation, c'est la restriction volontaire.

Mais ceci encore n'explique rien. Nous avons saisi un anneau de plus dans la chaîne des causes, rien de plus. Pourquoi la restriction volontaire sévit-elle spécialement chez nous ? — Réponse : par suite

du fait de notre civilisation, fondée à la fois sur l'égalité politique et l'inégalité économique, les deux conditions nécessaires et suffisantes de la capillarité sociale et de la viriculture intensive. Notre société est une échelle aux échelons multiples (économiquement parlant); et aucun obstacle n'impose *a priori* une limite à l'ascension de chacun. — Chacun aussitôt de s'alléger autant que possible de tout fardeau de famille, pour pouvoir s'élever plus haut.

On objecte que l'Angleterre, l'Allemagne, les États-Unis sont aussi civilisés que la France. A cela encore, la réponse est facile : d'une part notre civilisation est plus ancienne (1), d'autre part, c'est elle qui réalise le plus parfaitement peut-être les conditions sus-énoncées de la capillarité sociale. Et dans les États de la Nouvelle-Angleterre, dont la situation est très analogue à la nôtre, le phénomène de la dépopulation se manifeste avec plus de force encore que chez nous. Enfin les effets généraux de la civilisation se trouvent accentués en France par l'existence d'une série de causes secondaires, institutions ou habitudes nationales qui concourent fâcheusement vers le même but.

Après les causes, les effets. A ce point de vue nous sommes arrivés aux conclusions suivantes : 1° économiquement si la surpopulation est chose regrettable, la dépopulation l'est également. L'anémie ne vaut pas mieux que la pléthore. Ce qui est désirable, c'est un accroissement normal et régulier. Cet accroissement n'a plus lieu en France; c'est un malheur.

Les causes de la dépopulation sont dégagées; la dépopulation est reconnue un fléau. Que faire? Supprimer les causes? — Mais il ne faut pas oublier que ces causes consistent surtout dans la coexistence de l'égalité politique et de l'inégalité économique. — Renoncera-t-on à l'égalité politique? Ce serait un rêve que d'y penser, rêve analogue à ceux de Renan, quand il élaborait le plan de sa République gouvernée par une aristocratie de savants (2). — Renoncera-t-on à l'inégalité économique, par l'adoption du collectivisme? Quelle que soit la gravité du problème de la dépopulation, on peut hésiter devant la

(1) Nous rappelons que cela n'infirme nullement ce que nous avons dit à l'endroit de l'affaiblissement physique de la race. Un siècle ou deux de civilisation peuvent donner à un peuple une certaine avance morale ou sociale, sans pour cela suffire à modifier son tempérament physiologique.

(2) *Dialogues philosophiques.*

gravité plus grande encore de la décision à prendre. Encore si le remède était d'un effet certain ! Mais suivant les uns, il serait impuissant (1), suivant d'autres, il lâcherait la bride à la procréation et nous conduirait rapidement à une effrayante surpopulation.

Que reste-t-il à conseiller ? La suppression de toutes ces causes secondaires de dépopulation accélérant chez nous seuls un phénomène qui, dans son ensemble, paraît aussi se produire chez les autres. Que peut-on raisonnablement demander ? Non pas que la France échappe à une loi générale, s'il y a vraiment loi générale ; mais tout au moins qu'elle ne soit pas atteinte plus que les nations étrangères ; et surtout que ce ne soit pas notre législation ou nos habitudes qui viennent provoquer l'augmentation de notre infériorité.

— Supposons ces causes secondaires supprimées ; le taux de la natalité serait chez nous ce qu'il est chez nos voisins ; la civilisation continuerait à agir comme un obstacle, comme une restriction ; mais ses effets n'étant plus aggravés par ceux du partage égal, du fonctionnarisme, du sédentarisme, du militarisme, etc., se réduiraient à limiter le taux des naissances dans des proportions peut-être bien-faisantes. Le mal, c'est la dépopulation ; ce n'est pas l'existence d'un frein de la natalité.

Il semble qu'il y ait quelque contradiction à dire : « la dépopulation est un fléau » ; et « la civilisation, qui la cause, est la loi générale de l'humanité ». A première vue, une telle affirmation se présente au moins comme bien pessimiste. — Mais il faut se souvenir que la civilisation agit ici comme *contre-poids* d'une force instinctive dont les effets seraient désastreux s'ils n'étaient pas *contrebalancés*. Aussi, bien que la civilisation soit la cause première de la dépopulation, il ne faut pas la critiquer, même à notre point de vue : ce qu'il faut critiquer, ce sont les *nouveaux poids* ajoutés dans le même plateau de la balance, et qui le font dévier de sa position d'équilibre. Ils sont faibles peut-être, à côté du poids principal, et cependant ce sont eux qui font tout le mal. Et voilà comment nous pouvons conclure sans paradoxe : les vraies causes, les causes à combattre et à supprimer ; ce sont les *causes secondaires*.

(1) Le pays le plus avancé peut-être dans la voie du socialisme et du féminisme, la Nouvelle-Zélande, a vu en quelques années son taux de natalité tomber de 40 p. 1000 à 27 p. 1000.

Comment les combattre ? Nous l'avons dit : nous avons énuméré les réformes qui semblent s'imposer le plus ; nous avons indiqué celles qui avaient à nos yeux le plus d'efficacité probable et celles qui en avaient moins, — mais nous n'en rejetons de parti pris aucune, si ce n'est celles qui entraîneraient un bouleversement complet de la société. Le développement de l'hygiène, une amélioration de certaines lois civiles, une plus juste répartition des charges, les institutions tertiaires, la colonisation, au-dessus de tout, l'action morale, tels sont les remèdes auxquels on peut avoir recours, et qu'il faut appliquer, fût-ce sans confiance. Là comme ailleurs, même sans la foi, l'action nous sauvera peut-être.

Essayons maintenant d'élargir notre horizon.

SECTION II. — LE MONDE

Dans quelle mesure le fait de la dépopulation doit-il devenir un fait général ? Telle est la question qui se pose en second lieu.

Ce que nous avons dit jusqu'ici peut faire pressentir la réponse dans une certaine mesure. Si réellement, comme l'avait indiqué Carey, comme l'a soutenu Spencer, comme l'ont dit, après lui, Fouillée, Dumont, Brownell, Vanini, etc., — le progrès de la civilisation sous sa forme moderne doit restreindre la natalité ; si réellement le développement de l'individu ne peut se faire qu'au détriment de la genèse, — et telle semble être la grande loi des êtres animés, — nous pouvons répondre : peu à peu, les autres nations suivront la France dans la voie où notre pays est engagé ; et, sinon la dépopulation, du moins l'atténuation de la natalité deviendra une règle d'application universelle.

Ce que l'apriorisme nous indique, les faits viennent le corroborer. Nous avons cité déjà des chiffres qui le prouvent. Mais nous devons maintenant présenter un tableau d'ensemble de la baisse de la natalité chez les peuples civilisés. De ce tableau résultera avec évidence la vérité de l'idée que nous venons d'émettre.

Si en effet nous considérons le taux de la natalité dans les diverses contrées d'Europe d'une part pendant les années qui suivirent

1870 (1), d'autre part pendant les dernières années (1892-1894 ; sauf pour l'Allemagne, 1891-1893), nous arrivons à mettre en regard les uns des autres les chiffres suivants :

	1 ^{re} période.	2 ^e période.
Suède.	30 ‰	27
Norvège	31	30
Danemark.	32	30.5
Finlande	38	32
Cisleithanie	39	37
Allemagne	40.7	37.5
Italie	38	36
Espagne.	36	36
Grèce.	"	34.5
Pays-Bas.	36.5	33
Belgique	32	29
Suisse	31	28
Angleterre	36	30.5
Écosse	35.5	30.5
Irlande.	26.5	23 (2)

Cette énumération offre un intérêt à plusieurs points de vue. D'une part, nous voyons en effet que la baisse plus ou moins accentuée du taux de la natalité est l'effet d'une loi générale. D'autre part, nous constatons que ce taux a surtout baissé dans les contrées (Belgique, Norvège, Suède, Suisse, Angleterre) dont l'état social se rapproche du nôtre, et où la civilisation démocratique atteint son maximum de développement. Nous remarquons aussi que les contrées dont l'état social se modifie peu, comme l'Espagne, conservent une natalité à peu près adéquate à elle-même, et que celles dont la prospérité s'accroît rapidement sont atteintes d'une forte diminution du chiffre des naissances. Telle l'Angleterre, tels aussi les États de la Nouvelle-Angleterre, dont nous avons plusieurs fois parlé. M. Leroy-Beaulieu remarque très justement que la croyance vulgaire à la prolificité exceptionnelle des Anglo-Saxons ne repose que sur un vieux préjugé. L'Angleterre a passé pendant les XVIII^e et XIX^e siècles par une phase où

(1) Le calcul est fait pour presque tous les États sur les années 1874-1879 ; pour quelques-uns, sur les années 1876-1880.

(2) Voyez LEROY-BEAULIEU, *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1897. *La question de la dépopulation*. — Dans le même sens, NITTI, MARSHALL, LEVASSEUR, PORTER.

la population s'est accrue très rapidement. Mais il peut n'y avoir là qu'un phénomène passager. De la fin du xvi^e à la fin du xvii^e siècle, cette même contrée n'avait vu sa population monter que de 5 à 6,000,000 d'âmes. Son développement ultérieur n'a été qu'une application de la loi économique qui proportionne la population aux débouchés. Si l'Amérique du Nord était restée française, probablement le monde n'aurait pas vu se produire cet essor de la race anglo-saxonne. Essor qui commence à se lasser : les Américains ont dû le constater, lorsqu'en 1890, leur recensement n'a donné qu'un chiffre de population de 62,981,000 âmes, au lieu de 68,000,000, sur lesquels ils comptaient.

Non seulement le chiffre de la natalité est en baisse surtout dans les pays à civilisation avancée; mais ce chiffre, pris absolument et tel que nous le fournit l'heure actuelle, est sensiblement plus élevé dans les pays de l'Europe orientale, arriérés en général que dans ceux de l'Occident. Cette différence peut s'exprimer par une courbe descendante qui part de la Russie pour venir aboutir à la France et aux États-Unis, courbe dont le fléchissement est presque ininterrompu d'une extrémité à l'autre.

D'ailleurs, ce que nous disons des nations européennes et américaines s'étend même aux autres races. Un exemple caractéristique nous est donné par le Japon, où l'éclosion rapide de la civilisation occidentale semble déjà mettre un frein puissant à la prolificité de la race jaune. Le taux de la natalité dans l'empire du Soleil-Levant, n'est plus que de 29 p. 1000, inférieur au taux de la plupart des nations d'Europe. Que si le même phénomène doit se produire en Chine, à mesure que les Célestes se laisseront assimiler, — la « question jaune » (1) se trouve en grande partie supprimée, et le péril tant de fois proclamé s'évanouira; non seulement le péril politique, qui apparaît assez chimérique, mais même le péril économique, beaucoup plus menaçant jusqu'ici.

Il résulte de ces observations qu'il serait un peu puéril de se livrer, avec la confiance d'aboutir à des résultats positifs, à des calculs concernant le développement futur de la population chez les diverses nations. On peut raisonnablement estimer, par à peu près, la

(1) Le péril jaune a été dénoncé surtout par MM. A. LE BON, PEARSON, FAGUET, A. BARINE.

marche quo ce développement est appelé à suivre pendant de courtes périodes; mais en cette matière comme en beaucoup d'autres, les prédictions à long terme ont grandes chances de recevoir de la réalité de graves démentis. Il ne faut pas se laisser impressionner d'une façon exagérée par les faits contemporains, et ne pas croire à une permanence indéfinie des taux d'accroissements actuels.

Assurément la plupart des nations ont conquis sur nous une avance; ou plutôt, c'est la France qui a pris par rapport à elles une position de quasi-recul; on ne peut le nier, la situation est inquiétante. MM. Leroy-Beaulieu et Nadaillac (1) pensent que, avant d'arriver à l'état stationnaire qui est le nôtre, et que Spencer (2) entrevoit comme étant l'avenir commun de tous les peuples — l'Angleterre pourra atteindre, — colonies à part, — 50,000,000 d'âmes, et l'Allemagne, 75,000,000, — la Russie peut-être 300 ou 400,000,000 (?) — Ce serait assez pour la ruine de notre pays.

Mais si nous nous plaçons au point de vue général de l'humanité, nous pouvons envisager l'avenir avec quelque tranquillité, et ne pas redouter un encombrement excessif du globe; car, d'une part, la science progresse (3); d'autre part, la civilisation contrebalance de plus en plus l'instinct de la reproduction, et il n'est pas encore bien prouvé que, à considérer des périodes un peu longues, l'ensemble de la population terrestre subisse une augmentation marquée. Quand on réfléchit que l'histoire nous reporte jusqu'à cinq ou six mille ans en arrière, qu'à cette époque, nous trouvons le monde peuplé, habité par des nations clairsemées peut-être, mais du moins quelques-unes assez florissantes, — et enfin, des nations — quand on constate ensuite qu'aujourd'hui la population du globe est seulement de 1,400,000,000 à 1,500,000,000 d'âmes, on est un peu tenté de partager la croyance des

(1) *La Fin de l'humanité*,

(2) « A mesure qu'il s'approche de l'équilibre entre sa nature et les circonstances toujours en voie de variation de son milieu inorganique, et qu'il s'approche de l'équilibre entre sa nature et toutes les nécessités de l'état social, l'homme s'approche en même temps de la limite la plus basse de fécondité, où l'équilibre de la population se soutient par l'addition d'un nombre d'enfants égal au nombre de vieillards que la mort soustrait. » (SPENCER, *Principes de biologie*, VI, 13, *in fine*).

(3) MM. DEHÉRAIN et SCHLÆSING, agronomes, croient que le globe pourrait nourrir 10 à 12,400,000,000 d'habitants au lieu de 1,400,000,000 qu'il nourrit.

auteurs du XVIII^e siècle (1) dont beaucoup pensaient que le monde avait depuis longtemps une population à peu près stable quant à son total, et que, seules, telles ou telles contrées prises isolément voyaient se produire des changements considérables dans le chiffre de leurs habitants. L'équilibre était, il est vrai, plus instable, quand la mortalité et la natalité étaient l'une et l'autre très fortes ; il devient de plus en plus stable, à mesure que l'une et l'autre baissent. Les lois naturelles, et la civilisation, agissant comme l'une d'elles, aboutissent ainsi à une égalisation et à une uniformisation des phénomènes démographiques. A la France seulement de prendre garde que ces lois, bienfaisantes dans leur ensemble, mais opérant dans des conditions spéciales en ce qui la regarde, ne lui deviennent pas funestes. — Ajoutons en terminant que ces dernières considérations, avec leur caractère forcément hypothétique, ne sont émises par nous qu'en tant qu'elles sont appelées par les observations positives qui précèdent ; et ne prétendons pas leur accorder une importance qui ne serait pas en rapport avec le degré de certitude par elles présenté.

(1) V. VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*, Population.

Vu :

Lyon, le 29 janvier 1898.
LE DOYEN DE LA FACULTÉ,
E. CAILLEMER.

Vu :

Le 12 janvier 1898.
LE PRÉSIDENT DE LA THÈSE,
A. SOUCHON.

Permis d'imprimer :

Lyon, le 31 janvier 1898.
LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ,
G. COMPAYRÉ.



NOTE

Au moment où nous corrigeons les épreuves, nous recevons un document concernant un point spécial auquel nous avons touché en passant (1), la dépopulation de l'Irlande. Ce document est une lettre de miss Maud Gonne, confirmant l'idée par nous avancée que l'oppression britannique est la seule cause véritable de cette dépopulation, laquelle ne saurait s'expliquer par les mêmes causes que la dépopulation française. Durant le règne actuel seulement, plus d'un million d'Irlandais seraient morts de misère (de faim, dit Mulhall dans son livre *Fifty Years of National Progress*) (2); 4,186,000 auraient émigré; et 3,680,000 auraient été évincés. En 1883 seulement, 108,724 personnes s'expatrièrent. Si, malgré la prolificité de la race, le taux des naissances s'abaisse en Irlande, c'est que tous les jeunes gens sont forcés de quitter le pays pour aller chercher du travail ailleurs. Mais en Amérique, la colonie se développe : on compte aux États-Unis, 7,000,000 d'Irlandais de première ou de deuxième génération.

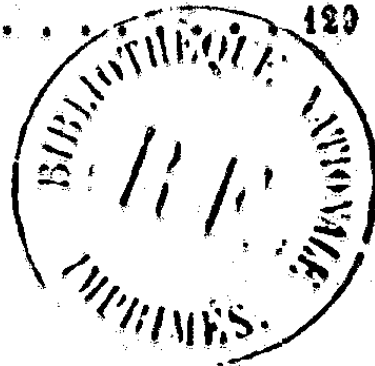
(1) Voyez page 10.

(2) Année 1886.



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
CHAPITRE I. — La démographie de la France au XIX ^e siècle.	26
CHAPITRE II. — Les causes	52
CHAPITRE III. — Les conséquences.	86
CHAPITRE IV. — Les remèdes	103
CHAPITRE V. — Conclusions	129



Défauts constatés sur le document original

